Diplôme national de master

Domaine – sciences humaines et sociales
Mention – sciences de l'information et des bibliothèques
Parcours – politique des bibliothèques et de la documentation

Mémoire de recherche / Août 2026

Défier notre colonialité : des pratiques bibliothéconomiques « décoloniales », un levier pour l'esprit critique dans un monde fragmenté ?

Tony Cheng

Sous la direction d'Élisabeth Noël
Conservatrice en chef des bibliothèques – Enssib

Résumé

La « décolonisation » des bibliothèques, importée du monde anglophone, suscite en France une adhésion de principe mêlée d'incertitude. Ce mémoire interroge la pertinence et la transférabilité de ce courant au contexte bibliothéconomique français. La première partie croise les études décoloniales et postcoloniales, la *critical race theory* et l'universalisme républicain, et les applique aux missions des bibliothèques, à la neutralité professionnelle et à la bibliodiversité. La deuxième partie s'appuie sur une enquête (questionnaire et entretiens) auprès de professionnel·le·s français·e·s, révélant un accueil marqué par la réflexion et la responsabilité plutôt que la culpabilité, et une tension entre neutralité du service public et droits culturels. La troisième partie compare des pratiques « décoloniales » internationales en sept catégories, distinguant représentation et capacitation critique effective. Nous concluons que « décoloniser » une bibliothèque relève moins d'un effacement de l'héritage occidental que d'une ouverture à la pluralité des savoirs, dont les droits culturels offrent une voie émergente.

Descripteurs (RAMEAU)

Bibliothèques et société | Décolonisation | Postcolonialisme | Universalisme (philosophie) | Bibliothéconomie -- France | Culture -- Droit | Diversité culturelle

---

Abstract

'Decolonisation' of libraries, imported from the English-speaking world, has met in France with as much principled endorsement as uncertainty. This dissertation examines the relevance and transferability of this current to the French library context. The first part brings together decolonial and postcolonial studies, critical race theory, and French republican universalism, applying them to library missions, professional neutrality, and bibliodiversity. The second part draws on fieldwork (survey and interviews) among French library professionals, revealing a reception marked more by reflection and responsibility than by guilt, and a tension between civil service neutrality and cultural rights. The third part compares international 'decolonial' library practices across seven categories, distinguishing representation from genuine critical thinking capacity buiclding. We conclude that 'decolonising' a library is less about erasing Western heritage than about opening up to a plurality of knowledge systems, for which cultural rights offer an emerging pathway.

Keywords (LCSH)

Libraries and society | Decolonization | Postcolonialism | French republican universalism* | Library science -- France | Cultural rights | Cultural pluralism

* Uncontrolled term

Avis

Le français n'étant pas la langue maternelle de l'auteur, et malgré les efforts conjoints des relecteur·rice·s et le recours à l'intelligence artificielle pour trouver la formulation la plus appropriée, certaines phrases peuvent encore sembler peu naturelles. Cela dit, il a exprimé tout ce qu'il souhaitait exprimer dans ce travail.

—

Ce travail utilise l'écriture inclusive. Il convient de noter que ce texte s'exprime en termes généraux : sauf mention contraire, l'utilisation de pronoms genrés ne signifie pas nécessairement qu'il exclut un groupe particulier.

—

Ce travail est accompli avec l'aide des intelligences artificielles suivantes : Claude.ai (organisation des corpus, reformulation, correction de texte et relecture), DeepL Translator (traduction), Consensus (recherche documentaire approfondie), Microsoft Teams (transcription des entretiens), TurboScribe.ai (transcription des entretiens enregistrés hors de Microsoft Teams).

—

Certain éléments sont ajouté après la soutenance. Ils sont signalés par une ligne verticale à gauche.

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification 4.0 France** » disponible en ligne ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Remerciements

Je souhaiterais tout d'abord remercier ma directrice de mémoire, Élisabeth Noël, pour ses conseils, son soutien et ses recommandations tout au long de l'année.

Je souhaiterais également remercier Thomas Chaimbault-Petitjean, Raphaëlle Bats, Fabienne Henryot, Florence Chapuis et Audrey Bangou, pour leurs conseils et leurs réflexions.

Je souhaiterais ensuite remercier tous les personnes, françaises et internationales, que j'ai eu la chance et l'occasion de rencontrer et avec lesquelles j'ai pu parler : Laurence Macé, Emmanuelle Hess, Anne Barbier, Julia Popek, Florence Chapuis, Māia Abraham, Olivier Desgranges, Katell Lavéant, Charlie-Camille Flores, Michel Wong Man Wan, François Michel, Susanne Brillant, Marie-Ève Plante, Katia Juhel, Léonard Bourlet, Paul-Emmanuel Bernard, Maëlle Maltaire, Elodie Saget, Chantal Ferreux, Marie-Pierre Gadoua, Rick Ouellet, Tara Cooper, Nichole Holdbak, Heather Robertson, Frederieke van Wijk, Damien Day, Esther Nijland, Stéphanie Charpentier, Kathleen Lockett, Nicolas Montlahuc, France Besson-Girard, Delphine Spicq, Kaoru Baba, Sharnae Inu, Amiria Lee Pihema Williams et Kaia MacLeod et celles qui souhaitent rester anonymes.

Je souhaiterais également remercier tous celleux qui ont répondu à mon questionnaire en ligne.

Je tiens à remercier l'équipe de l'Enssib, ainsi qu'à Émilie Terro, Audrey Herbert, Anne Auray et Michel du Peloux qui ont rendu ces deux années réalisables.

Merci à l'équipe de l'UAR Persée 3602, pour leur accueil et leur bienveillance.

Merci au SCEL de Lyon 1, merci à Agnès Belmonte et Abdelbaki Allaoui pour les cours de français. Merci à Hạnh, Nadezhda, Joe, Đức, Domingo, Juan, Nallely, Monica, pour les rires et les bon moments.

Merci à Bís Repeetita, la plus grande chorale inclusive de France. Merci à Quynh-Nhu, Dao, Robert, Régis, Joël, Michel et les choristes, pour une année musicalement merveilleuse.

Merci à KoToPo, l'espace culturel international à Lyon 1er. Merci à Shuya, Ivan, Derek, Yayan, Coco, Lucas, Ai Fern, Alexandre, Seetie, Arno, Meng, pour une année bavardement joyeuse.

Merci à toute la promotion SIB de 2024-2026, merci à Papa, Aminata, Cécile, pour ces deux années inoubliables.

Merci à Jacky, Joe, Macro, Carrie, Anastasia, Helen, Kelly, Aurora et Jonathan pour leur soutien et leur écoute.

Merci à ma famille, pour tout.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS **12**
INTRODUCTION **13**
Contexte **13**
Origine de la « décolonisation » des bibliothèques **14**
Dans un monde radicalisé **16**
« La décolonisation n'est pas une métaphore » **17**
Une importation du concept en France ? **17**
État de l'art **18**
Origines et émergence du concept **18**
Les axes d'actions **19**
Enjeux théoriques et critiques **20**
Problématique **21**
Méthodologie **21**
1. FONDEMENT THEORIQUE **25**
1.1. Colonialisme et colonialité **25**
1.2. Critiques postcoloniales et décoloniale **27**
1.2.1. Et alors… le mot « décolonisation » peut-on l'emprunter métaphoriquement ? **28**
1.2.2. La critical race theory : un cadre complémentaire **29**
1.2.3. L'universalisme républicain : un cadre français en tension **31**
1.3. Application pour la bibliothèque **34**
1.3.1. Le métier des bibliothèques : une construction occidentale **34**
1.3.2. Missions modernes des bibliothèques **36**
1.3.3. Bibliodiversité **36**
1.3.4. Chambre d'écho, ethnocentrisme et radicalisation de l'opinion publique **37**
1.3.5. Neutralité professionnelle et vocational awe **40**
2. LE CONTEXTE FRANÇAIS : CONDITIONS DE RECEPTION ET TENSIONS AUTOUR DES APPROCHES « DECOLONIALES » **43**
2.1. La situation postcoloniale en France **43**
2.1.1. Une épisode de mémoire encore sensible ? **44**
2.1.2. Relations internationales et diplomatiques **46**
2.2. La réception professionnelle du concept : résultats et analyse de l'enquête **48**
2.2.1. Une notoriété partagée, mais inégalement distribuée (Q1-Q2) **48**
2.2.2. Ce qui vient en premier à l'esprit (Q3) **49**

2.2.3. Le cœur de l'enquête : les émotions nommées (Q4) **49**
2.2.4. Un ancrage professionnel largement reconnu (Q5) **51**
2.2.5. Ce que les croisements révèlent **52**
2.2.6. Une adhésion de principe, mais sans certitude sur ses effets (Q6) ... **53**
2.2.7. Un déficit de préparation reconnu (Q7) **53**
2.2.8. Un profil d'échantillon à interpréter avec prudence (Q8) **54**
2.2.9. Une minorité de rejet explicite (Q9) **54**
2.2.10. Limites de l'enquête **54**
2.3. Neutralité du service public et droits culturels : un cadre normatif sous tension **56**
2.3.1. Le principe de neutralité : une obligation statutaire précisément codifiée **57**
2.3.2. Les droits culturels : un référentiel concurrent, plus récent **58**
2.3.3. Une tension normative, plutôt qu'une contradiction juridique **59**
3. ÉTUDES DE CAS INTERNATIONALES **63**
3.1. Services et médiation **64**
3.2. Politique documentaire **70**
3.3. Classification et indexation **75**
3.4. Management **84**
3.5. Restitution et rapatriement **88**
3.6. Formation et pédagogie documentaire **94**
3.7. Transformation **97**
Pour clore la partie 3 ..... **101**
Une distinction structurante entre représentation et capacitation critique **101**
La question de la légitimité de la parole, un fil rouge de bout en bout **101**
Le capitalisme racial et le tokénisme, une critique théorique confirmée à plusieurs reprises **102**
Institutionnalisation contre fragilité, et la distinction entre décolonisation et autochtonisation **102**
Une tension sur la neutralité qui ne recoupe pas la frontière France/monde anglophone **102**
La question, non résolue, de la transférabilité au contexte français **103**
CONCLUSION **105**
SOURCES **109**
BIBLIOGRAPHIE **113**
ANNEXES **121**
GLOSSAIRE **161**

À mon père
qui m'a quitté trop tôt

Sigles et abréviations

BM	bibliothèque(s) municipale(s)
BU	bibliothèque(s) universitaire(s)
BULAC	Bibliothèque universitaire des langues et civilisations
CDD	classification décimale de Dewey
CDI	centre de documentation et d'information
CRT	*critical race theory*
DEI	diversité, équité, inclusion
IALS	*Institute of Advanced Legal Studies, University of London*
IFLA	*International Federation of Library Associations and Institutions*
IGÉSR	Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
LCSH	*Library of Congress Subject Headings*
LSE	*London School of Economics and Social Sciences*
RVM	Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval
SCD	service commun de documentation
SOAS	*SOAS, University of London*
UdeM	Université de Montréal
UNDRIP	*United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples* (2007)
UNESCO	*United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*
VU	*Vrije Universiteit Amsterdam*

INTRODUCTION

Quatre-vingt-un ans après la Seconde Guerre mondiale, aujourd'hui (2026), il reste encore 17 territoires non autonomes sur cette Terre, qui hébergent moins de deux millions de personnes [1]. Peut-on alors dire que la question de la « décolonisation » est presque toute réglée ?

Quand on parle de la « décolonisation », qu'est-ce qui vient à l'esprit ? La chute d'un régime colonial ? L'autodétermination par les Peuples ? Ou est-ce que c'est quelque chose plus vaste : le transfert du pouvoir aux peuples légitimes ? Une remise en question des structures sociales héritées de la colonisation ? Ce terme est en quelque sorte un caméléon, à la fois très précis et englobant[2]. Cependant, une chose est certaine : il est essentiel à notre compréhension des sociétés contemporaines sur cette Terre.

Si l'on effectue une requête rapide sur *Google Trends* en utilisant le terme « *decolonization*[3] », on peut constater que, depuis 2004, celui-ci occupe une place de plus en plus importante en termes de volume de recherche en ligne ; certains diraient même qu'il est un *buzzword*, un « mot à la mode ». La même requête avec le mot « décolonisation » en français, ne peut malheureusement pas rapporter la même conclusion. Certes, cette simple démonstration ne prétend pas constituer une étude approfondie, mais il est clair qu'il existe une volonté de parler de cette question, qui a attiré beaucoup d'attention en sociétés européennes ces dernières années.

CONTEXTE

Pour pouvoir parler de la « décolonisation » des bibliothèques, il faut tout d'abord revoir comment elle est arrivée sur scène : le colonialisme. Phénomène aussi ancien que l'histoire humaine, la vague de colonisation initiée dès le XV^e^ siècle en est sans doute l'épisode le plus marquant, tant elle a façonné le monde tel que nous le connaissons aujourd'hui. Elle ne s'est pas limitée à une domination politique et économique : les peuples qui l'ont subie ont connu épidémies importées, déplacements forcés, marginalisation ou destruction de leurs langues, de leurs religions et de leurs systèmes de savoir, ainsi que l'imposition de structures politiques et juridiques étrangères. Ces bouleversements ne relèvent pas seulement de l'histoire : les inégalités de développement, d'accès aux soins ou d'opportunités qui séparent aujourd'hui encore d'anciennes colonies d'anciennes puissances coloniales en portent la trace directe. C'est pour comprendre et interroger cet héritage toujours vivant qu'un ensemble de courants critiques s'est progressivement constitué. Nous évoquons donc ici la montée des études postcoloniales et décoloniales. Ces deux courants transdisciplinaires — qui, depuis les années 1980, interrogent les héritages du colonialisme dans pratiquement tous les champs de vie — se reflètent notamment sur les rapports du pouvoir et le rôle des institutions normatives : il peut sembler évident que la production et la diffusion de savoir

---

[1] « Décolonisation », Organisation des Nations unies, https://www.un.org/fr/global-issues/decolonization.

[2] Nous reviendrons sur les critiques de ce terme dans la partie 2.

[3] Nous utilisons ce mot ici, en anglais américain, pour effectuer une requête plus large. La troncature n'était pas utilisée car non soutenue par le site.

restent largement contrôlées, voire dominées[4], par l'Occident, et cela contribue à la perpétuation de hiérarchies héritées de l'ordre colonial. Ces réflexions ont progressivement nourri un ensemble de revendications qui vise à transformer les institutions culturelles et scientifiques.

La « décolonisation » des musées et des archives en constitue un des terrains les plus visibles, notamment à travers les questions de restitution des objets, la provenance des collections, ou encore la recontextualisation de la narration. Le rôle de ces espaces a évolué : il est passé d'un rôle de simple conservation et d'exposition à l'intégration et à la célébration de voix historiquement marginalisées, tout en remettant en question les récits profondément ancrés dans nos cerveaux.

Dans le champ de l'éducation, ces dynamiques se traduisent par un questionnement des canons académiques, avec un travail sur comment diversifier les corpus enseignés, sur les épistémologies utilisées et sur les structures institutionnelles qui façonnent l'accès au savoir ; les modalités de production et de diffusion des connaissances aux niveaux local et global sont aussi interrogées.

La bibliothèque, en tant qu'infrastructure clé des savoirs qui sélectionne des ressources, classifie et met à disposition des usagers, ne constitue-t-elle un lieu stratégique pour cette question politique ? Interroger les pratiques bibliothéconomique revient dès lors à examiner les logiques de constitution des collections, les systèmes de catalogage, les critères de légitimité documentaire, ainsi que les relations que ces institutions entretiennent avec les publics et les territoires.

Origine de la « décolonisation » des bibliothèques

Bien que cette réflexion sur la « décolonisation » existe depuis un certain temps, ce n'est qu'en 2015, au Cap, en Afrique du Sud, qu'elle a véritablement commencé à faire son entrée dans le débat public — au moins, c'est le cas dans le monde anglophone occidental[5]. Vingt ans après la fin de l'apartheid, témoins de la stagnation du développement du pays et de la persistance des injustices sociales, les étudiants de l'université du Cap ont revendiqué le retrait du campus de la statue du colon Cecil Rhodes — architecte du système colonial là-bas, dont la statue surplombait le campus —, d'où s'élève le mouvement *Rhodes Must Fall*. Parmi leurs réclamations, ils luttaient pour un système éducatif plus équitable et des mesures concrètes pour lutter contre les inégalités et promouvoir l'équité. Si ce mouvement s'est finalement ralenti là-bas — depuis onze ans, le progrès semble réel, mais

---

[4] Emmanuelle Sibeud, « Post-Colonial et Colonial Studies : enjeux et débats », Sociologie, *Revue d'histoire moderne & contemporaine* 51, nº 4[bis] (2004): 87-95, https://doi.org/10.3917/rhmc.515.0087 ; Nora Schmidt, « The Privilege to Select: Global Research System, European Academic Library Collections, and Decolonisation » (Lund University, Faculties of Humanities and Theology, Lund Studies in Arts and Cultural Sciences, 2020), https://doi.org/10.5281/zenodo.4302687.

[5] Bien que le mouvement de « décolonisation » du cursus soit le plus souvent associé au mouvement *Rhodes Must Fall* de 2015 à l'université du Cap, la conférence internationale « *Decolonising Our Universities* », tenue à Penang, en Malaisie, du 27 au 29 juin 2011, en constitue le véritable point de départ, ayant réuni des universitaires du Sud global autour d'une critique systématique de l'eurocentrisme dans les savoirs et les pédagogies universitaires. Ce jalon antérieur est cependant occulté dans la littérature anglophone postérieure, sans doute pour des raisons de continuité narrative : le récit dominant privilégie une généalogie sud-africaine et anglo-saxonne du mouvement, ancrée dans l'activisme étudiant de 2015-2016, plutôt qu'une origine sud-asiatique antérieure portée par des universitaires et non par des étudiants. Cette occultation participe elle-même, non sans ironie, d'une forme de recentrage euro-atlantique du récit sur la décolonisation des savoirs.

Cf. Srinivasan Ramani, « Decolonising Knowledge Systems », *Economic and Political Weekly* 46, nº 30 (23-29 juillet 2011): 17–19, https://www.jstor.org/stable/23018000 ; Elizabeth Charles. « Decolonizing the Curriculum », *Insights: The UKSG Journal* 32 (2019): 24, https://doi.org/10.1629/uksg.475.

demeure un processus lent et limité[6] —, cette vague s'est rapidement propagée au Royaume-Uni, où de grandes institutions de l'enseignement supérieur l'ont rapidement adoptée.

L'université d'Oxford est devenue l'épicentre de cette mobilisation, avec la campagne *Rhodes Must Fall in Oxford*, lancée par des étudiants réclamant également le retrait de la statue de Cecil Rhodes de l'*Oriel College*, où il avait fait ses études[7]. Cette affaire n'a cependant pas connu le même sort qu'en Afrique du Sud. Ce n'est qu'après les mobilisations antiraciste après la mort de George Floyd en 2021, que le collège a finalement installé une plaque explicative fournissant des informations sur le contexte de la statue[8]. À l'instar de son homologue sud-africain, ce mouvement a dépassé la simple question du retrait des statues pour se concrétiser sous la forme d'un mouvement visant à « *"decolonise" the curriculum* ». On observe ici les mêmes initiatives prises par des établissements qui cherchent à diversifier les contenus enseignés, les méthodologies utilisées et surtout les perspectives présentées. C'est là que les bibliothèques entrent en jeu, de par leur rôle de soutien à l'enseignement et à la recherche.

Côté atlantique : le Canada et les États-Unis, d'une manière complétement différente, s'engagent dans une réflexion sur les histoires de construction des deux pays. Le colonialisme du peuplement et ses politiques ayant non seulement détruit les habitat des milliers de Personnes autochtones, mais les ayant également déplacés et déculturés, des militants se battent depuis longtemps pour défendre leurs droits : la « décolonisation » dont nous parlons ici se réfère donc, en partie, à la reconnaissance des torts historiques et à la restitution des biens matériels et symboliques.

En 2008, Ottawa a créé une Commission de vérité et de réconciliation pour faire face à son histoire sanglante d'effacement des Peuples autochtones par le système des pensionnats et d'autres politiques. En 2015, elle a publié une liste de 94 appels à l'action pour faire progresser la réconciliation entre les communautés. C'est dans ce cadre-là que les bibliothèques canadiennes travaillent sur la question de la « décolonisation ».

Aux États-Unis, la question se double d'un autre héritage : celui de l'esclavage et de la ségrégation raciale, qui recoupe partiellement, sans s'y confondre, les problématiques de « décolonisation » autochtone. Le mouvement *Black Lives Matter*, les débats sur les réparations, ou encore la relecture critique de figures historiques comme Christophe Colomb ou les pères fondateurs du pays, s'inscrivent dans une dynamique parallèle de remise en cause des récits fondateurs de la nation. Cette prise de conscience s'est également traduite, dans les années 2010 et 2020, par une généralisation des politiques de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) au sein des universités, des entreprises et des institutions publiques étatsuniennes.

À l'autre bout du monde, l'Australasie, qui partage cette histoire coloniale de peuplement, travaille également sur cette question. En Nouvelle-Zélande, le traité de Waitangi (1840), document de fondation du pays, signé entre les Chefs maoris et la Couronne britannique, sert de fondement à cette démarche. Avec la croissance

---

6 Pfuurai Chimbunde et Byron Brown, « Towards a Decolonised University in South Africa: Filling the Blanks », *Higher Education Policy*, 16 mars 2026, https://doi.org/10.1057/s41307-026-00452-4.

7 Jess Crilly, « Decolonising the Library: A Theoretical Exploration », *Spark: UAL Creative Teaching and Learning Journal* 4, nº 1 (2019): 6, https://sparkjournal.arts.ac.uk/index.php/spark/article/view/123.

8 « Cecil Rhodes Statue: Explanatory Plaque Placed at Oxford College », *BBC News*, 12 octobre 2021, https://www.bbc.com/news/uk-england-oxfordshire-58885181.

d'attention au bien-être de la Population autochtone, les bibliothèques interviennent sur l'« autochtonisation » des bibliothèques avec le Peuple maori.

En Australie, la reconnaissance des Aborigènes et des Insulaires du détroit de Torres a été tardive et reste conflictuelle. Ce n'est qu'en 1992, avec le procès de *Mabo vs Queensland*, que la justice reconnaît enfin que le pays n'était pas « une terre inhabitée » avant la colonisation britannique[9]. Depuis, les avancées restent surtout symboliques, comme l'hommage désormais courant aux Peuples autochtones lors des événements publics. Mais les changements concrets peinent à s'imposer : en 2023, un référendum proposant de créer une instance consultative autochtone auprès du gouvernement a été rejeté[10].

Pour la communauté francophone mondiale, au moment de l'enquête, il nous semble, d'après la recherche documentaire, que seul le Québec s'engage dans cette démarche. Selon l'Association des bibliothèques publiques du Québec, « [t]rès peu de bibliothèques publiques [municipales] québécoises sont engagées dans une telle démarche [11] » ; les bibliothèques universitaires (BU) sont d'ailleurs davantage mobilisées.

Quant au reste du monde, nous avons trouvé peu de cas documentés.

Restons dans le monde anglophone : les questions de la colonialité des institutions, du racisme dans la société et plus largement de l'injustice sociale ont (une fois de plus) été mises en avant en 2020, au plus fort du mouvement *Black Lives Matter*. De nombreuses institutions s'engagent alors à réaffirmer l'important principe de la lutte contre le racisme et donc de l'antiracisme[12]. Six ans plus tard, ces tendances s'estompent pour diverses raisons, mais l'on peut imaginer que l'une des causes soit liée à l'environnement dans lequel nous vivons.

Dans un monde radicalisé

Ce mouvement de « décolonisation » des institutions culturelles et savantes s'inscrit également dans un climat de polarisation croissante du débat public. Le terme lui-même est devenu un marqueur identitaire et politique clivant, mobilisé aussi bien pour dénoncer un supposé effacement de l'héritage culturel que pour dénoncer, à l'inverse, l'inertie des institutions face aux héritages coloniaux — au détriment, souvent, de la nuance conceptuelle qui avait présidé à son élaboration académique.

Cette polarisation s'inscrit dans ce que l'on désigne communément par l'expression de « guerres culturelles », qui oppose schématiquement des postures dites *woke* et anti-*woke*. Cette structuration binaire du débat médiatique et politique tend à figer les positions plutôt qu'à ouvrir la discussion, chaque camp mobilisant le concept de « décolonisation » à des fins argumentatives opposées. Cette dynamique conduit à une fragmentation des communautés d'interprétation : un même fait historique, une même pratique professionnelle — la neutralité des bibliothécaires, par exemple — peut faire l'objet de lectures irréconciliables selon

---

[9] Mabo v Queensland (No 2), Nº 23 (High Court of Australia, 3 juin 1992), https://www.austlii.edu.au/cgi-bin/viewdoc/au/cases/cth/HCA/1992/23.html.

[10] Hannah Ritchie, « The Voice: Australians Vote No in Historic Referendum », *BBC News*, 14 octobre 2023, https://www.bbc.com/news/world-australia-67110193.

[11] Communication de mail, non annexée, datée du 16 janvier 2026.

[12] Ou s'agit-il d'une tentative symbolique désespérée de se décharger de toute responsabilité qui leur incombe ?

le camp depuis lequel on l'observe. Ce climat n'est pas sans incidence sur les bibliothécaires, pour qui l'adoption de pratiques dites « décoloniales » risque d'être perçue moins comme un choix professionnel raisonné que comme une prise de position politique.

C'est précisément cette polarisation, et son effet potentiellement restrictif sur l'exposition des publics à la pluralité des savoirs, qui invite à interroger dans quelles conditions les bibliothèques françaises peuvent aujourd'hui remplir leur mission de développement de l'esprit critique.

« LA DECOLONISATION N'EST PAS UNE METAPHORE »

Vous l'avez peut-être remarqué : le mot « décolonisation » est, jusqu'à présent, presque toujours placé entre guillemets. Ce choix n'est pas anodin. Il tient à une mise en garde formulée par Eve Tuck et K. Wayne Yang, qui expliquent que « la décolonisation n'est pas une métaphore[13] ». Nous reviendrons plus loin sur la pertinence de cette idée pour notre propre objet d'étude, mais c'est précisément pour provoquer, dès à présent, une forme de vigilance chez les lecteurs que nous avons choisi de souligner ce mot par ces guillemets, chaque fois qu'il apparaît. Cette ambiguïté sémantique, loin d'être un simple débat terminologique, structure une grande partie des tensions observées dans le champ bibliothéconomique, et sera précisée dans le cadre théorique de ce mémoire.

UNE IMPORTATION DU CONCEPT EN FRANCE ?

Et en France ? Il nous semble que ce sujet devient de plus en plus populaire, mais reste encore émergent en 2026. Pourquoi ?

On pourrait dire que la France, examiné du point de vue étranger, fait preuve d'une certaine spécificité : une forme de sérénité, de calme et de prudence, propre à sa tradition intellectuelle, lorsqu'il s'agit de répondre aux problématiques venues de l'étranger, d'une pensée différente — voire, parfois, aux problématiques qui naissent en son propre sein. Cette réticence n'est pas nouvelle : la France a régulièrement affiché une forme de méfiance à l'égard des courants de pensée issus du monde anglo-saxon, qu'il s'agisse des *cultural studies*, des *gender studies* ou, plus récemment, des *postcolonial studies* et des théories de la race qui infusent aujourd'hui le débat autour de la « décolonisation ». Plutôt que d'importer directement ces cadres théoriques, la tradition intellectuelle française tend à les soumettre à un travail de reformulation critique, souvent qualifié — par ses détracteurs comme par ses défenseurs — d'approche davantage intellectuelle que militante : on y privilégie le débat conceptuel, la mise en perspective historique et la critique épistémologique, plutôt que l'action directe ou la mobilisation identitaire qui caractérisent une partie du mouvement nord-américain.

Cette posture n'est pas sans lien avec le modèle républicain français lui-même, fondé sur un principe d'universalisme qui peine à reconnaître, voire qui récuse, les approches fondées sur des identités culturelles ou raciales particulières — approches pourtant centrales dans une grande partie de la littérature anglo-saxonne sur la « décolonisation ». Le concept, né dans des contextes marqués par une histoire

[13] Eve Tuck et K. Wayne Yang, « Decolonization Is Not a Metaphor », *Decolonization: Indigeneity, Education & Society* 1, nº 1 (2012): 1-40, https://jps.library.utoronto.ca/index.php/des/article/view/18630.

coloniale et une organisation politique différentes — notamment le rapport spécifique du Canada et des États-Unis aux Peuples autochtones, ou le rapport de l'Afrique du Sud à l'apartheid — se trouve ainsi importé dans un contexte français qui n'offre pas nécessairement les mêmes cadres de référence historiques, juridiques ou institutionnels. La question se pose alors : que devient un concept lorsqu'il traverse les frontières nationales et les traditions intellectuelles ? S'agit-il d'une transposition fidèle, d'une adaptation nécessaire, ou d'une déformation qui en casse le sens premier ?

Cette tension entre un universalisme républicain, réticent aux approches identitaires, et des courants de pensée anglo-saxons qui en font au contraire un levier central de leur critique, constituera l'un des fils rouges de ce mémoire. Elle permettra d'interroger, tout au long de ce travail, dans quelles conditions les pratiques bibliothéconomiques dites « décoloniales » peuvent trouver, ou non, une forme d'acclimatation dans le contexte professionnel français.

Cette question de l'acclimatation d'un concept étranger dans le contexte professionnel français ne peut toutefois être tranchée dans l'abstrait : elle appelle à se tourner vers ce qui a déjà été écrit, pensé et expérimenté sur le sujet, tant dans le champ bibliothéconomique que dans les disciplines connexes qui l'éclairent. C'est ce à quoi s'attache la section suivante, qui propose un état de l'art de la question, afin d'identifier les apports existants, mais aussi les manques et les angles morts qui justifient la démarche entreprise dans ce mémoire.

***

ÉTAT DE L'ART

Origines et émergence du concept

La notion de « décolonisation » des bibliothèques s'inscrit dans un ensemble plus large de réflexions critiques portant sur la « décolonisation » du savoir et des institutions culturelles. Elle est liée au développement de la *critical librarianship*, un courant apparu dans les sciences de l'information qui considère les bibliothèques non comme des institutions neutres, mais comme des dispositifs participant à la construction et à la hiérarchisation des savoirs. Ce mouvement étant un mouvement anglophone assez récent, la plupart de la documentation existe majoritairement en anglais, parfois rejoint par des études des cas en anglais portant sur l'Amérique latine.

Historiquement, les pratiques documentaires (constitution des collections, classification, description bibliographique) ont contribué à structurer une vision du monde largement eurocentrée : les systèmes d'organisation des connaissances, tels que la classification décimale de Dewey (CDD) ou les vedettes-matière de la *Library of Congress* (LCSH), ont ainsi été élaborés dans des contextes culturels spécifiques et reflètent certaines hiérarchies intellectuelles et religieuses.

C'est dans ce contexte que la notion de « décolonisation » des bibliothèques s'installe à l'intersection de plusieurs débats contemporains : eurocentrisme académique, diversification des corpus, reconnaissance des savoirs marginalisés.

Les axes d'actions

« Décoloniser » les collections

Au Royaume-Uni, la « décolonisation » des bibliothèques s'inscrit principalement dans le cadre des initiatives visant à « décoloniser » les cursus. Les bibliothèques sont mobilisées comme partenaires de ces transformations pédagogique[14]. Un premier axe d'action concerne la diversification des collections. Plusieurs BU ont entrepris d'évaluer leurs collections afin d'identifier les déséquilibres géographiques et culturels dans les publications disponibles [15]. L'objectif est de favoriser l'intégration d'auteurs issus du Sud global et des traditions intellectuelles non occidentales. Ces initiatives prennent plusieurs formes, telles que des programmes d'acquisition ciblée, des bibliographies alternatives proposées aux enseignants, des projets collaboratifs avec les étudiants, et la valorisation de fonds documentaires marginalisés, certaines bibliothèques ont également développé des guides thématiques destinés à soutenir l'enseignement « décolonial »[16]. Ces ressources documentaires permettent d'identifier des corpus critiques, des auteurs postcoloniaux et des perspectives issues de différentes traditions intellectuelles. Aux États-Unis, on observe un parallèle, avec de la littérature sur les bibliothèques de l'enseignement supérieur[17].

Critique des systèmes de classification

Un second axe concerne les systèmes d'organisation du savoir. Les classifications bibliographiques sont de plus en plus analysées comme des dispositifs reflétant des hiérarchies culturelles : la CDD est fréquemment citée dans ces débats[18]. Dans ce système, par exemple, la section consacrée à la religion accorde une place très importante au christianisme, tandis que les autres religions sont regroupées dans des subdivisions plus restreintes. Ce type de structuration a été interprété comme un héritage de la perspective culturelle occidentale dans laquelle la classification a été élaborée. Les bibliothèques ont ainsi engagé plusieurs expérimentations : une contextualisation des notices bibliographiques [19], une modification locale de certains vedettes-matière[20], et une création de métadonnées « critiques » [21]. Ces initiatives restent toutefois limitées par la nécessité d'interopérabilité des systèmes documentaires internationaux.

---

[14] Jess Crilly et Regina Everitt, éd., *Narrative Expansions: Interpreting Decolonisation in Academic Libraries* (Facet Publishing, 2022)., *passim*.

[15] *Ibid., passim.*

[16] *Ibid., passim.*

[17] Beth Jachimiak, « Decolonizing the Academic Library's Juvenile Collection », *Collection Management* 46, nos 3-4 (2020): 186-89, https://doi.org/10.1080/01462679.2020.1861492 ; Brian Quinn, « Collection Development and the Psychology of Bias », *The Library Quarterly* 82, no 3 (2012): 277-304, https://doi.org/10.1086/665933.

[18] Melissa Adler, *Cruising the Library: Perversities in the Organization of Knowledge* (Fordham University Press, 2017) ; Khushbu Pandey *et al.*, « Decolonizing Knowledge Organization: Indigenous Knowledge Systems in Library Classification », *Indian Journal of Information Sources and Services* 15, no 3 (2025): 230-38, https://doi.org/10.51983/ijiss-2025.IJISS.15.3.26.

[19] Crilly et Everitt, éd., *Narrative Expansions*, *passim*.

[20] Susan Dahl et Kaia MacLeod, « Decolonizing the Authority File: Creating Contexualized Access to the University of Calgary's Indigenous Authors Collection », *The International Journal of Information, Diversity, & Inclusion (IJIDI)*, 7 avril 2023, https://doi.org/10.33137/ijidi.v7i1/2.39366.

[21] Kelley Rowan et Annia Gonzalez, « Decolonizing your library: metadata that empowers », *Proceedings of the IATUL Conferences*, 13 juin 2022, https://docs.lib.purdue.edu/iatul/2022/ttl/1.

Critique des vocabulaires documentaires

Un autre thème de la recherche concerne les biais présents dans les systèmes de description documentaire. Les LCSH ont été critiqués pour l'utilisation de terminologies considérées comme problématiques ou obsolètes concernant les Peuples autochtones et les groupes minoritaires[22]. Ces vocabulaires reflètent en effet des catégories historiquement construites par des institutions fédérales plutôt que par les communautés concernées. Plusieurs bibliothèques, notamment celles des universités, ont entrepris des projets de « décolonisation » des métadonnées[23], consistant à réviser les termes utilisés dans les catalogues et à introduire des vocabulaires alternatifs. Ces initiatives reposent souvent sur une collaboration avec les communautés autochtones afin de définir des terminologies respectueuses et culturellement appropriées.

L'autochtonisation des bibliothèques

Au Canada et en Nouvelle-Zélande, la notion d'autochtonisation occupe une place plus centrale dans les politiques bibliothéconomiques contemporaines. Elle s'inscrit notamment dans le contexte des démarches de réconciliation avec les Peuples autochtones. À part les bibliothèques nationales qui guident ce mouvement[24], les BU ont également développé plusieurs types d'initiatives : la création de collections spécialisées sur les savoirs autochtones[25], l'intégration des langues autochtones dans les catalogues[26], le recrutement de bibliothécaires autochtones[27], et la construction des partenariats avec les communautés[28]. Ces actions visent à reconnaître les savoirs autochtones comme des formes légitimes de connaissance et à corriger leur marginalisation historique dans les institutions académiques.

Enjeux théoriques et critiques

Malgré son succès dans les débats académiques, la notion de « décolonisation » des bibliothèques fait l'objet de discussions critiques. Certains chercheurs soulignent que le terme « décolonisation » est parfois utilisé de manière métaphorique pour désigner des politiques de diversité ou d'inclusion[29]. Dans ce cas, la transformation des bibliothèques reste limitée à des actions symboliques, sans modification profonde des infrastructures du savoir. Une autre critique concerne la tension entre les initiatives institutionnelles et les objectifs plus radicaux du mouvement décolonial. Les bibliothèques peuvent adopter des politiques de

---

22 Sanford Berman, *Prejudices and Antipathies: A Tract on the LC Subject Heads Concerning People* (Scarecrow Press, 1971 ; édition de 1993, McFarland & Company, 1993) ; Jane Sandberg, éd., *Ethical Questions in Name Authority Control* (Library Juice Press, 2019).

23 *Narrative Expansions, passim.*

24 Yann Nicolas, « La réforme maorie de la Bibliothèque Nationale de Nouvelle-Zélande » (Mémoire DCB, Enssib, 2003), https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/987-la-reforme-maorie-de-la-bibliotheque-nationale-de-nouvelle-zelande; Library and Archives Canada, « Indigenous Heritage Action Plan », 30 juillet 2025, https://www.canada.ca/en/library-archives/corporate/about-us/strategies-initiatives/indigenous-documentary-heritage/action-plan.html.

25 Spencer Lilley, « Decolonising Māori Collections », *Journal of the Australian Library and Information Association* 73, nº 3 (2024): 266-79, https://doi.org/10.1080/24750158.2024.2367775.

26 *Narrative Expansions, passim.*

27 *Ibid.*

28 Michelle Blake et al., « Ko te tangata (for the People): The Challenge of Indigenizing Libraries in Aotearoa », *New Review of Academic Librarianship* 30, nºs 2-3 (2024): 251-72, https://doi.org/10.1080/13614533.2023.2299841.

29 Tuck et Yang, « Decolonization Is Not a Metaphor ».

diversification des collections tout en conservant des structures documentaires héritées du passé. Les débats actuels portent donc de plus en plus sur les infrastructures documentaires elles-mêmes : les systèmes de classification, les standards de métadonnées et les infrastructures numériques. Ces infrastructures déterminent la manière dont les connaissances sont produites, organisées et accessibles.

La « décolonisation » des bibliothèques constitue donc aujourd'hui un champ de réflexion dynamique dans les sciences de l'information et des bibliothèques. Né dans le contexte des mobilisations étudiantes des années 2010, notamment autour du mouvement *Rhodes Must Fall*, ce débat s'est progressivement diffusé dans les institutions documentaires à l'échelle internationale. Les initiatives observées ici dans différents contextes — Royaume-Uni, Amérique du Nord, Océanie — montrent que la « décolonisation » des bibliothèques peut prendre des formes variées : diversification des collections, transformation des métadonnées, autochtonisation des institutions ou participation des communautés à la gouvernance. Ces transformations témoignent d'une évolution du rôle des bibliothèques, de plus en plus envisagées comme des acteurs de justice épistémique et de représentation culturelle. Toutefois, la portée réelle de ces initiatives reste débattue, notamment en raison des contraintes techniques et institutionnelles liées aux infrastructures documentaires internationales.

PROBLEMATIQUE

L'ensemble de ces éléments convergent vers une même question de recherche, qui structurera l'ensemble de ce mémoire : dans un contexte de radicalisation de la société en France et à l'international, dans quelles conditions les pratiques bibliothéconomiques dites « décoloniales » peuvent-elles contribuer, dans les bibliothèques françaises, à la pluralité des savoirs et au développement de l'esprit critique ?

Cette question peut se décliner en deux temps. D'une part, la radicalisation du débat public tend-elle à restreindre l'exposition des publics à la pluralité des savoirs ? D'autre part, et si tel est le cas, les pratiques bibliothéconomiques dites « décoloniales » constituent-elles un levier efficace pour que les bibliothèques françaises remplissent leur mission de développement de l'esprit critique ?

METHODOLOGIE

Afin de répondre à la problématique, nous adoptons une méthodologie semi-qualitative combinant trois approches complémentaires : une revue de littérature, des entretiens semi-directifs et une enquête sur la perception du terme « décolonisation ».

Dans un premier temps, une revue de littérature permet d'identifier les principaux travaux portant sur les enjeux de « décolonisation » des savoirs, de pluralité épistémique et de bibliodiversité dans les bibliothèques. Cette analyse théorique sert à situer le sujet dans les débats professionnels et académiques existants et fournit le cadre conceptuel mobilisé ensuite pour l'analyse des entretiens.

Dans un second temps, l'étude s'appuie sur des entretiens semi-directifs organisés en deux corpus distincts, construits selon des critères de sélection et des

objectifs différents, que nous désignons respectivement PRA (pratiques) et EMO (émotions-perceptions).

Le corpus PRA rassemble des entretiens menés à l'international, auprès de BU britanniques et de bibliothèques municipales (BM) de grandes villes canadiennes et néo-zélandaises, retenues, en partie, en raison de l'existence d'études de cas déjà documentées. L'objectif est de documenter des pratiques concrètes de décolonisation des collections et des dispositifs documentaires, au-delà de ce qui est déjà rapporté dans la littérature, afin de recueillir des informations de première main. Deux établissements français ont été intégrés à ce corpus à titre d'exception : Audencia et la BULAC, qui ont déjà réalisé certain travaux. Le recrutement pour ce corpus s'est fait par envoi d'un courriel à l'adresse générale de chaque établissement, la personne répondante étant ensuite désignée en interne selon le fonctionnement propre de l'établissement. Ce corpus compte 18 entretiens (PRA-01 à PRA-18), menés entre janvier et juin.

Le corpus EMO rassemble des entretiens menés en France, auprès d'établissements ayant un lien avec le fait colonial (ports historiques, institutions liées à l'outre-mer ou à l'ancien empire colonial, etc.), BM et BU. L'objectif est de cartographier les perceptions professionnelles françaises sur le sujet du mémoire, afin de mieux connaître l'état actuel de la discussion et les sensibilités qu'il suscite au sein de la profession. Le recrutement s'est fait par prise de contact directe avec le ou la responsable des collections et/ou le ou la responsable de l'établissement. Ce corpus compte 15 entretiens (EMO-01 à EMO-15), menés sur la même période.

Au total, 33 entretiens ont été menés. Ils ont fait l'objet d'une analyse thématique à partir des transcriptions, sur la base d'un codage mixte : les catégories initiales sont issues du cadre théorique construit lors de la revue de littérature, puis enrichies au fil de l'analyse par des thèmes émergents identifiés dans le discours des personnes interrogées. Pour le corpus PRA, les cas ont été comparés entre eux selon les pratiques mises en œuvre, leurs objectifs, leurs conditions institutionnelles de mise en œuvre, les obstacles rencontrés et les effets rapportés. Pour le corpus EMO, l'analyse s'est concentrée sur les perceptions exprimées, les registres de discours mobilisés et les tensions professionnelles évoquées.

Enfin, une enquête sur la perception du terme « décolonisation » a été proposée afin de compléter les entretiens, dans le but de recueillir, à plus large échelle et de façon plus anonyme, les réactions, sensibilités et tensions que peuvent susciter les questions de « décolonisation » des savoirs et de pluralité culturelle dans le travail bibliothéconomique. Il a été diffusé en réseau auprès de professionnel·le·s des bibliothèques français·e·s, sur la même période de janvier à juin.

L'articulation de ces méthodes permet de croiser analyse théorique et observations de terrain, afin de mieux comprendre l'application, les enjeux et les limites des pratiques « décoloniales ». La revue de littérature offre le socle conceptuel nécessaire. Les entretiens semi-directifs donnent accès à des discours nuancés et contextualisés, en laissant aux enquêté·e·s une certaine flexibilité pour exprimer leurs expériences. Le questionnaire complète cette approche en apportant des éléments sur la dimension subjective de ces enjeux, et permet de repérer certaines tendances ou sensibilités face aux questions de pluralité des savoirs.

Cette méthodologie présente également certaines limites. Le nombre d'entretiens ne permet pas de prétendre à une représentativité statistique de l'ensemble des établissements concernés. Le recrutement par diffusion en réseau pour le questionnaire introduit un biais d'auto-sélection : les répondant·e·s sont

probablement surreprésenté·e·s parmi les personnes déjà sensibilisées au sujet, ou à l'inverse fortement opposées et souhaitant l'exprimer. Les entretiens et les questionnaires reposent en outre sur des déclarations des professionnel·le·s, susceptibles d'être influencées par leur position institutionnelle ou par le positionnement de l'auteur du questionnaire. Enfin, la revue de littérature reste limitée par la relative rareté des travaux existants sur les approches « décoloniales » dans le contexte des bibliothèques françaises. Malgré ces limites, l'articulation des méthodes permet une analyse à la fois théorique et empirique de ces enjeux.

***

Nous consacrons ainsi une première partie pour bien exposer le fondement théorique de cette discussion : d'abord, nous découvrons ce que sont le colonialisme et la colonialité, ensuite, comment les études postcoloniales et décoloniales peuvent nous aider à comprendre cette question de « décolonisation », et enfin comment on peut les appliquer dans les bibliothèques. La deuxième partie inspecte les constats empiriques du terrain des bibliothèques françaises en examinant la relation entre la France et le colonialisme, le questionnaire de perception et un rapport sur la déontologie des bibliothécaires. Enfin, la troisième partie regroupe et résume les pratiques appliquées par les professionnel·le·s à travers le monde, accompagnées par des critiques concrètes pour une application locale.

1. FONDEMENT THEORIQUE

Mais, comme nous l'avons vu, l'expression « "décolonisation" des bibliothèque » suscite beaucoup de considération, pas seulement des points d'interrogations mais aussi ceux d'exclamation : concrètement, de quoi on parle ? Avant de présenter ce qu'elle est, nous consacrons une première partie pour bien délimiter le fondement théorique de notre problématique.

***

1.1. COLONIALISME ET COLONIALITE

Le mot *colonialisme* peut être défini de pleines manières, mais on l'associe souvent avec la domination, l'exploitation, et la hiérarchisation d'un peuple. L'*Encyclopédie Larousse* en ligne définit le colonialisme comme un « système qui préconise l'établissement et le développement de pays dépendants considérés comme sources de richesse et de puissance pour la nation colonisatrice[30] ». Outre les aspects classiques comme la domination politique et économique, que nous connaissons bien, nous devons également parler d'une domination culturelle de la part du colonisateur[31]. La violence peut aussi être symbolique.

L'on pense souvent que le colonialisme ou la « décolonisation » est fini ou est un sujet du passé — nous avons bien pu observer, plusieurs fois, pendant la préparation de cette étude — mais cela doit être à tort : l'indépendance n'est pas signe de « décolonisation ». Si les indépendances ont mis fin aux empires coloniaux en tant que systèmes politiques et administratifs, elles n'ont pas aboli les hiérarchies de pouvoir, de savoir et de représentation que la colonisation avait instaurées. C'est précisément ce que le concept de *colonialité* permet de saisir. Cette notion trouve son origine dans les travaux du sociologue péruvien Aníbal Quijano, qui forge dans les années 1990 le concept de colonialité du pouvoir (*colonialidad del poder*) pour désigner la manière dont les hiérarchies raciales et culturelles instaurées par la colonisation européenne continuent de structurer les rapports de pouvoir à l'échelle mondiale, bien après la fin des empires coloniaux[32]. Ce concept sera ensuite repris et développé par d'autres penseur·euse·s du courant décolonial, notamment Nelson Maldonado-Torres, Walter Mignolo et María Lugones, chacun·e l'appliquant à des dimensions spécifiques — épistémique, du genre, ou de l'être. Les phénomènes de colonialisme et de la colonialité, selon Nelson Maldonado-Torres, ne sont pas « verrouillés dans le passé, situés ailleurs, ou même confinés à une dimension empirique spécifique[33] ». Ainsi,

> « la colonialité survit au colonialisme. Elle se perpétue dans les livres, dans les critères d'évaluation scolaire, dans les schémas culturels, dans le sens commun, dans l'image que les peuples ont d'eux-mêmes, dans leurs aspirations personnelles et dans tant d'autres aspects de notre expérience

---

30 « Colonialisme », *Encyclopédie Larousse en ligne*, https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/colonialisme/35273.

31 Crilly, « Decolonising the Library », 7.

32 Anibal Quijano et Michael Ennis, « Coloniality of Power, Eurocentrism, and Latin America », *Nepantla: Views from South* 1, nº 3 (2000): 533-80, https://muse.jhu.edu/article/23906.

33 Nelson Maldonado-Torres, *Outline of Ten Theses on Coloniality and Decoloniality*, 2016, 10, https://caribbeanstudiesassociation.org/docs/Maldonado-Torres_Outline_Ten_Theses-10.23.16.pdf. Traduction de l'auteur.

> moderne. *D'une certaine manière, en tant que sujets modernes, nous respirons la colonialité à chaque instant et au quotidien*[34]. »

Pour saisir la persistance de cette domination sous toutes ses formes, Quijano puis Mignolo proposent le concept de matrice coloniale du pouvoir (*colonial matrix of power*), qui permet de penser ensemble ce qui autrement apparaîtrait comme des phénomènes séparés. Cette matrice désigne un système de pouvoir structuré autour de plusieurs axes interreliés : le contrôle de l'économie et des ressources, le contrôle de l'autorité politique, le contrôle du genre et de la sexualité, et enfin le contrôle de la connaissance et de la subjectivité — c'est-à-dire la manière dont les peuples colonisés en viennent à penser, se penser et se savoir à travers les catégories imposées par le colonisateur[35]. Cette articulation entre les axes se vérifie de façon particulièrement nette à l'intersection du genre, de la richesse et de la connaissance. La philosophe María Lugones montre que le système de genre moderne/colonial n'a pas seulement classé les corps selon une hiérarchie raciale : il a imposé, comme norme universelle, une conception occidentale et binaire du genre, reléguant les femmes racisées à une exclusion double — écartées à la fois du statut de sujet de savoir légitime en tant que colonisées, et en tant que femmes, quand bien même leur position économique la plus précaire ne fait souvent qu'aggraver cette double invisibilisation.[36] Les savoirs portés par les femmes racisées subissent ainsi une véritable double peine épistémique : niés par la hiérarchie raciale du savoir autant que par la hiérarchie de genre qui la recoupe — logique que la *critical race theory* (CRT) permettra de formaliser plus avant sous le nom d'intersectionnalité. Ces quatre dimensions ne fonctionnent pas de manière isolée : la domination économique s'appuie sur une domination politique, qui elle-même se légitime par une hiérarchisation culturelle et raciale, laquelle s'ancre enfin dans un régime de savoir qui rend cette hiérarchie « naturelle » ou évidente.

La violence épistémique — concept proposé par Gayatri Chakravorty Spivak en 1988, qui désigne les mécanismes par lesquels le pouvoir colonial s'exerce, non seulement par la conquête territoriale ou l'exploitation économique, mais aussi par la délégitimation, la marginalisation et l'effacement des systèmes de savoir non européens[37] — est un problème réel. Selon elle, « les subalternes ne peuvent pas parler », précisément parce que leur langue n'a aucune valeur dans un système qui les prive de leur culture. Cette impossibilité de parler ne tient pas à une absence de voix, mais à l'absence d'un espace d'écoute légitime : le savoir non européen est structurellement exclu d'un système qui se pense lui-même comme seul horizon valable de connaissance. C'est précisément ce mécanisme d'exclusion que Walter Mignolo et Catherine Walsh désignent sous le terme de *totalité épistémique* (*epistemic totality*) : une « tendance à considérer leur [les Européens[38] de l'époque]

---

[34] Nelson Maldonado-Torres, « On the Coloniality of Being: Contributions to the development of a concept », *Cultural Studies* 21, nos 2-3 (2007): 243, https://doi.org/10.1080/09502380601162548. Traduction de l'auteur, italique ajouté.

[35] Quijano, « Coloniality of Power, Eurocentrism, and Latin America ».

[36] María Lugones, « Heterosexualism and the Colonial/Modern Gender System », *Hypatia* 22, no 1 (hiver 2007): 186-209, https://www.jstor.org/stable/4640051.

[37] Gayatri Chakravorty Spivak, « Can the Subaltern Speak? revised edition: from the "History" chapter of Critique of Postcolonial Reason », in *Can the Subaltern Speak? Reflections on the History of an Idea*, éd. par Rosalind C. Morris (Columbia University Press, 2010).

[38] Les femmes européennes de l'époque sont omises ici : les institutions de savoir en Occident excluaient alors structurellement et systématiquement les femmes. Cela ne signifie cependant pas qu'aucune femme n'était présente dans ces institutions, mais vise plutôt à souligner à quel point la société occidentale était alors dominée par les hommes dans la production du savoir considéré comme légitime.

propre totalité épistémique comme *la* totalité épistémique[39]. » Selon elleux, cela « établit les bases pour la totalité laïque de savoir au XVIII^e siècle, à une époque où l'Europe s'étendait à l'ensemble de la planète et où la science et la philosophie laïque consolidaient ces croyances[40] ». Ce système de penser ne s'en va pas après la fin du colonialisme : il s'est déjà implanté dans le cerveau des peuples et persiste sous forme de *colonialité* : les répercussions durables et les structures de pouvoir persistantes issues du colonialisme[41]. Et s'il y persiste toujours une domination, peut-on appeler la « décolonisation » un sujet du passé ? La « décolonisation » n'est donc pas un évènement historique, mais un projet en cours de réalisation.

1.2. CRITIQUES POSTCOLONIALES ET DECOLONIALE

Si la colonialité, comme structure de pouvoir diffuse et persistante, permet de comprendre pourquoi la décolonisation demeure un horizon inachevé, elle ne suffit pas à elle seule à rendre compte des expériences concrètes de domination vécues par les peuples colonisés, ni des formes de résistance qu'ils y ont opposées. C'est précisément ce que proposent les théories postcoloniales, développées dès le milieu du XX^e siècle par des penseur·euse·s directement issu·e·s des colonies ou des anciennes colonies. Frantz Fanon, Edward Said, Aimé Césaire et Ngũgĩ wa Thiong'o notamment, chacun·e depuis une discipline et un contexte géographique distincts — la psychiatrie, la critique littéraire, la poésie, le roman —, ont posé les bases d'une critique systématique des mécanismes psychologiques, discursifs et linguistiques par lesquels le colonialisme s'est perpétué au-delà de sa seule dimension économique et politique.

Psychiatre martiniquais, Frantz Fanon s'intéresse à la dimension psychique de la domination coloniale. Dans *Peau noire, masques blancs* (1952), il montre comment le sujet colonisé en vient à intérioriser le regard dépréciatif du colonisateur, au point de désirer devenir blanc pour échapper à sa propre altérité. Cette aliénation n'est pas seulement imposée de l'extérieur : elle s'inscrit dans la psychologie même du colonisé, qui apprend à se percevoir à travers les catégories du colonisateur[42]. Dans *Les Damnés de la terre* (1961), Fanon ouvre son propos par une affirmation programmatique : quel que soit le nom qu'on lui donne — libération nationale, renaissance, restitution du pouvoir au Peuple, ou encore le vocabulaire du Commonwealth —, « la décolonisation est toujours un phénomène violent[43] ». Il radicalise son propos en affirmant que la violence n'est pas seulement une conséquence du système colonial, mais aussi un moyen par lequel le colonisé peut se « désaliéner » et reconquérir son humanité niée par des siècles de domination[44].

Chez Edward Said, la critique se déplace du terrain psychique vers le terrain discursif. Dans *Orientalism* (1978), Said montre que « l'Orient » n'est pas une réalité géographique neutre, mais une construction discursive fabriquée par l'Occident pour se définir lui-même en creux, comme rationnel, civilisé et moderne,

---

39 Walter D. Mignolo et Catherine E. Walsh, « Eurocentrism and Coloniality: The Question of Totality of Knowledge », in *On Decoloniality: Concepts, Analytics, Praxis* (Duke University Press, 2018), 197. Traduction de l'auteur, italique comme l'original.

40 Mignolo et Walsh, « Eurocentrism and Coloniality: The Question of Totality of Knowledge », 197.

41 Quijano, « Coloniality of Power, Eurocentrism, and Latin America ».

42 Frantz Fanon, *Peau noire, masques blancs* (Éditions du Seuil, 1952).

43 Frantz Fanon, *Les damnés de la terre* (Éditions François Maspero, 1961), 39.

44 Fanon, *Les damnés de la terre*, 7.

face à un Orient jugé irrationnel, arriéré et exotique[45]. Cette construction n'est pas anodine : elle sert directement à légitimer la domination coloniale, en présentant celle-ci comme une mission civilisatrice plutôt que comme une entreprise d'exploitation. L'orientalisme, chez Said, est ainsi un exemple concret du mécanisme que Mignolo et Walsh théoriseront plus tard sous le nom de totalité épistémique : un savoir qui se prétend objectif et universel, alors qu'il ne fait que refléter et justifier les intérêts de son producteur.

Aimé Césaire adopte un ton plus directe et polémique dans *Discours sur le colonialisme* (1950), où il dénonce le colonialisme comme un processus de « chosification » de l'homme colonisé — réduit au rang d'instrument, de force de travail, d'objet plutôt que de sujet[46]. Mais Césaire ne se limite pas à la dénonciation : il est aussi, avec Léopold Sédar Senghor et Léon-Gontran Damas, l'un des fondateurs du mouvement de la *négritude*, qui affirme la valeur et la dignité des cultures et identités noires contre l'entreprise d'assimilation culturelle imposée par la colonisation. Sa critique s'accompagne ainsi d'un geste de réappropriation, préfigurant les stratégies de résistance culturelle que l'on retrouvera plus tard dans les études décoloniales.

Enfin, l'écrivain kényan Ngũgĩ wa Thiong'o déplace la focale vers la langue elle-même comme vecteur premier de la domination culturelle. Dans *Decolonising the Mind* (1986), il analyse comment l'imposition des langues coloniales dans l'éducation et la littérature africaines a produit une aliénation linguistique : les peuples colonisés en viennent à penser et à créer dans une langue qui n'est pas la leur, perpétuant ainsi la domination culturelle bien après l'indépendance politique[47]. Il est allé jusqu'à déclarer, dans cet ouvrage, son intention de désormais écrire en gikuyu plutôt qu'en anglais — un geste concret de résistance linguistique.

1.2.1. Et alors… le mot « décolonisation » peut-on l'emprunter métaphoriquement ?

Le geste de Thiong'o — décoloniser sa propre pratique d'écriture par le choix de la langue — préfigure, sans la nommer comme telle, une question qui allait devenir centrale dans le champ des études décoloniales contemporaines : jusqu'où peut-on étendre le sens du mot « décolonisation » sans le vider de son contenu politique ? C'est précisément l'objet de l'article d'Eve Tuck et K. Wayne Yang, « *Decolonization is Not a Metaphor* », devenu depuis une référence incontournable mais aussi controversée dans le débat postcolonial.

Tuck et Yang partent d'un constat : depuis les années 2000, le terme « décolonisation » a été mobilisé pour désigner un nombre croissant de démarches — décoloniser un programme scolaire, une méthode de recherche, un musée, une bibliothèque — sans lien nécessaire avec son sens historique et politique originel. Pour elleux, cette extension du terme constitue un problème en soi, et non une simple évolution sémantique neutre :

> « [q]uand la métaphore envahit la décolonisation, elle ruine la possibilité même de la décolonisation, elle recentre la blanchité, elle redéfinit la

---

45 Edward W. Said, *Orientalism* (1978; Random House, 1979).

46 Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme* (Éditions Présence Africaine, 1955), 13.

47 Ngũgĩ wa Thiong'o, *Decolonising the Mind: The Politics of Language in African Literature* (1981; Zimbabwe Publishing House, 1986).

> théorie, elle attribue l'innocence au colon, elle entretient un futur pour le colon. […] La facilité avec laquelle on assimile, adopte et transpose la décolonisation constitue une autre forme d'appropriation par les colons[48] ».

Autrement dit, employer « décoloniser » pour parler de choses qui n'impliquent aucune restitution matérielle de terre permettrait paradoxalement aux institutions occidentales de se donner bonne conscience, sans jamais avoir à renoncer à un pouvoir ou à un territoire réellement acquis par la colonisation. Pour Tuck et Yang, la « décolonisation », dans le contexte spécifique des colonies de peuplement comme les États-Unis, le Canada, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, ne peut renvoyer qu'à un seul geste : la restitution effective des terres aux peuples autochtones.

Cette thèse, aussi rigoureuse soit-elle, a néanmoins fait l'objet de critiques significatives portant sur son ancrage géographique et historique très spécifique. Pour Hauskeller *et al.*, une « décolonisation » confrontée à un colonialisme aux formes multiples ne saurait souffrir de définition trop étroite : circonscrire la notion revient, selon elle, à enfermer jusqu'à l'ailleurs que la « décolonisation » cherche justement à ouvrir[49]. Cette mise en garde fait directement écho à l'appel plus ancien de Thiong'o dans *Decolonising the Mind* (1986), qui ne renvoie à aucune restitution de terre, mais bien à une libération culturelle et linguistique : dans les contextes où la colonisation opère de manière moins visible — par la langue, l'éducation, les savoirs plutôt que par l'occupation permanente du territoire —, une définition strictement territoriale de la « décolonisation » risque précisément de reconduire l'effacement qu'elle prétend combattre.

Ce débat n'est pas un simple point de désaccord académique périphérique : il est directement structurant pour ce mémoire. L'Hexagone, en effet, ne constitue pas une société coloniale de peuplement au sens où l'entendent Tuck et Yang — le territoire hexagonal n'a pas été peuplé au détriment d'un peuple autochtone dépossédé de sa terre. Il en va cependant tout autrement de plusieurs territoires ultramarins français, au premier rang desquels la Nouvelle-Calédonie. La définition de Tuck et Yang y trouve donc une pertinence bien plus directe que dans l'Hexagone. Ce mémoire, dont le terrain français reste centré sur l'Hexagone, ne prétend pas trancher cette question ultramarine, qui mériterait une étude dédiée ; mais cette hétérogénéité interne à « la France » doit être posée explicitement, pour ne pas donner l'impression que la situation calédonienne se dissout dans un cadre national uniformément non colonial de peuplement. C'est donc essentiellement pour son volet hexagonal qu'employer le terme « décolonisation » en bibliothéconomie française s'inscrit nécessairement dans le registre que Thiong'o et Hauskeller *et al.* appellent de leurs vœux : celui d'une « décolonisation » culturelle et épistémique, non territoriale, qui refuse de se voir enfermée dans une seule définition possible. C'est cette acception élargie, mais consciente de la mise en garde de Tuck et Yang, que ce mémoire retiendra pour son terrain hexagonal : parler de pratiques « décoloniales » en bibliothèque ne suppose pas une restitution matérielle de terre, mais désigne un ensemble d'efforts visant à démanteler les hiérarchies de savoir et les structures de pouvoir héritées de la colonialité, sans prétendre que ce travail se substitue ou équivaut aux luttes de restitution territoriale menées par les peuples

---

[48] Tuck et Yang, « Decolonization Is Not a Metaphor », 3. Traduction de l'auteur.

[49] Christine Hauskeller et al., « Decolonization is a metaphor towards a different ethic. The case from psychedelic studies », *Interdisciplinary Science Reviews* 48, nº 5 (2023): 741, https://doi.org/10.1080/03080188.2022.2122788.

autochtones ailleurs dans le monde — luttes auxquelles la question calédonienne elle-même, on l'a vu, n'est pas étrangère.

1.2.2. La *critical race theory* : un cadre complémentaire

Si les théories postcoloniales et décoloniales permettent de penser la persistance de la domination coloniale à l'échelle globale, un autre courant théorique, né dans un contexte universitaire nord-américain distinct, offre des outils complémentaires pour analyser la manière dont la race structure les institutions : la *critical race theory* (CRT), ou la théorie critique de la race. Il importe cependant de la distinguer d'emblée des cadres précédemment mobilisés, car elle n'est pas à proprement parler une théorie de la colonisation, mais une théorie du droit et des institutions, développée à partir de la fin des années 1970 dans les facultés de droit américaines.

L'ouvrage collectif dirigé par Sofia Y. Leung et Jorge R. López-McKnight, *Knowledge Justice: Disrupting Library and Information Studies through Critical Race Theory* (2021), constitue à cet égard une référence incontournable : c'est le premier ouvrage à appliquer explicitement la CRT au champ des sciences de l'information et des bibliothèques. Dans leur introduction, Leung et López-McKnight formulent un constat central pour comprendre l'apport spécifique de la CRT : le champ bibliothéconomique nord-américain a, depuis des décennies, appréhendé la question raciale comme un problème de représentation démographique — l'absence de personnes noires, autochtones ou racisées dans la profession — plutôt que comme un problème de pouvoir racial, de domination et de privilège structurels[50]. Cette manière de cadrer le problème n'est pas neutre : en insistant sur la diversité et l'inclusion plutôt que sur le racisme systémique, elle permet aux institutions de se donner l'apparence d'un progrès racial sans jamais avoir à remettre en cause les structures de pouvoir qui produisent l'exclusion.

C'est précisément ce déplacement — du comportement individuel vers la structure — qui constitue l'apport fondamental de la CRT. Reprenant l'analyse de la juriste Kimberlé Crenshaw, pour qui la manière dont un problème est cadré détermine largement la manière dont il sera résolu, Leung et López-McKnight montrent que les dispositifs de « diversité » mis en place par les bibliothèques (résidences de diversité, comités, chargé·e·s de mission diversité) échouent structurellement, car ils demeurent centrés sur l'inclusion de corps racisés dans des institutions qui continuent, elles, de fonctionner selon des normes culturelles blanches — contraignant ces professionnel·le·s à s'y assimiler, sous peine d'être tenu·e·s individuellement responsables de leur propre échec à s'y adapter. Ce mécanisme, où les institutions dominantes ne consentent à des avancées en matière de justice raciale que lorsque celles-ci leur profitent également, correspond à ce que Derrick Bell, l'un des fondateurs de la CRT, nomme la « convergence d'intérêt (*interest convergence*)[51] ».

Un second apport central de la CRT, développé par Crenshaw dans son article fondateur de 1989, est le concept d'*intersectionnalité* : l'idée que plusieurs systèmes de domination — race, genre, classe — se croisent et se renforcent mutuellement, produisant des expériences d'oppression irréductibles à la simple addition de leurs

---

[50] Sofia Y. Leung et Jorge R. López-McKnight, éd., *Knowledge Justice: Disrupting Library and Information Studies through Critical Race Theory* (The MIT Press, 2021), 2.

[51] Leung et López-McKnight, *Knowledge Justice*, 3.

composantes[52]. Ce concept permet de complexifier l'analyse des bibliothèques comme institutions : une politique ou une pratique bibliothéconomique peut sembler neutre du point de vue racial tout en produisant des effets d'exclusion différenciés selon le genre, la classe ou la situation migratoire des usager·ère·s.

La CRT se distingue enfin des cadres décoloniaux mobilisés précédemment par son objet et son échelle d'analyse : là où la colonialité et les théories postcoloniales s'attachent aux rapports entre anciennes puissances coloniales et anciennes colonies à l'échelle internationale, la CRT analyse le fonctionnement interne des institutions d'un pays donné — historiquement les États-Unis — et la manière dont le droit et les structures institutionnelles y ont construit et perpétué des hiérarchies raciales. Cette focale institutionnelle interne est précisément ce qui la rend précieuse pour la suite de ce mémoire, notamment pour interroger les pratiques concrètes des bibliothèques. Elle trouve d'ailleurs un prolongement direct, dans ce même ouvrage, avec le concept de *neutralité* et de *vocational awe* — développés par Anastasia Chiu, Fobazi Ettarh et Jennifer Ferretti dans le premier chapitre de *Knowledge Justice* — que nous retrouverons bientôt.

C'est précisément cette dimension structurelle qui rend la CRT pertinente pour ce mémoire, tout en posant une question centrale : ce cadre théorique, forgé dans le contexte juridique et racial spécifiquement étatsunien, est-il transposable tel quel à l'analyse des bibliothèques françaises ? La réponse à cette question ne peut être pleinement apportée qu'en la confrontant à un second cadre, propre à la France, qui a longtemps structuré — et continue de structurer — le rapport du pays aux questions de race et de discrimination : l'universalisme républicain.

1.2.3. L'universalisme républicain : un cadre français en tension

Face aux cadres théoriques anglo-saxons mobilisés jusqu'ici, il convient à présent de présenter le référentiel qui structure historiquement le rapport de la France à la question raciale et culturelle : l'universalisme républicain.

Dans l'introduction au numéro spécial « *A White Republic?* » de la revue *French Politics, Culture & Society*, Mathilde Cohen et Sarah Mazouz montrent que ce référentiel repose sur l'idée d'une communauté de citoyens dépouillés de tout marqueur identitaire — race, ethnicité, religion, orientation sexuelle — cette abstraction étant censée permettre à chacun de s'émanciper de ses appartenances au nom de la cohésion nationale[53]. Cette philosophie de l'intégration a pour effet concret de maintenir les différences raciales, ethniques et religieuses dans la sphère privée, et la France interdit, sauf dérogations très encadrées, la collecte de statistiques ethniques ou raciales — y compris à des fins de recherche ou de lutte contre les discriminations. Or, pour les autrices, l'universalisme aveugle à la race (« *race-blind* ») ne prévient ni n'éradique le racisme : il constitue au contraire une arme commode pour le groupe dominant, qui lui permet de dissimuler ses propres avantages raciaux en présentant comme neutres et largement partagées des valeurs qui sont d'abord celles du groupe majoritaire blanc[54].

---

[52] Kimberle Crenshaw, « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics », *University of Chicago Legal Forum* (Chicago) 1989 (1989): 139-67.

[53] Mathilde Cohen et Sarah Mazouz, « A White Republic? Studying Whites and Whiteness in France », *French Politics, Culture & Society*, French Politics, Culture & Society, vol. 39, nº 2 (2021): 1-25, https://doi.org/10.3167/fpcs.2021.390201.

[54] Cohen et Mazouz, « A White Republic? »

Cette critique trouve un écho chez Aimé Césaire lui-même, cité par Cohen et Mazouz : dans son *Discours sur le colonialisme* (1950), il relie l'aspiration universaliste française à la peur d'une dilution de la blanchité par les unions interraciales et aux fondements biologiques de la nation — l'universalisme abstrait n'étant donc jamais aussi désincarné qu'il le prétend[55].

Achille Mbembe pousse cette analyse plus loin encore dans « La République et l'impensé de la "race" ». Pour lui, la véritable tension n'oppose pas universalisme et communautarisme, comme le prétend l'orthodoxie française, mais universalisme et cosmopolitisme — c'est-à-dire l'idée d'un monde commun, d'une histoire et d'un avenir partagés. C'est précisément ce refus du passage au cosmopolitisme, selon lui, qui explique l'incapacité de la France à penser sa propre postcolonie[56]. Il en tire une formule saisissante : la forme d'universalisme qui sous-tend l'idée républicaine ne peut penser l'autre — l'ex-esclave, l'ex-colonisé — qu'« en termes de duplication, de dédoublement à l'infini d'une image narcissique[57] ». Autrement dit, plus on invoque les « valeurs de la République » contre le « communautarisme », plus on met à nu, malgré soi, la dimension ethnique et racialisante de l'idée nationale française elle-même.

Mamadou Diouf, dans un entretien consacré à la réception française des *postcolonial studies*, apporte un éclairage complémentaire : il montre que l'environnement intellectuel français, arc-bouté sur l'idéologie républicaine de liberté, égalité, fraternité, ne peut qu'être hostile au courant postcolonial, qui conteste le récit occidental de la modernité. Il établit une comparaison avec la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Belgique : leurs métropoles reconnaissent, même imparfaitement, une pluralité de communautés nationales, ethniques ou religieuses. La France, à l'inverse, relègue cette différence au « ghetto » (banlieues ou outre-mer) sans jamais la penser comme telle : elle refuse ainsi ce que Diouf nomme, à la suite de Partha Chatterjee, l'« institution de la différence (*rule of difference*) »[58]. Diouf mobilise aussi, en s'appuyant sur Edward Said et V. Y. Mudimbe, la notion de « bibliothèque coloniale » et de « bibliothèque des idées reçues » pour décrire l'entreprise des intellectuel·le·s des postcolonies, qui consiste à réviser et réaménager les bibliothèques des empires coloniaux en y dévoilant leurs propres présences et contributions[59].

Ramón Grosfoguel propose un outil conceptuel : la distinction entre un universalisme abstrait et un universalisme concret. Retraçant la généalogie de l'universalisme abstrait de Descartes à Marx — un sujet de connaissance sans corps, sans lieu, parlant depuis un point de vue qui s'occulte lui-même en tant que tel (le « point zéro ») —, Grosfoguel montre que ce type d'universalisme, y compris dans sa déclinaison républicaine française, ne fait que dissoudre tous les particuliers dans l'hégémonie d'une seule particularité : celle de l'homme occidental blanc. Il oppose à ce modèle la conception qu'Aimé Césaire développe dans sa lettre de démission du Parti communiste français datée de 1956, où celui-ci refuse à la fois le

---

55 Cohen et Mazouz, « A White Republic? », 12.

56 Achille Mbembe, « La République et l'impensé de la « race » », in *Ruptures postcoloniales : les nouveaux visages de la société française*, éd. par Achille Mbembe et al., Cahiers libres (La Découverte, 2010), https://doi.org/10.3917/dec.bance.2010.01.0205.

57 Mbembe, « La République et l'impensé de la « race » », 215.

58 Mamadou Diouf, « Les postcolonial studies et leur réception dans le champ académique en France », in *Ruptures postcoloniales : les nouveaux visages de la société française*, éd. par Achille Mbembe et al., Cahiers libres (La Découverte, 2010), 155, https://doi.org/10.3917/dec.bance.2010.01.0149.

59 Diouf, « Les postcolonial studies et leur réception dans le champ académique en France », 152.

particularisme étroit et l'« universalisme décharné » : « [m]a conception de l'universel est celle d'un universel riche de tout le particulier, riche de tous les particuliers, approfondissement et coexistence de tous les particuliers [60] ». Cet universel concret et pluriversel — un « pluri-vers » plutôt qu'un « uni-vers » — offre une alternative conceptuelle précieuse, à laquelle ce mémoire pourra revenir dans la partie consacrée à la bibliodiversité.

Cette tension théorique n'a rien d'un débat purement académique : elle se rejoue, presque à l'identique, dans le rapport d'information de l'Assemblée nationale sur les formes de racisme (Reda-Abadie, 2021), qui offre un cas d'école de ce que Grosfoguel appelle le « point zéro ». Le rapport y récuse en effet explicitement les « penseurs "décoloniaux" » et les « recherches universitaires liées à l'"intersectionnalité" », leur reprochant de « distiller » des « motifs de victimisation anachroniques » et de susciter une « concurrence des mémoires »[61]. L'argument le plus développé, emprunté à la sociologue Dominique Schnapper, est un argument de performativité : le discours différentialiste produirait les catégories raciales qu'il prétend seulement combattre, au point qu'un colloque réservé aux personnes « racisées » y est qualifié de « racisme antiraciste »[62]. On retrouve ici, formulée dans le langage même du débat public français, l'opération que décrivent Cohen et Mazouz : un universalisme qui se présente comme neutre et *race-blind*, mais qui ne peut envisager la nomination des rapports de pouvoir raciaux autrement que comme une régression communautariste — la « pluralité » diagnostiquée par Grosfoguel devenant, dans ce cadre, la menace même contre laquelle il faut se prémunir. Une représentante de la Ligue des droits de l'Homme, auditionnée par la mission, résume ainsi le risque perçu :

> « Ce qui aujourd'hui nous fait le plus peur, c'est la concurrence des mémoires et des victimes, c'est-à-dire le fait pour chacune des victimes […] non pas de se demander ce que la République fait contre le racisme, mais ce qu'elle fait pour sa propre communauté[63] ».

Le rapport atteste ainsi, malgré lui, la thèse de Mbembe : c'est bien le refus du passage au cosmopolitisme — c'est-à-dire la difficulté à penser une histoire et une mémoire plurielles et partagées plutôt que hiérarchisées ou concurrentes — qui structure le rejet français des cadres postcoloniaux et décoloniaux, plutôt qu'une opposition de principe au « communautarisme » comme le prétend le texte lui-même.

Ce même schéma argumentatif trouve un prolongement direct dans le champ bibliothéconomique, qui constitue précisément le terrain empirique de ce mémoire. Les pratiques dites « décoloniales » en bibliothèque — révision critique des systèmes de classification, refonte des vedettes-matière jugées obsolètes ou racialisantes, politiques d'acquisition visant à corriger la sous-représentation structurelle de certains savoirs et auteurs — reposent sur le postulat, hérité de la colonialité du savoir chez Quijano et Mignolo, que la neutralité bibliothéconomique est elle-même une fiction historiquement située. Or c'est très exactement ce postulat

---

[60] Ramón Grosfoguel, « Vers une décolonisation des « uni-versalismes » occidentaux : le "pluri-versalisme décolonial", d'Aimé Césaire aux zapatistes », in *Ruptures postcoloniales : les nouveaux visages de la société française*, éd. par Achille Mbembe et al., Cahiers libres (La Découverte, 2010), 131, https://doi.org/10.3917/dec.bance.2010.01.0119.

[61] Assemblée nationale (XVe législature), *Rapport d'information sur l'émergence et l'évolution des différentes formes de racisme et les réponses à y apporter*, nº 3969, éd. par Robin Reda et Caroline Abadie (Assemblée nationale, 2021), 12, https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/racisme/l15b3969-ti_rapport-information.

[62] Assemblée nationale (XVe législature), *Rapport nº 3969*, 85.

[63] *Ibid.*

que le raisonnement du rapport parlementaire interdit par avance : toute politique de correction ciblée sur un groupe (auteurs autochtones, africains, ou plus largement non-occidentaux) y serait lisible non comme un rééquilibrage du patrimoine commun, mais comme l'ouverture d'une « concurrence mémorielle » appliquée aux collections — un membre de la mission allant jusqu'à recommander de « ne pas tant chercher des victimes (avec le risque d'alimenter une concurrence mémorielle) que valoriser des "héros" »[64]. La bibliothèque devient ainsi un lieu privilégié où s'observe concrètement l'alternative posée par Grosfoguel : soit elle demeure gardienne d'un universel abstrait, où le geste critique décolonial est reçu comme une fragmentation identitaire du fonds documentaire ; soit elle assume, avec Césaire, un universel concret « riche de tous les particuliers » — ce qui suppose de nommer, plutôt que de dissoudre, la pluralité des savoirs qu'elle contient. C'est cette seconde voie que ce mémoire se propose d'explorer sous le nom de bibliodiversité.

C'est à la lumière de cette tension entre universalisme abstrait et universalisme concret que peut désormais se poser la question centrale de ce mémoire : ce sont des pratiques bibliothéconomiques « décoloniales » qui devront permettre de faire droit à une pluralité de savoirs, sans que l'invocation d'un universel désincarné ne vienne, une fois de plus, en dissoudre la spécificité.

1.3. APPLICATION POUR LA BIBLIOTHEQUE

1.3.1. Le métier des bibliothèques : une construction occidentale

On pourrait objecter qu'être « occidentale » n'est pas en soi condamnable : toute discipline professionnelle naît quelque part et porte nécessairement la marque de son lieu de naissance — un tel ethnocentrisme, en ce sens, serait inévitable, quelle que soit la culture d'origine du modèle. Ce qui distingue l'eurocentrisme bibliothéconomique d'un simple particularisme culturel neutre, ce n'est donc pas son origine géographique, mais son mode de diffusion : il ne s'est pas seulement répandu par attractivité intellectuelle ou par choix des professionnel·le·s qui l'ont adopté ailleurs, mais par imposition, dans le cadre même de la matrice coloniale du pouvoir — où le contrôle de la connaissance constitue un axe de domination à part entière, au même titre que le contrôle économique, politique ou de la sexualité et du genre. C'est cette dimension de pouvoir — le fait qu'un système documentaire local se soit substitué à des systèmes préexistants plutôt que de coexister avec eux — qui justifie de parler ici de colonialité plutôt que de simple particularisme culturel.

À la lumière de ce qui précède, on peut avancer, sans grand risque de controverse, que notre métier est profondément « occidental ». La bibliothéconomie telle que nous la connaissons aujourd'hui porte les marques d'une pensée occidentale : ses théories, ses normes, ses valeurs professionnelles elles-mêmes se sont développées en grande partie dans des institutions et par des personnes issues d'Europe et d'Amérique du Nord[65]. Cette généalogie n'est pas anodine : elle façonne encore aujourd'hui ce que l'on considère comme un savoir « légitime » à classer, la manière dont on organise les connaissances, et même les publics que l'on imagine

---

[64] *Ibid.*, 272.

[65] S. R. Ranganathan dirait *bonjour (!)* avec ses cinq lois de la science des bibliothèques. Mais à part lui, nous connaissons peu de bibliothécaires qui soient, comme lui, non occidentaux·ales ; en tout cas, nous n'apprenons pas grand-chose sur ces personnes à l'école. Mais peut-être qu'au final, c'est l'histoire de l'œuf et de la poule…

implicitement en concevant nos services. Reconnaître cet ancrage eurocentré n'est pas une accusation, mais un point de départ nécessaire pour interroger les angles morts de notre discipline et envisager d'autres façons, tout aussi valides, de penser et de faire circuler le savoir — pour nous donner, en somme, l'occasion de voir le monde autrement.

Sans retracer l'histoire de cette discipline, qui n'est pas l'objet de ce mémoire, nous pouvons néanmoins affirmer que les traditions des sociétés européennes et anglo-américaines ont joué un rôle déterminant dans son développement[66]. Cette trame s'est ensuite reproduite ailleurs dans le monde, avec ses propres canons dérivés de ses propres traditions. Avec l'arrivée des institutions coloniales, puis des programmes de formation professionnelle calqués sur le modèle étasunien, les bibliothèques implantées hors d'Europe et d'Amérique du Nord ont hérité d'un cadre standard pensé ailleurs, pour d'autres réalités documentaires, d'autres langues et d'autres rapports au savoir. En formalisant et en standardisant la discipline, ce processus a produit l'exclusion systématique de tout ce qui ne rentrait pas dans ces catégories importées. Les systèmes de classification, les normes de catalogage et jusqu'aux vedettes-matières se sont construits à partir d'une vision du monde particulière — celle d'un savoir organisé selon des logiques occidentales de la connaissance, souvent héritées des classifications scientifiques du XIX^{e} siècle. Cette standardisation, présentée comme neutre et universelle, a pourtant pour effet concret de marginaliser les savoirs d'autres Peuples — qu'ils soient oraux, communautaires ou non textuels —, de mal nommer ou d'invisibiliser certaines identités et certains groupes, et de traiter comme périphériques des traditions documentaires qui n'ont pourtant rien de secondaire. Ce n'est donc pas l'existence même d'un système de classification qui pose problème, mais le fait qu'un seul modèle se soit imposé comme la référence par défaut, au détriment d'autres façons, tout aussi légitimes, d'organiser et de transmettre la connaissance.

L'exemple le plus étudié de ce phénomène est sans doute la CDD, le système de classification le plus largement utilisé au monde. Jonathan Furner, en soumettant la CDD à une analyse fondée sur la *critical race theory*, montre que même les révisions apparemment progressistes de cet outil peuvent reconduire les hiérarchies qu'elles prétendent corriger : lorsque l'édition de 2003 de la CDD a retiré le terme « racial » de l'intitulé de sa table des groupes ethniques et nationaux, ce geste de « déracialisation » n'a pas aboli la hiérarchie raciale sous-jacente au système — il l'a rendue simplement moins visible, en la faisant passer pour résolue alors qu'elle demeure inscrite dans la structure même de l'outil[67]. Cet exemple illustre bien le mécanisme au cœur de ce mémoire : un système présenté comme technique et neutre peut continuer à organiser le savoir selon une hiérarchie raciale et culturelle précise, y compris quand il s'efforce, en surface, de s'en corriger.

Ce paradigme hérité n'appartient pas au seul passé : il persiste, malgré les efforts collectifs et militants qui cherchent à le déplacer, sous forme de colonialité — ancrée dans les établissements, les valeurs et les structures mêmes qui continuent de façonner le savoir aujourd'hui.

---

[66] Fidelia Ibekwe, *European Origins of Library and Information Science* (Emerald Publishing Limited, 2019).

[67] Leung et López-McKnight, *Knowledge Justice*, 17-18.

1.3.2. Missions modernes des bibliothèques

Si la bibliothéconomie porte, comme nous venons de le voir, les marques d'une construction occidentale, il convient à présent d'examiner comment cet héritage se traduit dans les missions que les bibliothèques contemporaines s'assignent à elles-mêmes. Deux textes structurent aujourd'hui la profession en France : le *Manifeste IFLA-UNESCO sur la bibliothèque publique*, dont la première version date de 1949 et dont la version actuelle de 2022 affirme que la bibliothèque publique, porte d'accès de proximité à la connaissance, offre les conditions de base nécessaires à l'apprentissage tout au long de la vie, à la prise de décision autonome et au développement culturel de l'individu et des groupes sociaux[68] ; et la *Charte des bibliothèques*, adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991, qui pose dans son article premier que pour exercer les droits à la formation permanente, à l'information et à la culture reconnus par la Constitution, tout citoyen doit pouvoir, tout au long de sa vie, accéder librement aux livres et aux autres sources documentaires[69]. Le Manifeste ajoute par ailleurs que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité, qui met à disposition de ses usagers toutes sortes de savoirs et d'informations, sans barrière commerciale, technologique ou juridique. Ces deux textes définissent ainsi la bibliothèque comme un espace d'accès libre, égal et universel au savoir, conçu comme un pilier de la démocratie et de l'émancipation individuelle.

Cet idéal, généreux dans son intention, mérite cependant d'être interrogé à la lumière de tout ce qui précède. Car la neutralité et l'universalité que s'attribue la bibliothèque ne sont pas moins situées historiquement que les systèmes de classification examinés au point précédent : elles reposent sur une conception particulière — occidentale, souvent implicitement blanche, bourgeoise et masculine — de ce que sont le savoir légitime, l'esprit critique, ou même la lecture comme pratique culturelle valorisée. Présenter cette conception comme universelle, plutôt que comme une option parmi d'autres façons possibles de concevoir le rapport au savoir, revient à reconduire, au niveau des missions elles-mêmes, le mécanisme déjà identifié dans les systèmes de classification : une particularité qui s'érige en référence par défaut.

Cette tension n'est pas seulement théorique : elle se traduit concrètement dans les pratiques d'acquisition, de médiation et d'accueil des publics, où les bibliothèques peuvent, sans le vouloir, privilégier des formes de savoir et des publics qui correspondent à cette norme implicite, tout en peinant à accueillir pleinement d'autres traditions documentaires, d'autres langues, ou d'autres rapports à l'oralité et à la transmission du savoir. C'est précisément cet écart entre l'ambition universaliste affichée par les bibliothèques et leur ancrage culturel réel qu'interrogent aujourd'hui les pratiques bibliothéconomiques dites « décoloniales », et c'est dans ce contexte que la notion de bibliodiversité prend tout son sens.

1.3.3. Bibliodiversité

Face à l'homogénéisation du savoir déjà identifiée dans les systèmes de classification et dans les missions bibliothéconomiques elles-mêmes, un concept

---

[68] International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA) et al., « Manifeste IFLA-UNESCO Sur La Bibliothèque Publique 2022 », IFLA, 2022, https://repository.ifla.org/handle/20.500.14598/2006.

[69] « Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèque le 7 novembre 1991 », 7 novembre 1991, https://www.abf.asso.fr/fichiers_site/fichiers/ABF/textes_reference/charte_bibliotheques91.pdf.

apparu du côté de l'édition offre une piste de réflexion précieuse pour les bibliothèques : la bibliodiversité. Le terme est attribué à un groupe d'éditeurs chiliens, à l'occasion de la création en 1999 du collectif *Editores independientes de Chile*, avant d'être diffusé et popularisé à l'échelle internationale par l'Alliance internationale des éditeurs indépendants, fondée en 2002, notamment à travers ses déclarations de Dakar (2003), de Guadalajara (2005) et de Paris (2007)[70]. Par écho direct avec le concept écologique de biodiversité, la bibliodiversité désigne la diversité culturelle appliquée au monde du livre — c'est-à-dire la nécessaire diversité des productions éditoriales mises à la disposition des lecteurs et des lectrices, dans leurs genres, leurs thèmes, leurs cultures et leurs langues.

Ce concept, né dans le champ de l'édition indépendante pour désigner un contrepoids à la concentration économique du secteur et à la « bestsellerisation » de la production éditoriale, trouve une résonance directe avec le fil théorique de ce mémoire. Là où la matrice coloniale du pouvoir et la totalité épistémique décrivent un système qui se pense comme l'unique horizon valable de savoir, la bibliodiversité en constitue l'antithèse structurelle : elle affirme au contraire qu'aucune production éditoriale, aucune tradition documentaire, aucune langue ne saurait légitimement s'ériger en référence unique et suffisante. Appliqué aux bibliothèques, ce principe implique que la mission d'accès « universel » au savoir, proclamée par les textes fondateurs de la profession, ne peut se réaliser pleinement qu'à la condition de refléter activement cette pluralité — dans les politiques d'acquisition, dans la représentation des langues et des cultures au sein des collections, et dans la diversité des voix éditoriales mises à disposition du public, plutôt que de reconduire, par défaut, une offre calquée sur les seuls grands circuits de production occidentaux.

La bibliodiversité rejoint ainsi, sur un plan très concret et opérationnel, l'exigence formulée par Aimé Césaire d'un universel « riche de tous les particuliers » plutôt que « décharné » : elle offre aux bibliothèques un cadre d'action tangible pour donner corps, dans leurs collections mêmes, à cette pluralité de savoirs et de voix que la critique décoloniale appelle de ses vœux.

1.3.4. Chambre d'écho, ethnocentrisme et radicalisation de l'opinion publique

La dernière dimension contemporaine de la totalité épistémique se joue aujourd'hui à une échelle inédite : celle des environnements informationnels numériques dans lesquels s'inscrit désormais le rapport quotidien au savoir.

L'expression « chambre d'écho » existait déjà dans le langage courant depuis le début du XX^{e} siècle, mais c'est le juriste Cass Sunstein qui en a fait, au début des années 2000, un concept théorique structuré pour analyser la polarisation politique. Il désigne un environnement où les utilisateurs interagissent principalement avec des sources partageant leurs opinions, issues d'un nombre limité de perspectives, tout en évitant les informations contradictoires — ce qui tend à renforcer leurs croyances par exposition répétée[71]. Sunstein craignait déjà, dès le livre de *Republic.com* (2001), qu'un tel phénomène ne représente un danger pour la démocratie, en amplifiant les opinions des individus qui s'y trouvent enfermés. Une décennie plus tard, l'activiste Eli Pariser popularise une notion complémentaire, celle de bulle de filtre : un état

[70] « Bibliodiversité », Alliance internationale de l'édition indépendante, https://www.alliance-editeurs.org/bibliodiversite,043?lang=fr.

[71] Cass R. Sunstein, *Republic.com* (Princeton University Press, 2001).

dans lequel se trouve un internaute lorsque les informations auxquelles il accède sur Internet sont le résultat d'une personnalisation algorithmique mise en place à son insu[72]. Si la chambre d'écho renvoie à une dynamique avant tout sociale et communautaire — le choix, actif ou passif, de fréquenter des cercles homogènes —, la bulle de filtre résulte quant à elle d'un processus technique largement invisible à l'utilisateur ; dans les faits, les deux mécanismes s'entremêlent et se renforcent mutuellement.

Ce récit des chambres d'écho et des bulles de filtre, devenu un lieu commun du débat public, fait cependant l'objet de critiques significatives dans la littérature plus récente, qu'il convient de mentionner par souci de rigueur. Le sociologue Chris Bail, dans *Breaking the Social Media Prism* (2022), remet en cause ce qu'il appelle la « légende de la chambre d'écho » : ses recherches expérimentales suggèrent que le simple fait d'exposer les utilisateurs à des contenus politiques opposés aux leurs ne réduit pas la polarisation, et peut même l'aggraver[73]. Pour Bail, la source profonde de la polarisation ne réside pas tant dans un enfermement informationnel subi que dans la manière dont les réseaux sociaux fonctionnent comme un prisme identitaire : plutôt que d'informer simplement leurs utilisateurs, ces plateformes leur servent de miroir déformant à travers lequel ils cherchent à se définir eux-mêmes et à être reconnus par les autres, ce qui alimente le statut des profils les plus extrêmes tout en marginalisant les voix modérées. Dans le même sens, David Coady (2024) appelle carrément à cesser de parler de « chambres d'écho » et de « bulles de filtre », jugeant ces métaphores trompeuses[74], tandis qu'Aeron Davis (2024) appelle à une réévaluation plus critique des données empiriques reliant communication numérique, chambres d'écho et polarisation[75].

Au-delà du débat sur le mécanisme psychologique exact de la polarisation, une question structurelle mérité d'être posée : celle du contrôle de l'infrastructure même sur laquelle reposent ces phénomènes ; les plateformes GAFAM (Google, Amazon, Meta, Apple et Microsoft) sont conçues, détenues et gouvernées par les Américains[76]. C'est ce constat que formalise la littérature récente sur le « colonialisme numérique » : pour Michael Kwet, cette concentration de la propriété des logiciels, du matériel et des infrastructures réseau confère aux États-Unis un pouvoir politique, économique et social comparable, structurellement, à celui des anciens empires coloniaux[77]. Nick Couldry et Ulises Mejias parlent, dans le même sens, de « colonialité des données » : de même que la colonisation historique s'appropriait les terres et les ressources naturelles, l'économie numérique contemporaine s'approprie les données produites par la vie quotidienne des individus, en position structurellement similaire à celle des anciennes colonies vis-à-vis de leurs

---

[72] Eli Pariser, *The Filter Bubble: What the Internet Is Hiding From You* (Penguin Press, 2011), http://archive.org/details/filterbubblewhat0000pari.

[73] Chris Bail, *Breaking The social Media Prism: How to Make Our Plarforms Less Polarizing* (Princeton University Press, 2022).

[74] David Coady, « Stop Talking about Echo Chambers and Filter Bubbles », *Educational Theory* 74, nº 1 (2024): 92-107, https://doi.org/10.1111/edth.12620.

[75] Aeron Davis, « Finding a Connection Between Digital Communication, Echo Chambers and Polarization: A More Critical Reappraisal of the Evidence and Trends », *The Political Economy of Communication* 11, nº 1 (2024), https://www.polecom.org/index.php/polecom/article/view/176.

[76] On doit malheureusement encore une fois exclure les femmes…

[77] Michael Kwet, « Digital Colonialism: US Empire and the New Imperialism in the Global South », *Race & Class* 60, no 4 (avril 2019): 3-26, https://doi.org/10.1177/0306396818823172.

métropoles[78]. Cette lecture rejoint directement la matrice coloniale du pouvoir : le contrôle de l'information et du savoir, dont les plateformes numériques sont aujourd'hui un vecteur central, s'y ajoute comme une déclinaison contemporaine du contrôle de la connaissance déjà identifié par Quijano et Mignolo.

Cette controverse ne disqualifie pas le concept pour ce mémoire, mais invite à le manier avec prudence : plutôt que de présenter la chambre d'écho comme une explication mécanique et unidirectionnelle de la radicalisation, on retiendra plus modestement qu'elle décrit une tendance structurelle des plateformes à réduire l'exposition à l'altérité — tendance dont l'effet exact sur les opinions individuelles reste débattu, mais dont la logique de fond demeure une clé de lecture utile pour ce mémoire, y compris si le mécanisme causal exact diffère de l'image simple souvent véhiculée.

Ce phénomène contemporain peut être utilement compris à la lumière du concept d'ethnocentrisme, popularisé au début du XX^{e} siècle par le sociologue William Graham Sumner : la tendance à juger les autres cultures et groupes à partir des normes et des valeurs de son propre groupe, érigées implicitement en référence universelle. Il importe de préciser que l'ethnocentrisme n'est pas une pathologie propre à telle ou telle culture ou époque, mais un biais cognitif aux racines profondément ancrées dans la psychologie sociale humaine. Les travaux fondateurs d'Henri Tajfel sur la théorie de l'identité sociale, dans les années 1970, ont montré, à travers le paradigme dit des « groupes minimaux », que la simple catégorisation en groupes — même sur la base de critères parfaitement arbitraires et dénués de tout enjeu réel — suffit à produire un favoritisme envers son propre groupe (endogroupe) au détriment de l'autre (exogroupe)[79]. Ce résultat, largement répliqué depuis, suggère que le biais endogroupe/exogroupe constitue un mécanisme cognitif de base plutôt qu'un trait culturel isolé — même si des travaux plus récents nuancent la portée de ce résultat, des méta-analyses ne retrouvant une discrimination effective que dans une fraction des situations testées, ce qui invite à ne pas en faire un déterminisme automatique et systématique.

Cette universalité relative du biais ethnocentrique ne relativise en rien la portée critique de la matrice coloniale et de la totalité épistémique décrites avant — l'histoire coloniale reste celle d'un ethnocentrisme particulier, adossé à une puissance militaire, économique et institutionnelle inédite, qui lui a permis de s'imposer au monde entier plutôt que de rester un biais local parmi d'autres. Mais elle éclaire un point important : si l'ethnocentrisme repose sur un penchant cognitif largement partagé plutôt que sur un défaut proprement occidental, alors les dispositifs qui l'atténuent ou l'aggravent — qu'il s'agisse des bibliothèques ou des plateformes numériques — jouent un rôle d'autant plus déterminant, puisqu'ils ne corrigent pas un biais exceptionnel mais contiennent, ou au contraire amplifient, une tendance latente chez chacun. La chambre d'écho ne fait alors pas qu'enfermer informationnellement l'individu ; en réduisant son exposition à l'altérité culturelle et aux cadres de référence différents du sien, elle conforte et durcit ce biais ordinaire, en le privant des occasions de contact qui pourraient le nuancer.

---

[78] Nick Couldry et Ulises A. Mejias, *The Costs of Connection: How Data Is Colonizing Human Life and Appropriating It for Capitalism* (Stanford University Press, 2019).

[79] Henri Tajfel et John Turner, « An Integrative Theory of Intergroup Conflict », in *The Social Psychology of Intergroup Relations*, éd. par William G. Austin et Stephen Worchel (Nelson-Hall Publishers, 1979), https://alnap.org/help-library/resources/an-integrative-theory-of-intergroup-conflict/.

C'est ici que se referme la boucle théorique engagée dès la sous-partie 1 de ce mémoire. La totalité épistémique, telle que la décrivent Mignolo et Walsh, désignait la tendance des Européens de l'époque coloniale à considérer leur propre totalité épistémique comme *la* totalité épistémique — c'est-à-dire un système de savoir qui s'impose comme l'unique horizon valable de connaissance, en excluant ou en délégitimant tout ce qui lui est extérieur. La chambre d'écho contemporaine reproduit ce même mécanisme, mais à une échelle individuelle et quotidienne, et par des moyens radicalement différents : non plus la conquête territoriale ou l'appareil institutionnel d'un empire, mais l'architecture algorithmique d'une plateforme numérique. Dans les deux cas, cependant, la logique est identique : un cadre de référence particulier — colonial hier, algorithmique aujourd'hui — se referme sur lui-même et se donne l'apparence d'un tout suffisant, rendant plus difficile la reconnaissance de savoirs, de perspectives et de voix qui lui sont extérieurs.

C'est précisément ce risque d'enfermement et de repli identitaire que la bibliodiversité vise structurellement à contrer : en maintenant activement une pluralité de voix, de langues et de perspectives dans l'offre documentaire, la bibliothèque publique peut jouer un rôle de contrepoids face à la fragmentation informationnelle contemporaine — retrouvant ainsi, dans un contexte technologique inédit, la mission de développement de l'esprit critique que lui assignent ses textes fondateurs.

1.3.5. Neutralité professionnelle et *vocational awe*

Cette dernière sous-partie referme la boucle ouverte avec la *critical race theory* en revenant à l'échelle la plus concrète : celle du quotidien professionnel des bibliothécaires eux-mêmes. Dans le premier chapitre de *Knowledge Justice*, intitulé « *Not the Shark, but the Water* », Anastasia Chiu, Fobazi Ettarh et Jennifer Ferretti examinent comment deux valeurs présentées comme fondatrices de la profession — la neutralité et ce qu'Ettarh appelle la *vocational awe* — s'articulent en réalité pour maintenir la suprématie blanche au sein des bibliothèques.

La *vocational awe* — qui peut être traduite comme « émerveillement professionnel », mais cela n'arrive pas à tout exprimer — désigne, selon la définition qu'en donne Ettarh, l'ensemble des idées, des valeurs et des présupposés que les bibliothécaires entretiennent à propos d'eux-mêmes et de leur profession, qui aboutissent à considérer les bibliothèques comme des institutions intrinsèquement bonnes, sacrées, et de ce fait à l'abri de toute critique[80]. Chiu, Ettarh et Ferretti en retracent la généalogie à travers l'histoire du secteur : la légende de mécènes comme Andrew Carnegie — qui, après s'être vu refuser l'accès à une bibliothèque dans sa jeunesse faute de moyens, en a financé plus de 2 500 à travers le monde, la première portant l'inscription « *Let there be light* (Que la lumière soit) » — a contribué à faire des bibliothèques des « temples du savoir » et de leurs personnels des figures quasi sacerdotales, chargées d'une mission civilisatrice comparable à celle de missionnaires[81]. Ce récit, à force d'être répété dans la littérature professionnelle, cesse d'être une histoire parmi d'autres pour devenir une mythologie : les bibliothèques deviennent des espaces sacrés, et leurs travailleur·euse·s des figures quasi religieux·euse·s, dont le travail est présenté comme un service rendu à la

[80] Fobazi Ettarh, « Vocational Awe and Librarianship: The Lies We Tell Ourselves », *In the Library with the Lead Pipe*, 10 janvier 2018, https://www.inthelibrarywiththeleadpipe.org/2018/vocational-awe/.

[81] Leung et López-McKnight, *Knowledge Justice*, 54.

démocratie elle-même. Dès lors, toute critique des principes fondateurs de la profession — l'accès égal pour tous, la neutralité — risque d'être perçue comme un sacrilège, ce qui rend la remise en question du secteur particulièrement difficile.

La neutralité professionnelle fonctionne, selon les autrices, sur un mécanisme similaire. Elle repose sur l'idée répandue que, puisque les bibliothèques servent tout le monde, l'iniquité raciale ne saurait véritablement les affecter ni requérir d'intervention en leur sein. Or, en s'appuyant sur la CRT — en particulier sur la distinction entre une « perspective du bourreau », qui ne reconnaît le racisme que sous la forme d'actes discrets et intentionnels, et une « perspective de la victime », qui l'appréhende au contraire comme une condition de vie ordinaire plutôt que comme un acte isolé —, les autrices renversent cette logique par une image devenue le titre même de leur chapitre : le racisme structurel n'est pas le requin, visible et ponctuel, mais l'eau elle-même, l'élément dans lequel baigne en permanence l'ensemble du système[82]. Présentée comme neutre, la bibliothèque ne fait ainsi que reconduire, de façon invisible, les hiérarchies raciales héritées de la colonisation européenne, de l'esclavage et de la conquête — la neutralité empêchant précisément de nommer et de traiter ce qui continue de s'y jouer.

Ce mécanisme entre en résonance directe avec l'ensemble du parcours théorique de ce mémoire. De même que la « totalité épistémique » de Mignolo et Walsh et la chambre d'écho contemporaine désignent un système qui se referme sur lui-même en se donnant l'apparence d'un tout suffisant et neutre, la neutralité professionnelle en bibliothèque opère selon la même logique à l'échelle du métier : elle habille de neutralité un système hérité d'une histoire coloniale, raciale et sexuelle précise, rendant d'autant plus difficile la reconnaissance de cet héritage que le vocabulaire même de la profession — l'accès pour tous, la neutralité, le service désintéressé — semble l'exclure par principe. C'est précisément cette articulation entre neutralité et *vocational awe*, où l'idéal affiché de la profession finit par la protéger de sa propre critique, que ce mémoire s'est efforcé de mettre au jour à travers l'ensemble de ce parcours théorique — de la colonialité la plus abstraite jusqu'au quotidien concret du métier de bibliothécaire.

[82] Leung et López-McKnight, *Knowledge Justice*, 49-71.

2. LE CONTEXTE FRANÇAIS : CONDITIONS DE RECEPTION ET TENSIONS AUTOUR DES APPROCHES « DECOLONIALES »

Après avoir établi notre fondement théorique, et avant d'aller examiner les pratiques appliquées par les professionnel·le·s à l'étranger et en France, une question : quel est le terrain pour une telle discussion ? Dans quelle mesure la France constitue un terrain propice, ou au contraire résistant, à l'appropriation d'un discours décolonial ?

2.1. LA SITUATION POSTCOLONIALE EN FRANCE

Avant d'examiner comment le référentiel universaliste français structure la réception de ces questions, il convient d'établir un point plus élémentaire : le lien entre bibliothèques françaises et fait colonial n'est pas une hypothèse importée de l'étranger, mais une réalité reconnue par la profession elle-même. Deux tiers des professionnel·le·s interrogé·e·s pour ce mémoire (66,3 %, n = 120) — on le verra — déclarent ainsi travailler dans un établissement ou une ville qu'iels considèrent liés au colonialisme français, mais qu'il convient de rappeler ici en ouverture, tant elle contredit d'emblée l'idée d'un sujet purement théorique ou importé.

Ce lien n'est pas qu'une perception : il est parfois inscrit dans la généalogie institutionnelle elle-même ; c'est le cas de deux établissements interrogés. L'école française d'Extrême-Orient est fondée en 1900 à Hanoï, alors capitale de l'Indochine française. Elle catalogue, conserve et étudie les civilisations d'Asie sous administration coloniale. Le musée du Quai Branly – Jacques Chirac conserve pour sa part des collections constituées, pour une part significative, durant les expéditions et missions ethnographiques de l'époque coloniale. Ces deux cas ne sont pas des exceptions isolées dans le corpus français de ce mémoire : ils illustrent que le fait colonial ne relève pas seulement de l'héritage diffus d'une nation, mais parfois de l'acte fondateur même de certaines institutions documentaires françaises.

Le modèle universaliste français, dans sa version assimilationniste, ne se pense pas comme un projet d'exclusion mais, au contraire, comme un projet *profondément antiraciste*[83] : « rendre semblable » revient précisément à refuser toute hiérarchie fondée sur l'origine, la race ou la religion, en absorbant les différences dans une citoyenneté commune plutôt qu'en les figeant. Cette conception trouve sa formulation la plus classique chez Ernest Renan, pour qui la nation ne se réduit à aucun déterminisme biologique ou culturel : « L'homme n'est esclave ni de sa race, ni de sa langue, ni de sa religion, ni du cours des fleuves, ni de la direction des chaînes de montagnes[84] ». La nation, chez Renan, est un choix — une « conscience morale » qui se construit par l'adhésion plutôt que par l'héritage. C'est cette même philosophie que consacre, plus d'un siècle plus tard, l'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 : une République « indivisible » qui garantit l'égalité de tous les citoyens « sans distinction d'origine, de race ou de religion[85] ».

---

[83] Assemblée nationale (XVe législature), *Rapport n° 3969*, 82.

[84] Renan (1882), cité dans « Universalisme républicain », République et Cité, http://www.le-cercle-solon.fr/413773916.

[85] Constitution du 4 octobre 1958, https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000571356/.

L'intention est respectable. L'exécution, cependant, nous avons déjà appris à l'interroger dans la partie 1. Car cette même architecture universaliste, en refusant de nommer les différences pour mieux les dépasser, a longtemps ignoré — avant de les reconnaître progressivement, et de façon inégale — des sections entières de la population : les femmes d'abord, puis les minorités sexuelles comme extension de ce premier combat, puis, plus timidement encore, d'autres appartenances (communautés religieuses, populations issues des colonies). C'est précisément ce que l'intersectionnalité permet de mettre au jour : ce que l'universalisme échoue structurellement à voir en se voulant aveugle aux différences. La question qui se pose alors n'est plus seulement philosophique mais empirique : l'universalisme est-il une loi infranchissable au service de l'égalité, ou bien devient-il, dans les faits, un moyen commode d'éviter la question de la diversité au nom même du principe d'égalité qu'il proclame ?

Ce constat théorique trouve une confirmation dans le discours même des professionnels interrogés pour ce mémoire. Interrogée sur les raisons pour lesquelles la question décoloniale reste peu discutée en bibliothèque en France, comparativement aux pays anglophones, un responsable de la politique documentaire d'un grand réseau de lecture publique attribue ce silence directement à l'universalisme républicain, qui postule que l'inscription formelle de l'égalité devant la loi dispenserait de tout travail vers une égalité réelle, et donc d'un examen du passé colonial français — qu'il qualifie d'« angle mort[86] » de la culture française, entretenu par un refus plus général d'assumer les aspects les plus critiquables de cet héritage. Ce témoignage, recueilli sans référence aucune à la littérature théorique mobilisée en partie 1, reformule presque terme à terme la thèse de Grosfoguel sur l'universalisme abstrait : loin d'être une élaboration purement académique, cette critique circule bien, sous une forme empirique et incarnée, jusque dans le discours ordinaire des professionnels de terrain.

C'est cette question que nous proposons de tester à présent sur le terrain mémoriel et diplomatique — celui où la tradition centraliste française, en cherchant à éliminer les éléments jugés « diviseurs » de la République, se heurte le plus directement à un passé colonial qui, précisément, ne se laisse pas dissoudre.

2.1.1. Une épisode de mémoire encore sensible ?

L'histoire coloniale française n'est pas un objet mémoriel unifié : elle se fragmente en une série d'épisodes distincts — rapatriement des pieds-noirs, sort des harkis, guerre d'Algérie, essais nucléaires au Sahara et en Polynésie — dont chacun continue de mobiliser des groupes concernés, des historiens et des responsables politiques, sans qu'aucun consensus mémoriel n'ait pu s'établir. Cette fragmentation n'est pas propre à la France ; elle rejoint, sur le plan empirique, ce que Mbembe décrivait comme un refus structurel du cosmopolitisme, c'est-à-dire l'incapacité à penser une histoire et une mémoire partagées plutôt que hiérarchisées ou concurrentes[87].

Cette non-résolution mémorielle trouve une illustration particulièrement parlante dans l'histoire d'un bâtiment parisien : le Palais de la Porte Dorée. Construit à la fin des années 1920 pour l'Exposition coloniale internationale de 1931 — une exposition de propagande destinée à promouvoir l'installation des Français dans les

[86] Bibliothécaire L (Bibliothèques de Marseille), entretien EMO-03, 10 février 2026.

[87] Mbembe, « La République et l'impensé de la «race» ».

colonies —, ce bâtiment est devenu, à la fermeture de l'exposition, le musée des Colonies, puis, au fil des décolonisations, le musée des Territoires d'outre-mer, avant de devenir en 1965 le musée des Arts africains et océaniens, fermé en 2003[88]. C'est ce même bâtiment qui accueille, depuis 2007, le Musée national de l'histoire de l'immigration — sans que ce choix ait été initialement recherché : selon le documentaliste du centre de documentation, l'installation du musée de l'immigration dans un édifice aussi étroitement lié à l'histoire coloniale relève d'un « concours de circonstances » plutôt que d'une intention délibérée de faire dialoguer les deux mémoires[89]. Ce n'est que récemment — depuis un peu plus d'un an au moment de l'entretien — qu'un comité d'historien·ne·s spécialistes de l'histoire postcoloniale a été constitué pour accompagner la valorisation patrimoniale du bâtiment, dans la perspective de son centenaire en 2031, déjà anticipé comme un « sujet extrêmement sensible[90] ». L'histoire de ce bâtiment résume, à elle seule, la thèse défendue dans cette section : loin d'être un épisode clos, la mémoire coloniale continue de se rejouer, parfois littéralement dans la pierre, au sein même des institutions chargées de la transmettre.

Ce diagnostic théorique trouve un écho direct dans les entretiens menés pour ce mémoire : interrogé sur les raisons de cette absence de mémoire commune, ce même professionnel explique que le sujet reste bloqué parce que « il y a plusieurs mémoires et ces mémoires sont contradictoires[91] » — évoquant tour à tour la mémoire des populations colonisées, celle des harkis, celle des appelés du contingent envoyés combattre en Algérie, et celle, plus récente, de l'immigration algérienne postcoloniale. Cette juxtaposition de mémoires concurrentes, observée depuis l'intérieur même d'une institution patrimoniale, confirme ce que Mbembe théorise comme un refus du cosmopolitisme mémoriel : la difficulté française ne tient pas à l'absence de mémoire, mais à l'impossibilité de hiérarchiser ou de faire dialoguer des mémoires structurellement rivales.

Le début des années 2000 offre, à cet égard, un cas d'école particulièrement dense, où deux mobilisations concurrentes se sont télescopées à quelques semaines d'intervalle. D'un côté, le 18 janvier 2005, un collectif de militants associatifs et d'intellectuels publie l'Appel des Indigènes de la République, qui dénonce la persistance de rapports de domination hérités de la colonisation au sein même des institutions républicaines, et attire l'attention sur les discriminations structurelles subies par les populations issues des colonies et de l'immigration postcoloniale[92]. Cet appel, aussi controversé qu'il ait pu être dans sa réception publique[93], illustre concrètement la thèse déjà développée dans la partie 1.2.3 : la difficulté de l'universalisme républicain à nommer des rapports de pouvoir raciaux sans être aussitôt accusé de communautarisme.

De l'autre côté, un mois plus tard, le 23 février 2005, le Parlement adopte la loi n° 2005-158 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés. Défendue par le gouvernement de Jacques Chirac,

---

88 Nicolas Montlahuc (Musée national de l'histoire de l'immigration), entretien EMO-13, 3 avril 2026.

89 Entretien EMO-13.

90 *Ibid.*

91 *Ibid.*

92 « L'Appel des indigènes de la république », Parti des Indigènes de la République, 20 janvier 2005, https://indigenes-republique.fr/lappel-des-indigenes-de-la-republique/.

93 « À propos des indigènes de la République », Science Politique, *Mouvements* 41, nº 4 (2005): 112-26, https://doi.org/10.3917/mouv.041.0112.

cette loi visait initialement un objectif consensuel : reconnaître la contribution des Français rapatriés d'Algérie, du Maroc, de Tunisie et d'Indochine. Mais c'est le deuxième alinéa de l'article 4 qui a immédiatement suscité une controverse durable, en disposant que les programmes scolaires devaient reconnaître « le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord [94] ». Cette disposition a provoqué la mobilisation d'un collectif d'historiens qui ont publié dans *Le Monde* une tribune refusant que le législateur impose une version officielle de l'histoire aux enseignants et aux élèves[95]. La presse s'est largement fait l'écho de cette mobilisation : *Libération* titrant sur une Assemblée qui, selon le quotidien, glorifiait la colonisation par la voie détournée d'un texte sur les harkis[96]. Face à la persistance de cette mobilisation pendant près d'un an, le président Jacques Chirac a annoncé, le 25 janvier 2006, sa décision de saisir le Conseil constitutionnel en vue de faire retirer l'alinéa contesté, estimant officiellement qu'il « suscite des interrogations et des incompréhensions chez beaucoup de nos compatriotes[97] ». La disposition a été effectivement abrogée par décret le 15 février 2006[98].

Cet épisode reste emblématique à plusieurs titres pour ce mémoire. D'abord, il illustre concrètement la tension entre universalisme et mémoires particulières évoquée en ouverture de cette partie : la loi cherchait, en un même geste législatif, à honorer une mémoire communautaire — celle des rapatriés — et à imposer un récit national unique et univoque, ce qui a immédiatement produit l'effet inverse de celui recherché, en ravivant une concurrence des mémoires plutôt qu'en l'apaisant. Ensuite, la simultanéité de cet épisode avec l'Appel des Indigènes de la République n'a rien d'un hasard de calendrier : elle signale que dès le milieu des années 2000, la mémoire coloniale ne pouvait déjà plus être traitée comme une question purement patrimoniale ou scolaire, tant elle se trouvait immédiatement reconnectée aux questions contemporaines de discrimination et de racisme structurel — la même reconnexion que nous avons observée, quinze ans plus tard, dans le traitement réservé par le rapport de Reda-Abadie sur le racisme (2021) aux « penseurs décoloniaux ».

2.1.2. Relations internationales et diplomatiques

La sensibilité de cette mémoire ne s'arrête pas aux frontières de la politique intérieure française : elle irrigue directement les relations diplomatiques entre la France et ses anciennes colonies, l'Algérie au premier chef. En juillet 2020, le président Emmanuel Macron a chargé l'historien Benjamin Stora de rédiger un rapport sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie, dans l'objectif explicite de contribuer à la réconciliation entre les deux

---

[94] Loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000444898/.

[95] « Colonisation : non à l'enseignement d'une histoire officielle », *Le Monde*, 24 mars 2005, https://www.lemonde.fr/societe/article/2005/03/24/colonisation-non-a-l-enseignement-d-une-histoire-officielle_630960_3224.html.

[96] Jean-Pierre Thibaudat, « L'Assemblée glorifie la colonisation en douce », Société, *Libération*, 26 mars 2005, https://www.liberation.fr/societe/2005/03/26/l-assemblee-glorifie-la-colonisation-en-douce_514329/.

[97] « Le 25 janvier 2006 : annonce de l'abrogation de l'article de loi sur le « rôle positif » de la colonisation », *Histoire coloniale et postcoloniale*, 15 février 2006, https://histoirecoloniale.net/le-25-janvier-2006-annonce-de-l-abrogation-de-l-article-de-loi-sur-le-role/.

[98] *Ibid.*

Peuples[99]. Remis le 20 janvier 2021, ce rapport formule une trentaine de préconisations concrètes — création d'une signalétique commune sur les lieux de mémoire partagés, reconnaissance de certains assassinats commis pendant la guerre d'indépendance, relance de la coopération universitaire entre les deux pays par un système de bourses doctorales — dont plusieurs ont depuis été mises en œuvre par une commission dédiée[100].

Cette sensibilité persistante, loin de se limiter aux sphères diplomatique et politique, est également perçue par les bibliothécaires eux-mêmes. Interrogé sur l'actualité de la question coloniale, un conservateur cite spontanément le rapport Stora comme preuve que le sujet demeure vif, observant qu'il continue de susciter des réactions et des émotions plusieurs années après sa remise, la mémoire de ces événements restant trop récente pour avoir cédé la place à un récit pleinement partagé. Pour lui, l'enjeu contemporain est donc moins de trancher un récit unique que de « croiser les regards[101] » entre les mémoires française et algérienne — une formule qui, sans le savoir, rejoint directement l'appel de Mbembe à substituer au refus du cosmopolitisme mémoriel une véritable pluralité de perspectives.

Ce travail de réconciliation reste toutefois fragile, et largement suspendu aux aléas de la conjoncture politique et diplomatique. Les relations franco-algériennes se sont ainsi profondément dégradées à partir de l'été 2024, sur des enjeux en apparence sans lien direct avec la mémoire coloniale — reconnaissance par la France de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental, incarcération en Algérie de l'écrivain franco-algérien Boualem Sansal, puis expulsions réciproques de diplomates au printemps 2025[102] — mais que les observateurs, Benjamin Stora en tête, analysent explicitement comme l'expression d'une mémoire coloniale non soldée entre les deux pays, plutôt que comme une crise purement conjoncturelle[103]. Cette actualité très récente illustre un point essentiel pour ce mémoire : loin d'être circonscrite au passé ou à la seule sphère patrimoniale et scolaire, la question coloniale demeure un facteur agissant des relations internationales contemporaines de la France. Elle confirme, à l'échelle diplomatique, ce que la partie 1 a établi à l'échelle théorique : la colonialité, selon la formule de Maldonado-Torres déjà citée avant, ne relève pas d'un événement « verrouillé dans le passé », mais d'un rapport de pouvoir qui continue de structurer le présent — y compris, on le voit ici, au plus haut niveau de la politique.

C'est cette même sensibilité mémorielle, observée jusqu'ici à l'échelle des institutions et des relations entre États, qu'il convient à présent d'interroger à une échelle plus intime : celle des professionnel·le·s elleux-mêmes, à travers les résultats de l'enquête menée pour ce mémoire.

---

[99] « Remise du rapport sur la mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie », Élysée, 20 janvier 2021, https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/01/20/remise-du-rapport-sur-la-memoire-de-la-colonisation-et-de-la-guerre-dalgerie.

[100] « Mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie », Élysée, 17 octobre 2022, https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/10/17/memoire-de-la-colonisation-et-de-la-guerre-dalgerie.

[101] Michel Wong Man Wan (Bibliothèque municipale de Lyon), entretien EMO-05, 12 février 2026.

[102] David Rich, « Crise diplomatique France-Algérie : en 2025, une bascule irrémédiable ? », Afrique, *France 24*, 30 décembre 2025, https://www.france24.com/fr/afrique/20251230-crise-france-algerie-2025-sansal-oqtf-sahara.

[103] Rich, « Crise diplomatique France-Algérie ».

2.2. LA RECEPTION PROFESSIONNELLE DU CONCEPT : RESULTATS ET ANALYSE DE L'ENQUETE

Cette section s'appuie sur deux éléments recueillis dans le cadre de ce mémoire : un questionnaire en ligne, ouvert du 23 janvier au 7 août 2026 et ayant recueilli 181 réponses de professionnel·le·s de bibliothèques françaises, et quinze entretiens[104] semi-directifs menés indépendamment auprès des professionnel·le·s, dont la plupart comportaient une question ouverte quasiment identique à celle du questionnaire : quelles émotions le mot « décolonisation » évoque-t-il ? Plutôt que de traiter ces deux corpus séparément, cette section suit l'ordre des questions du questionnaire, en interlaçant à chaque étape les réponses qualitatives recueillies en entretien qui viennent nuancer, illustrer ou parfois contredire la tendance chiffrée observée.

2.2.1. Une notoriété partagée, mais inégalement distribuée (Q1-Q2)

Un peu plus de la moitié des répondant·e·s (53,0 %, *n* = 96) déclare avoir déjà entendu parler de la « décolonisation des bibliothèques » avant de répondre à ce questionnaire, contre 47,0 % (*n* = 85) qui découvrent l'expression au moment même de l'enquête[105]. Ce partage presque égal entre familiarité et découverte se retrouve, presque à l'identique, dans les entretiens : une conservatrice spécialisée dans les collections asiatiques avoue candidement n'en avoir jamais entendu parler sous cette forme précise avant l'entretien lui-même, tout en précisant qu'il lui arrive, dans sa pratique, de se poser spontanément des questions qui en relèvent[106] — configuration qui suggère que la familiarité avec le terme et la familiarité avec les enjeux qu'il recouvre ne se recoupent pas nécessairement.

Parmi celles et ceux qui avaient déjà entendu parler du terme, la littérature académique et professionnelle constitue de loin le principal vecteur de diffusion (35,4 %, *n* = 34), suivie des colloques, conférences et ateliers (18,8 %, *n* = 18), puis à égalité des réseaux sociaux et des collègues du même métier (15,6 % chacun, *n* = 15). Cette circulation par les canaux de professionnalisation formelle plutôt que par le débat public ordinaire recoupe l'observation d'un autre conservateur en poste depuis plus de vingt ans, qui situe lui-même sa connaissance du sujet dans un mémoire de recherche de l'Enssib qui l'avait contacté peu de temps auparavant, plutôt que dans une actualité médiatique plus large[107].

[104] La série d'entretiens EMO.

[105] La synthèse des résultats est dans l'annexe A4.

[106] Katia Juhel (École française d'Extrême-Orient), entretien EMO-07, 24 février 2026.

[107] Olivier Desgranges (Médiathèque Michel-Crépeau, La Rochelle), entretien EMO-02, 30 janvier 2026.

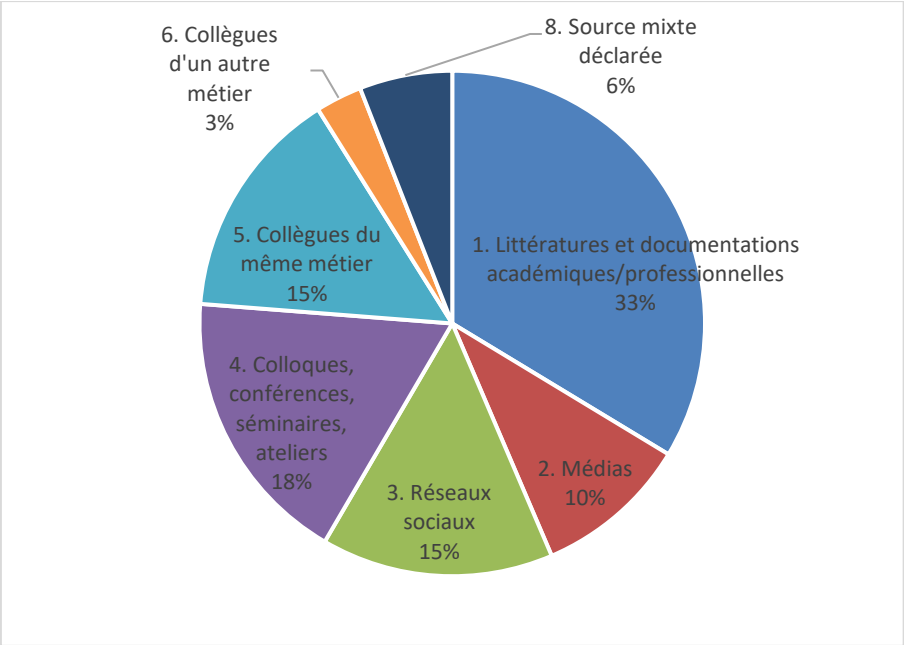


Figure 1. Canaux de première exposition parmi les répondant·e·s déjà familier·ère·s du terme

2.2.2. Ce qui vient en premier à l'esprit (Q3)

Interrogé·e·s sur ce que le terme leur évoque en premier lieu, dans une question ouverte, les répondant·e·s citent avant tout la politique documentaire et la composition des collections, thème dominant très largement les résultats, suivi de la réflexivité professionnelle sur les pratiques d'accueil et de médiation. Les thèmes de l'histoire et de la mémoire coloniale arrivent en quatrième position, suivis de la question de la restitution et de la spoliation, plus largement associée aux musées mais transposée ici aux fonds patrimoniaux des bibliothèques. Deux catégories, plus minoritaires, intéressent directement le sujet de cette sous-partie : une catégorie de « scepticisme », où le terme est associé au « wokisme » ou qualifié plus abruptement de « connerie », et une catégorie d'« incertitude », où des répondant·e·s admettent franchement ne pas connaître le terme ou n'avoir jamais réfléchi à la question. Cette dernière catégorie fait écho à la réaction d'un chef de service des collections documentaires interrogé, qui préfère cadrer le sujet comme un « phénomène historique circonscrit dans le temps » plutôt que comme une catégorie d'analyse encore incertaine[108].

2.2.3. Le cœur de l'enquête : les émotions nommées (Q4)

C'est la question suivante du questionnaire qui reproduit le plus directement la question posée en entretien. Interrogé·e·s sur une liste de quinze mots à évaluer sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 4 (tout à fait d'accord), les répondant·e·s associent très majoritairement le terme « décolonisation » non pas à une émotion déstabilisante, mais à une posture cognitive et éthique : le respect arrive en tête (71,8 %, $n = 130$, « tout à fait d'accord »), suivi de la réflexion (69,6 %, $n = 126$) et de la responsabilité (68,5 %, $n = 124$). L'écoute et la lucidité complètent ce tableau à des niveaux également élevés (58,0 % chacune, $n = 105$). À l'inverse, les émotions

[108] Damien Day, Bibliothécaire MM, Bibliothécaire LL (Humathèque), entretien EMO-11, 5 mars 2026.

associées à un vécu de crise recueillent une adhésion très faible : l'anxiété n'est retenue que par 3,3 % des répondant·e·s (*n* = 6), la confusion par 6,6 % (*n* = 12), la perturbation par 7,7 % (*n* = 14) et l'incertitude par 3,9 % (*n* = 7) — la majorité absolue se déclarant au contraire « pas du tout d'accord » avec ces trois derniers descripteurs (respectivement 46,4 %, 57,5 % et 48,6 %). La honte et le regret restent également minoritaires : 11,6 % seulement (*n* = 21) les endossent pleinement, contre 39,2 % (*n* = 71) qui les rejettent entièrement.

Cette hiérarchie quantitative rejoint directement le refus explicite du cadre émotionnel observé lors d'un entretien collectif mené dans la bibliothèque d'un grand musée parisien, où aucun des quatre professionnel·le·s présent·e·s n'a revendiqué de rapport affectif à la question. Le responsable de la bibliothèque concède que la colonisation elle-même a pu provoquer des « émotions de honte », mais estime que la décolonisation ne relève pas de ce contexte ; ses collègues qualifient toutes leur rapport au sujet d'« intellectuel » plutôt qu'émotionnel[109]. Dans une bibliothèque de recherche mutualisée en sciences humaines, le chef de service des collections documentaires va plus loin encore, décrivant la décolonisation comme « un objet, un mot neutre » pour lui, et récusant explicitement la pertinence du registre émotionnel dans son travail sur les collections — position que partagent deux de ses collègues bibliothécaires présent·e·s à l'entretien[110].

D'autres professionnel·le·s, à l'inverse, endossent sans réserve le cadre proposé, avec une diversité qui interdit toute généralisation univoque. Le conservateur de bibliothèque cité plus haut retient deux émotions bien précises — le courage, nécessaire selon lui pour faire entrer un sujet aussi peu institutionnalisé dans le débat professionnel, et l'espoir, celui de voir la profession renouveler sa manière d'accueillir les publics[111]. La conservatrice spécialisée dans les collections asiatiques décrit quant à elle une « émotion très complexe », née de la tension entre son engagement de jeunesse contre la colonisation et la conscience progressivement acquise de travailler elle-même dans une institution qui en est héritière[112] — précision biographique qui éclaire concrètement pourquoi cette émotion se noue précisément autour de la question de l'implication personnelle dans une institution à l'histoire coloniale, plutôt que d'être un simple effet de position professionnelle générique. Dans un réseau de médiathèques de banlieue parisienne, la responsable interrogée ne nomme aucun sentiment précis, mais décrit un doute réflexif sur ses propres pratiques, et met en garde contre la tentation de mettre ces questions « sous le tapis » par inconfort[113].

L'entretien mené avec le SCD de l'université de la Réunion offre enfin l'analyse la plus développée de cette question. Interrogée sur les émotions associées à la décolonisation, une bibliothécaire assistante spécialisée propose une cartographie en miroir : du côté des colonisés, la souffrance, le sentiment d'injustice, une honte complexe pouvant aller jusqu'à la colère ; du côté des descendants de colonisateurs, un complexe de supériorité persistant, la culpabilité, le souhait de réparation, mais aussi, à l'inverse, le refus de voir les choses changer[114]. Cette

[109] Paul-Emmanuel Bernard, Elodie Saget, Maëlle Maltaire, Chantal Ferreux (Musée du Quai Branly – Jacques Chirac), entretien EMO-09, 26 février 2026.

[110] Entretien EMO-11.

[111] Entretien EMO-02.

[112] Entretien EMO-07.

[113] Responsable de médiathèque HH (Réseau des médiathèques de Nanterre), entretien EMO-10, 3 mars 2026.

[114] Bibliothécaire assistante spécialisée E (Université de la Réunion), entretien EMO-1, 27 janvier 2026.

lecture en miroir mérite d'être relevée pour ce qu'elle est : le témoignage d'une professionnelle elle-même originaire du territoire ultramarin où elle exerce, ce qui donne à son analyse une acuité particulière sur la question précise de la dissymétrie mémorielle. Sa collègue, conservatrice des bibliothèques et responsable du SCD, confirme cette lecture en évoquant l'incompréhension et le rejet comme émotions dominantes chez les publics concernés[115].

Le champ libre proposé en fin de Q4 permet enfin de mesurer l'ampleur de ce spectre à l'échelle de l'ensemble de l'échantillon : parmi les 99 termes spontanément ajoutés par 61 répondant·e·s, on trouve pêle-mêle des émotions de charge négative (le ressentiment, la souffrance, la culpabilité collective, l'effroi, le désarroi), des états cognitifs plus fins (l'introspection, la décentration, la conscientisation) et des postures orientées vers l'action (la réappropriation, la déconstruction, le dialogue, la réconciliation). Un répondant résume avec une certaine lassitude ce climat perçu de culpabilisation par la formule : « ras le bol d'avoir à culpabiliser sempiternellement. On est tous le colonisé de quelqu'un » (réponse nº 87).

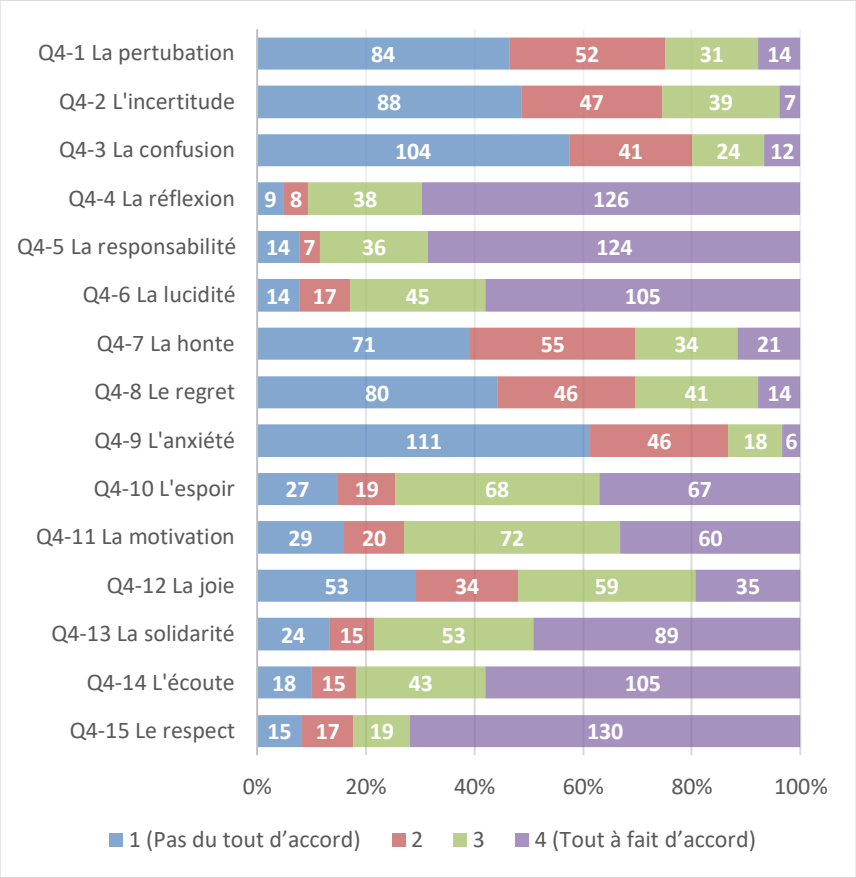


Figure 2. Adhésion aux quinze descripteurs associés au terme « décolonisation »

2.2.4. Un ancrage professionnel largement reconnu (Q5)

Deux tiers des répondant·e·s (66,3 %, n = 120) déclarent travailler dans un établissement ou une ville qu'iels considèrent liés au colonialisme français — signe que la question, loin d'apparaître comme extérieure au métier, est spontanément perçue comme ancrée dans le tissu professionnel quotidien, ce qui contextualise

[115] Laurence Macé (Université de la Réunion), entretien EMO-01.

directement la charge affective, ou son évitement, documentée à la question précédente.

2.2.5. Ce que les croisements révèlent

Les données brutes du questionnaire permettent d'aller plus loin que les seules fréquences marginales présentées jusqu'ici, en croisant les scores moyens obtenus à chaque descripteur de Q4 (sur une échelle de 1 à 4) avec deux variables clés. Ces croisements reposent sur de simples comparaisons de moyennes entre sous-groupes, sans test de significativité statistique formel : compte tenu des effectifs de chaque sous-groupe (souvent entre 60 et 120 répondant·e·s), les écarts les plus faibles doivent être lus comme des tendances indicatives plutôt que comme des résultats fermement établis.

Premièrement, la familiarité préalable avec le terme (Q1) est associée à un profil affectif légèrement mais systématiquement différent. Sur les trois descripteurs cognitifs et relationnels examinés, le score moyen est à chaque fois plus élevé dans le groupe qui avait déjà entendu parler de la « décolonisation des bibliothèques » (n = 96) que dans le groupe qui découvrait l'expression au moment du questionnaire (n = 85) :

	Q1 Oui	*Q1 Non*
La réflexion	3,59	3,51
La responsabilité	3,55	3,42
L'écoute	3,39	3,20

Tableau 1. Scores moyens des descripteurs cognitifs et relationnels selon la familiarité préalable avec le terme

Le mouvement s'inverse symétriquement sur les descripteurs de malaise, où c'est cette fois le groupe qui découvrait le terme qui obtient les moyennes les plus hautes :

	Q1 Oui	*Q1 Non*
La confusion	1,60	1,79
La honte	1,91	2,16

Tableau 2. Scores moyens des descripteurs de malaise selon la familiarité préalable avec le terme

Autrement dit, la familiarité avec le sujet ne semble pas intensifier le malaise qu'on pourrait attendre d'une plus grande conscience des enjeux ; elle est au contraire associée à un rapport plus apaisé et plus engagé.

Le second croisement produit un résultat inverse, et donc plus révélateur encore. Cette fois, la comparaison oppose deux groupes définis par la réponse à Q5 : celles et ceux qui considèrent travailler dans un établissement ou une ville lié au colonialisme français (n = 120), et celles et ceux qui ne le considèrent pas (n = 61). Sur la quasi-totalité des quinze descripteurs, y compris ceux de malaise, c'est le premier groupe — celui qui reconnaît un ancrage colonial — qui obtient les moyennes les plus élevées :

	Q5 Oui	*Q5 Non*
La réflexion	2,07	1,95
La responsabilité	2,02	1,77
L'écoute	1,61	1,44

Tableau 3. Scores moyens des descripteurs cognitifs et relationnels selon la reconnaissance d'un ancrage colonial de l'établissement

Mais ce même groupe — celui qui reconnaît un ancrage colonial — obtient également les moyennes les plus élevées sur les descripteurs cognitifs et positifs : la réflexion, la responsabilité et la solidarité y sont toutes plus hautes que dans le groupe qui ne reconnaît pas d'ancrage colonial. Ce résultat suggère que la reconnaissance d'un ancrage institutionnel concret dans l'histoire coloniale n'oriente pas la réponse affective vers un pôle plutôt qu'un autre, mais intensifie l'ensemble du spectre émotionnel — inconfort et engagement se renforçant conjointement plutôt que de s'exclure, au sein d'un même groupe de répondant·e·s.

On retrouve ici, sous une forme quantitative, la même dynamique en miroir déjà repérée en entretien ci-dessus : la proximité avec l'objet colonial ne produit pas une émotion univoque, mais une intensification générale de l'implication affective, positive et négative à la fois. Le croisement de ces deux variables entre elles confirme d'ailleurs leur lien, cette fois en termes de proportions et non de moyennes. D'un part, parmi les répondant·e·s qui connaissaient déjà le terme au moment du questionnaire (n = 96), 80 % (77 personnes) reconnaissent également un ancrage colonial de leur établissement. D'autre part, parmi les répondant·e·s qui découvraient le terme au moment du questionnaire (n = 85), cette proportion tombe à 50,6 % (43 personnes).

La notoriété du concept et la conscience de son ancrage local progressent ainsi manifestement de pair.

2.2.6. Une adhésion de principe, mais sans certitude sur ses effets (Q6)

Une nette majorité juge la décolonisation des bibliothèques pertinente aujourd'hui (64,6 %, n = 117), nécessaire (64,1 %, n = 116) et bénéfique (58,0 %, n = 105). Cette adhésion se fragilise sensiblement dès qu'il s'agit d'en évaluer les effets concrets sur son propre établissement : seuls 28,7 % (n = 52) estiment que le sujet aura un impact tangible. Cette réserve rejoint l'analyse formulée en entretien par un responsable de la politique documentaire d'un grand réseau de lecture publique, qui anticipait une résistance structurée autour d'une « panique morale » associée à une « gauche *woke* » et des « réactions épidermiques » quasi instinctives dès la simple prononciation des mots « colonialité » ou « colonialisme »[116] — analyse que confirme, un cran plus loin, la minorité de réponses ouvertement hostiles relevée plus bas en Q9.

2.2.7. Un déficit de préparation reconnu (Q7)

Le sentiment de compétence personnelle est nettement plus bas que l'adhésion de principe : seuls 10,5 % (n = 19) des répondant·e·s s'estiment suffisamment informé·e·s sur le sujet, et 11,0 % (n = 20) seulement se disent capables de le traiter concrètement. Ce déficit ne se traduit pourtant pas par un désintérêt : 62,4 % (n = 113) se disent au contraire désireux et désireuses d'en apprendre davantage, et 34,3 % (n = 62) souhaitent dès à présent mener des actions concrètes. Cette combinaison d'incertitude et de motivation rejoint l'ambivalence assumée par un responsable des ressources documentaires en bibliothèque universitaire, qui reconnaît que la place donnée à l'histoire coloniale dans les collections « peut générer un malaise chez certains », tout en se disant lui-même incapable de trancher

[116] Bibliothécaire L (Bibliothèques de Marseille), entretien EMO-03, 10 février 2026.

la question et se réjouissant, dans le même mouvement, de voir ces questionnements traités[117].

2.2.8. Un profil d'échantillon à interpréter avec prudence (Q8)

L'échantillon se compose pour près de la moitié de personnels de bibliothèques publiques (48,1 %, *n* = 87) et pour plus d'un tiers de personnels de BU (35,4 %, *n* = 64), le reste se répartissant entre BnF/BNU, centre de documentation et d'information, archives et bibliothèques privées. Les répondant·e·s basé·e·s dans les DROM-COM ne représentent que 3,3 % de l'échantillon (*n* = 6) — un effectif trop faible, on y reviendra, pour permettre une analyse différenciée entre bibliothèques hexagonales et ultramarines, alors même que l'entretien mené en outre-mer et cité plus haut suggère des dynamiques mémorielles sensiblement différentes de celles observées en France hexagonale.

2.2.9. Une minorité de rejet explicite (Q9)

La question ouverte finale confirme et développe la veine de scepticisme déjà repérée en Q3. Plusieurs répondant·e·s y formulent une opposition de principe explicitement adossée à l'universalisme républicain : l'un·e chante « Vive l'universalisme ! » (réponse nº 87) après avoir relativisé la colonisation française en la noyant dans une liste d'empires historiques (Huns, Mongols, Romains, Phéniciens), un·e autre dénonce un sujet qu'il juge relever de la « victimisation de la gauche » (nº 90), un·e troisième compare le traitement réservé à la mémoire coloniale française à une absence de « flagellation » de l'Allemagne pour la Seconde Guerre mondiale (nº 128), et un·e dernier·ère dénonce le terme lui-même comme prolongeant l'idée d'un « péché originel » (nº 173), appelant à sortir d'une vision jugée « idéologique et manichéenne » (nº 173). Cette même question ouverte fait aussi apparaître, en nombre plus important, des demandes de définition préalable du concept — des répondants regrettant l'absence de pédagogie sur le sujet, d'autres affirmant ne toujours pas savoir, à la fin du questionnaire, de quoi il retourne (nº 10, 56, 145) — ce qui amène directement à la discussion des limites de cette enquête.

Il convient enfin de noter que cette minorité critique ne se concentre dans aucun profil institutionnel particulier : les répondant·e·s ayant exprimé une opposition nette proviennent aussi bien de BU que de BM, et se répartissent sur les trois niveaux de responsabilité déclarés (A, B et C) — signe que le scepticisme documenté ici traverse la profession plutôt que de se loger dans une catégorie professionnelle ou institutionnelle identifiable. L'un·e de ces répondants résume ainsi sa position en qualifiant d'emblée le sujet de « ridicule », avant de développer, en question ouverte, la comparaison avec le traitement mémoriel réservé à l'Allemagne déjà citée plus haut (nº 128).

2.2.10. Limites de l'enquête

Les résultats présentés ci-dessus doivent être interprétés à la lumière de plusieurs limites méthodologiques, dont certaines relèvent directement de choix faits par nous dans la conception du questionnaire.

---

[117] François Michel (Nantes Université), entretien EMO-06, 13 février 2026.

La première limite tient à la taille de l'échantillon. Avec 181 répondant·e·s au total, et des sous-effectifs beaucoup plus réduits dès qu'on croise les résultats avec une variable comme la localisation (n = 6 seulement pour les DROM-COM) ou le type d'établissement (n = 5 pour les bibliothèques privées, n = 3 pour les CDI, n = 3 pour les archives), toute lecture différenciée par sous-groupe reste fragile et ne peut prétendre à une représentativité statistique au sens strict. Le champ libre de Q4-16, en particulier, n'a été rempli que par 61 personnes sur 181, ce qui limite d'autant la portée des observations qualitatives qui en sont tirées.

Une seconde limite touche moins à l'échantillon qu'à la formulation même du questionnaire. Aucun dossier explicatif ni définition de travail n'a été fourni aux répondant·e·s en amont — choix qui visait à recueillir des réactions spontanées plutôt que des réponses déjà cadrées par une définition imposée. Plusieurs réponses en Q9 suggèrent que ce choix a pu, en retour, favoriser certaines incompréhensions : des répondant·e·s y regrettent cette absence de pédagogie préalable, d'autres déclarent ne toujours pas savoir, à la fin du questionnaire, de quoi il retourne (nº 10, 56, 145 ; cf. 2.2.9). Deux réponses au registre particulièrement abrupt — « Nan mais mec, prends du recul » (nº 13) et « Dude… Come on… » (nº 119) — pourraient elles aussi relever moins d'une hostilité de fond au sujet que d'une réaction à ce flou initial, sans qu'il soit possible de trancher entre ces deux lectures *a posteriori*. Cette limite invite à une certaine prudence dans l'interprétation des réponses les plus abruptes ou déroutantes de l'enquête, sans pour autant les disqualifier comme données.

Le même biais de conception affecte les questions Q6 et Q7, formulées sous forme d'affirmations déclaratives soumises à une échelle d'accord (« c'est un sujet pertinent aujourd'hui », « je me sens suffisamment informé·e »). Ce format, couramment utilisé en sciences sociales, présuppose néanmoins un cadre d'interprétation déjà orienté : accepter ou rejeter une affirmation qu'on n'a pas soi-même formulée n'est pas équivalent à exprimer une opinion de façon spontanée, et la formulation choisie par l'enquêteur — par exemple le choix des adjectifs « pertinent », « bénéfique » ou « nécessaire » en Q6 — délimite d'emblée l'espace des réponses possibles d'une manière qui aurait pu être différente avec d'autres formulations.

Une limite supplémentaire, plus spécifique, touche au vocabulaire même employé pour désigner la localisation géographique des répondant·e·s (Q8-2) : le choix binaire « métropole »/« DROM-COM » proposé dans le questionnaire a lui-même été identifié, par une personne basée à l'outre-mer, comme reconduisant la logique centre-périphérie que ce mémoire cherche précisément à interroger. Selon elle, le vocabulaire employé n'est jamais neutre en la matière : « [s]i l'on parle de métropole on parle de colonie, et si l'on parle d'outre-mer cela sous-entend que le regard est centralisé, il part du centre et du dominant » (réponse nº 116) ; elle suggère de préférer une désignation par collectivité — « la Martinique comme une collectivité territoriale française caribéenne » — ou une référence à l'Hexagone plutôt qu'à la « métropole »[118]. Cette remarque prend un relief particulier une fois mise en regard de la sous-représentation déjà signalée des DROM-COM dans l'échantillon (n = 6) : le choix lexical du questionnaire a pu, sans intention de la part

[118] Je reconnais avoir employé à tort le terme *métropole* dans le questionnaire. Ce choix, non réfléchi, reflète l'influence inconsciente du vocabulaire de mes sources, où ce terme reste courant. La réponse nº 116 m'a fait prendre conscience de sa connotation coloniale, également dénoncée par des parlementaires ultramarins qui demandent son remplacement par *Hexagone*. J'utilise désormais *France hexagonale* et ne conserve l'ancien terme que dans les sources et réponses citées.

de l'enquêteur, contribuer lui-même à la difficulté de recueillir des réponses situées outre-mer — exemple involontaire, mais révélateur, du type de biais épistémique documenté en 1.2 et 1.3 de ce mémoire.

Enfin, la limite la plus significative, déjà pressentie par plusieurs répondant·e·s eux-mêmes en Q9, tient à l'absence de définition préalable du terme « décolonisation des bibliothèques » fournie avant les questions Q3 et Q4. Comme le signale un répondant, l'absence de « pédagogie » en préambule questionne directement la fiabilité des réponses recueillies à la partie sur les émotions (réponse nº 10) ; un autre note plus spécifiquement que les émotions sont par nature « complexes et souvent multiples et simultanées », ce qui rend une échelle à quatre niveaux à la fois difficile à remplir et difficilement exploitable une fois recueillie (nº 92). Cette absence de cadrage préalable a probablement eu pour conséquence de mélanger, dans les réponses obtenues, des réactions à la décolonisation en général — un objet historique et politique déjà chargé, comme le montrent les résultats de Q3 — avec des réactions spécifiquement dirigées vers son application au monde des bibliothèques, ces deux objets n'étant pas nécessairement porteurs de la même charge émotionnelle pour les répondant·e·s. Il est donc probable que les résultats de Q4, en particulier, mesurent un amalgame de ces deux dimensions plutôt qu'une réponse ciblée sur l'objet précis de ce mémoire — limite qui invite à une lecture prudente des chiffres présentés dans cette section, sans pour autant en invalider la tendance générale, largement corroborée par ailleurs par les entretiens qualitatifs.

Ces limites reconnues, les résultats de cette enquête dessinent malgré tout un paysage professionnel cohérent : une majorité aborde le sujet sur un mode réflexif et responsable plutôt qu'affectif, un noyau minoritaire mais vocal le rejette au nom de l'universalisme républicain, et un ensemble plus restreint en fait l'expérience d'une charge émotionnelle complexe. Cette hétérogénéité n'est pourtant pas seulement affaire de sensibilité individuelle : elle reflète, sans toujours le nommer, une ambiguïté bien réelle du cadre juridique dans lequel s'exerce la profession. Les mêmes bibliothécaires qui, en Q6, expriment une adhésion prudente au principe de « décolonisation » sont en effet soumis·e·s à une obligation statutaire de neutralité codifiée depuis 2016 — et, dans le même temps, à un référentiel plus récent et concurrent, les droits culturels, qui leur enjoint au contraire une reconnaissance active des identités culturelles. C'est cette coexistence de deux normes en tension, plutôt que la seule diversité des postures individuelles, qu'il convient à présent d'examiner.

2.3. NEUTRALITE DU SERVICE PUBLIC ET DROITS CULTURELS : UN CADRE NORMATIF SOUS TENSION

La neutralité des agents de bibliothèque n'est pas affaire d'opinion personnelle ou de tradition professionnelle : c'est une obligation légale précise, codifiée depuis 2016 et consolidée en 2021 dans le code général de la fonction publique (CGFP). Mais ce même corpus légal contient, depuis une dizaine d'années, un second principe, moins ancien et moins connu, qui semble à première vue en tension directe avec le premier : les droits culturels. Cette section examine comment ces deux référentiels normatifs coexistent — et parfois s'affrontent — dans le cadre légal qui régit aujourd'hui les bibliothèques françaises.

2.3.1. Le principe de neutralité : une obligation statutaire précisément codifiée

L'article L. 121-1 du CGFP dispose que « l'agent public exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité », tandis que l'article L. 121-2 précise que, « dans l'exercice de ses fonctions, l'agent public est tenu à l'obligation de neutralité » et « exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité[119] ». Cette obligation s'accompagne d'un devoir de réserve, d'origine jurisprudentielle plutôt que légale, qui limite l'expression des opinions personnelles de l'agent y compris en dehors de ses heures de service[120].

Pour les bibliothèques territoriales spécifiquement, la loi du 21 décembre 2021, dite « loi Robert », est venue préciser ce cadre général. Son article 1er dispose que les missions des bibliothèques « s'exercent dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions, d'égalité d'accès au service public et de mutabilité et de neutralité du service public[121]. » Son article 5 précise, de même, que les collections « doivent être exemptes de toutes formes de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales[122] » — traduction concrète, pour le métier de bibliothécaire, du principe de neutralité : ne pas orienter la constitution des collections en fonction de ses convictions personnelles.

Le rapport récent de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), remis en juillet 2025, est consacré à l'éthique et à la déontologie des métiers des bibliothèques. Il dresse cependant un constat : cette obligation reste largement méconnue de la profession elle-même. Interrogés sur ce que leur évoque le mot « déontologie », la plupart des bibliothécaires auditionné·e·s confondent le terme avec l'éthique — un système de valeurs personnelles — plutôt que de l'identifier aux obligations légales qui s'imposent à tout agent public[123]. Le rapport note également que si la loi Robert a été bien accueillie par la profession, c'est avant tout pour sa dimension protectrice — un rempart contre les « incursions » du politique dans la gestion des bibliothèques —, tandis que sa dimension proprement contraignante, en particulier dans le domaine du pluralisme et de la neutralité, est beaucoup moins bien perçue par les bibliothécaires eux-mêmes[124]. Autrement dit, la neutralité est spontanément comprise comme une protection de l'autonomie professionnelle face à l'ingérence extérieure, plus que comme une limite s'imposant à l'engagement personnel du bibliothécaire — lecture qui n'est pourtant que partiellement conforme à l'esprit du texte.

Face à l'absence d'un texte réglementaire unique couvrant l'ensemble de la profession — contrairement aux conservateurs du patrimoine, dotés d'une circulaire depuis 2007 —, les bibliothécaires de lecture publique se réfèrent principalement au *Code de déontologie* de l'Association des bibliothécaires de France (ABF), adopté en 2003 et actualisé en 2020, qui définit la bibliothèque comme une institution

---

[119] Code général de la fonction publique, https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000044416551/.

[120] Noëlle Balley et al., *Éthique et déontologie des métiers des bibliothèques : état des lieux, expression des besoins, propositions*, nº 23-24 015A (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, 2025), 10-11, https://www.education.gouv.fr/ethique-et-deontologie-des-metiers-des-bibliotheques-450869.

[121] Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514.

[122] Loi Robert.

[123] Balley *et al.*, *Éthique et déontologie des métiers des bibliothèques*, 8.

[124] *Ibid.*

« ouverte, tolérante, conviviale et laïque [125] ». Ce texte, bien identifié par la profession, n'a toutefois aucune valeur juridique opposable : il ne protège en rien un bibliothécaire confronté, par exemple, à l'ingérence d'un élu dans sa politique d'acquisition[126].

2.3.2. Les droits culturels : un référentiel concurrent, plus récent

Face à ce cadre de neutralité assez classiquement défini, un second référentiel normatif s'est installé plus discrètement dans le droit français depuis le milieu des années 2000 : les droits culturels. Contrairement à la neutralité, qui prescrit une abstention — ne pas orienter, ne pas manifester d'opinion —, les droits culturels prescrivent une reconnaissance active des identités culturelles particulières des personnes.

Ce référentiel trouve sa source dans la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, adoptée le 7 mai 2007 par un groupe de travail international réuni autour de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'Homme de l'université de Fribourg. La Déclaration y définit l'identité culturelle comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité [127] », et énonce huit droits culturels, parmi lesquels le droit de connaître et de voir respecter sa propre culture ainsi que d'autres cultures, le droit d'accéder aux patrimoines culturels, et le droit de participer à la vie culturelle[128].

En France, ce référentiel a été introduit dans la loi par l'article 103 de la loi NOTRe du 7 août 2015, qui dispose que :

> « la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 [129] ».

La loi Robert (2021) — celle-là même dont l'article 1er énonce l'obligation de neutralité pour les bibliothèques territoriales — mentionne également, dans ce même article, les droits culturels : les bibliothèques, par leur action de médiation, doivent garantir « la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels [130] ». Cette reconnaissance légale trouve, depuis 2024, une traduction opérationnelle concrète. La BM de Lyon a inscrit les droits culturels au cœur de son projet d'établissement 2021-2026 et mis en place un laboratoire d'expérimentation fondé sur la méthode de formation-action Paideia de Réseau Culture 21 [131]. Les professionnel·le·s y ont analysé collectivement des études de cas, aboutissant à l'identification de huit thématiques de pratique (accueil, sélection des ressources,

---

[125] Code de déontologie des bibliothécaires, https://www.abf.asso.fr/6/46/78/ABF/code-de-deontologie-des-bibliothecaires.

[126] Balley *et al.*, *Éthique et déontologie des métiers des bibliothèques*, 23.

[127] Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, https://droitsculturels.org/observatoire/la-declaration-de-fribourg/.

[128] Fabienne Charraire, « 8 droits culturels pour humaniser l'action publique », *Balise : le magazine de la Bpi*, 5 septembre 2018, https://balises.bpi.fr/8-droits-culturels-pour-humaniser-laction-publique/.

[129] Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030985460/.

[130] Loi Robert.

[131] Aubry, « Lecture publique et droits culturels : Typologie d'actions ».

gouvernance partagée, accompagnement social et carcéral, médiation scientifique, jeunesse, numérique participatif, bibliobus) dans lesquelles les huit droits culturels de la déclaration de Fribourg servent de grille d'analyse plutôt que de simple horizon normatif. Ce dispositif atteste que le cadre juridique décrit ci-dessus ne demeure pas lettre morte. Neutralité et droits culturels ne sont donc pas deux référentiels concurrents relevant de textes distincts et hiérarchisables : ils cohabitent, littéralement, dans le même article de la même loi.

2.3.3. Une tension normative, plutôt qu'une contradiction juridique

Cette cohabitation textuelle rejoue la tension théorique déjà identifiée en 1.2.3 et reprise en 2.1 à propos de l'universalisme républicain. La neutralité, dans sa formulation classique, se rapproche de ce que Grosfoguel appelle un universalisme abstrait : elle demande à l'agent public de s'effacer derrière une égalité de traitement qui ne nomme aucune identité particulière. Les droits culturels, à l'inverse, supposent une reconnaissance explicite des identités culturelles des usagers — ce qui se rapproche davantage de l'universel concret défendu par Césaire, « riche de tous les particuliers » plutôt que « décharné »[132]. Que ces deux logiques se trouvent aujourd'hui inscrites dans le même texte de loi, sans hiérarchie explicite entre elles, laisse aux bibliothécaires eux-mêmes la charge de résoudre, au cas par cas, une tension que le législateur n'a pas tranchée.

Cette lecture invite à reformuler ce que produit concrètement la neutralité, plutôt que ce qu'elle prétend produire. Une neutralité authentique supposerait l'absence de tout point de vue orienté dans la représentation des savoirs ; mais un tel point zéro, purement formel, n'existe pas en pratique — Grosfoguel l'a déjà montré à propos de l'universalisme abstrait en général, et Furner l'a documenté très concrètement à propos de la CDD, où une révision en apparence neutre n'a fait que rendre moins visible, sans l'abolir, la hiérarchie raciale inscrite dans l'outil[133]. Appliqué à la question de la représentation en bibliothèque, ce constat prend un relief particulier : dans un pays européen où la production éditoriale, les canons littéraires et scientifiques, et les circuits de diffusion documentaire restent très majoritairement occidentaux, s'abstenir de toute orientation revient *de facto* à reconduire cette production comme offre par défaut, plutôt qu'à garantir une égale visibilité de toutes les cultures. La neutralité ne produit donc pas un vide représentatif, mais une représentation non revendiquée comme telle — ce que Chiu, Ettarh et Ferretti résumaient par l'image du poisson qui ne voit pas l'eau dans laquelle il nage. C'est précisément ce mécanisme que la bibliodiversité comme l'antithèse de la totalité épistémique, cherche à corriger : non pas en abandonnant la neutralité, mais en la redéfinissant comme un effort actif de pluralisme plutôt que comme une simple abstention.

Cette lecture n'est cependant pas consensuelle, et elle ne prétend pas l'être : elle est une thèse propre au courant décolonial mobilisé par ce mémoire, que d'autres positions rejettent explicitement. Les répondant·e·s du questionnaire qui appelaient à « sortir de cette vision idéologique et manichéenne » ou qui scandaient « vive

---

[132] Grosfoguel, « Vers une décolonisation des "uni-versalismes" occidentaux », 131 ; Anne Aubry, éd., « Lecture publique et droits culturels : Typologie d'actions », Réseau culture 21, mars 2026, 5-9, https://www.bm-lyon.fr/espaces-dedies-aux-professionnels/bibliothecaires/article/lecture-publique-et-droits-culturels.

[133] Leung et López-McKnight, *Knowledge Justice*, 17-18.

l'universalisme ! » refusent précisément l'idée que l'universalisme républicain puisse être qualifié de point de vue racialement situé plutôt que de principe véritablement neutre — position que reprend, à l'échelle institutionnelle, le rapport parlementaire Reda-Abadie. La tension normative décrite dans cette section n'est donc pas seulement celle, technique, entre deux textes de loi : elle est aussi celle, plus fondamentale, entre deux définitions concurrentes de ce que signifie représenter équitablement — l'une fondée sur l'abstention, l'autre sur la reconnaissance active.

Cette tension n'est pas restée théorique dans les entretiens menés pour ce mémoire. Interrogée sur la compatibilité entre l'examen critique du passé colonial des collections et l'obligation de neutralité, un responsable de la politique documentaire formule directement la question que ce mémoire pose depuis son ouverture : peut-on représenter, sans les orienter soi-même politiquement, « un état de la connaissance aujourd'hui et de la réflexion actuelle » sur ces sujets, ou cela revient-il nécessairement à sortir du cadre de la neutralité ? Lui-même reconnaît ne pas disposer de « réponse définitive » à cette question, tout en notant qu'une partie de la confusion actuelle tient au fait que certains sujets se trouvent présentés comme intrinsèquement partisans, alors qu'ils ne devraient pas nécessairement l'être[134]. Cette hésitation, loin d'être un signe de flottement individuel, illustre exactement le vide normatif que laisse la coexistence, dans la loi elle-même, de deux principes que rien n'oblige explicitement à articuler.

Cette même tension permet de relire, sous un jour nouveau, le mécanisme de neutralité professionnelle déjà analysé dans la partie 1.3.5 à partir de Chiu, Ettarh et Ferretti. Ces autrices montraient que la neutralité, en contexte étatsunien, fonctionne comme un allant-de-soi professionnel qui protège la bibliothèque de sa propre remise en question, en présentant comme apolitique ce qui reconduit en réalité des hiérarchies raciales héritées. Le cas français précise ce mécanisme plutôt qu'il ne le contredit : ici, la neutralité n'est pas un allant-de-soi informel mais une obligation légale, précisément codifiée — ce qui la rend à la fois plus contraignante et, paradoxalement, plus discutable frontalement, puisqu'elle peut être mise en regard d'un autre texte de loi, les droits culturels, qui pointe dans une direction différente. Le rapport IGÉSR lui-même, sans jamais employer le vocabulaire décolonial, documente ce même point aveugle : il note que la principale forme de censure dont parlent aujourd'hui les bibliothécaires ne vient plus tant du politique que de l'anticipation, par les bibliothécaires eux-mêmes, des réactions que pourraient avoir certains groupes de pression face à des choix documentaires jugés orientés[135] — une forme d'autocensure anticipative qui fonctionne, très concrètement, comme le énième avatar de la *vocational awe*.

Cette absence de résolution n'est vraisemblablement pas un oubli du législateur, ni une lacune que viendrait combler un futur texte réglementaire : elle tient à la nature même des deux principes en présence. La neutralité et les droits culturels ne se situent pas sur le même plan — l'une est une obligation qui pèse sur l'agent, les autres sont des droits qui appartiennent à l'usager —, ce qui rend une hiérarchisation générale, une fois pour toutes, difficilement concevable en droit : on ne peut pas plus subordonner par principe le droit des usagers à l'obligation des agents que l'inverse. Loin d'être un défaut d'aboutissement de la présente section, ce non-tranchage en constitue la conclusion même : le cadre normatif français, pris

[134] Entretien EMO-03.

[135] Balley et al., *Éthique et déontologie des métiers des bibliothèques*, 13-14.

tel quel, ne dit pas comment concilier ces deux principes — il se contente de les poser tous deux comme légitimes, sans arbitrer entre eux.

***

Les trois sous-parties qui précèdent convergent vers un même constat, décliné à trois échelles distinctes. À l'échelle nationale, la France ne dispose d'aucun récit mémoriel unifié de son passé colonial : la loi de 2005, le rapport Stora et la crise diplomatique franco-algérienne de 2024-2025 montrent que cette mémoire reste un objet de négociation permanente plutôt qu'un chapitre clos de l'histoire nationale — confirmant la thèse de Mbembe sur le refus français du cosmopolitisme mémoriel. À l'échelle professionnelle, l'enquête menée pour ce mémoire révèle que cette non-résolution nationale se retrouve, sous une forme atténuée mais structurellement analogue, dans le rapport qu'entretiennent les bibliothécaires eux-mêmes avec le sujet : une majorité qui préfère le registre cognitif au registre affectif, une minorité qui rejette frontalement la question au nom de l'universalisme républicain, et une proximité institutionnelle avec l'histoire coloniale qui intensifie l'ensemble du spectre émotionnel plutôt que de l'orienter vers un pôle particulier. À l'échelle normative, le droit français lui-même reproduit cette absence de tranchage : la neutralité et les droits culturels coexistent, sans hiérarchie explicite, dans un même texte de loi — non par lacune, mais parce que ces deux principes, l'un pesant sur l'agent et l'autre appartenant à l'usager, ne se prêtent pas à une hiérarchisation générale. Cette tension normative, on l'a vu, recouvre en réalité deux définitions concurrentes de la représentation équitable : l'abstention neutre, d'un côté, qui reconduit de fait la production éditoriale majoritairement occidentale comme offre par défaut ; la reconnaissance active des identités culturelles, de l'autre, portée par un courant décolonial qui reste minoritaire mais juridiquement fondé.

Ce triple constat — mémoriel, professionnel, normatif — dessine les contours d'un terrain fondamentalement instable, mais non pour autant stérile. C'est précisément dans cet espace laissé ouvert par la loi, entre l'obligation de neutralité et l'exercice des droits culturels, que se déploient, concrètement, les pratiques bibliothéconomiques qui font l'objet de la partie suivante de ce mémoire. Service et médiation, politique documentaire, classification et indexation, management : chacune de ces pratiques peut désormais se lire comme une tentative professionnelle, plus ou moins consciente et plus ou moins réussie, d'habiter cette tension plutôt que de la trancher par avance — et c'est précisément dans l'observation de ces tentatives concrètes que ce mémoire peut espérer avancer là où la théorie et le droit, à eux seuls, ne suffisent pas à conclure.

3. ÉTUDES DE CAS INTERNATIONALES

Après avoir posé les fondements théoriques de la critique postcoloniale et décoloniale, puis dressé un état des lieux de la situation postcoloniale française, cette troisième partie descend au niveau du terrain professionnel international : que font concrètement les bibliothécaires, à travers le monde, lorsqu'iels se saisissent ou non de ces questionnements ? Les pratiques dites « décoloniales » constituent-elles réellement un levier pour la bibliodiversité et l'esprit critique, ou bien risquent-elles de rester des gestes de représentation sans effet sur les structures de pouvoir qui organisent la production, la circulation et la légitimation des savoirs en bibliothèque ?

Le corpus mobilisé associe la littérature professionnelle et académique à dix-huit entretiens menés auprès de professionnels de bibliothèques anglophones et francophones (Royaume-Uni, Canada, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, France). Cette double source permet de confronter le discours théorique — souvent formulé depuis le monde anglo-saxon, où la recherche en bibliothéconomie critique est structurée depuis plusieurs décennies — aux pratiques réellement observables, avec leurs compromis, leurs contradictions et leurs points de blocage. Un des constats transversaux de cette partie, qui traverse chacune des cinq catégories, est précisément l'écart entre le volontarisme du discours institutionnel et l'hétérogénéité, parfois la fragilité, des pratiques effectivement mises en œuvre.

Anderson et Christen formulent une mise en garde qui structure l'ensemble de cette partie : elles se disent « las des appels professionnels généraux à décoloniser les archives et les bibliothèques » qui ne s'attaquent pas aux outils, techniques et technologies concrets perpétuant la dépossession des terres, des ressources et des savoirs[136]. Cette exigence — ne pas se satisfaire du geste symbolique, interroger ce que chaque pratique change réellement dans les rapports de pouvoir — sera le fil critique conducteur de l'analyse qui suit, catégorie par catégorie.

Ces pratiques sont regroupées en sept sous-parties. Les quatre premières correspondent aux grands domaines classiques de la chaîne du livre et du métier de bibliothécaire : les services et la médiation (3.1), la politique documentaire (3.2), la classification et l'indexation (3.3), le management (3.4). Deux sous-parties supplémentaires isolent des enjeux qui, bien que transversaux aux précédents, présentent une cohérence et un volume de pratiques suffisants pour être traités à part entière : la restitution et le rapatriement, physiques comme numériques, des collections d'origine coloniale (3.5), la formation et la pédagogie documentaire, où se joue le plus directement la mission de construction de l'esprit critique (3.6). Une dernière sous-partie (3.7) rassemble les initiatives qui transforment les structures.

Pour chacune de ces sous-parties, l'analyse suit une même grille en quatre temps : critiques adressées aux pratiques héritées, description des pratiques et études de cas, effets sur la bibliodiversité et l'esprit critique et défis, contraintes, limites et tensions.

[136] Jane Anderson et Kimberly Christen, « Decolonizing Attribution: Traditions of Exclusion », *Journal of Radical Librarianship* 5 (juin 2019): 117, https://journal.radicallibrarianship.org/index.php/journal/article/view/38. Traduction de l'auteur.

3.1. SERVICES ET MEDIATION

La médiation et les services aux publics ont longtemps reposé sur une posture de neutralité présentée comme un allant-de-soi professionnel. Sadler et Bourg affirment que les bibliothèques n'ont jamais été des dépôts neutres de savoir[137] ; Quinn qualifie de mythe l'idée d'une décision de sélection ou de médiation dénuée de valeurs[138]. Duque, reprise par Aguilar-Forero et Salazar, va plus loin : la bibliothèque y est analysée comme une « technologie de pouvoir » qui, à travers ses services et ses règles de comportement, produirait historiquement des « citoyens-lecteurs dociles », davantage formés à l'habitude silencieuse de la lecture qu'à la co-création de contenus[139].

À cette critique générale s'ajoutent deux mises en garde plus spécifiques, décisives pour évaluer les pratiques présentées ci-dessous. La première porte sur le caractère paternaliste de nombreux services destinés aux publics autochtones ou minorisés : conçus pour ces communautés plutôt qu'avec elles, ils reconduiraient une marginalisation des savoirs locaux[140]. La seconde, plus radicale, est celle d'Anderson et Christen évoquée en introduction de cette partie : au-delà de la diversification des services, ce sont les rapports de propriété, d'attribution et de contrôle sur les savoirs qui restent souvent inchangés — la médiation pouvant devenir un habillage qui laisse intacte la structure de dépossession sous-jacente[141]. Vong ajoute une dimension économique à cette critique en pointant les mécanismes de « capitalisme racial » dans les BU néolibérales : tokénisme[142], tâches racisées, consommation du traumatisme racial comme ressource institutionnelle, exigences de performance culturelle non rémunérées[143]. Ce dernier point n'est pas qu'une abstraction théorique : il trouve un écho, on le verra, dans les propos mêmes des professionnels interrogés.

Description des pratiques et études de cas

On peut distinguer, dans le corpus rassemblé, quatre grandes familles de pratiques, qui correspondent à des degrés croissants de transformation du rapport de pouvoir entre bibliothèque et communautés desservies.

1. Le modèle de la réconciliation institutionnalisée

C'est le modèle le plus documenté dans le corpus, et le plus abouti sur le plan organisationnel. Plusieurs bibliothèques ont créé des postes et des instances dédiés : à Edmonton, un « *Aboriginal Services Librarian* » dès 2007 — la première embauche de ce type en Alberta —, puis une équipe de services autochtones et un programme « *Elder in Residence* »[144] ; à Calgary, une équipe de quatre

---

[137] Bess Sadler et Chris Bourg, « Feminism and the Future of Library Discovery », *The Code4Lib Journal*, nº 28 (avril 2015), https://journal.code4lib.org/articles/10425.

[138] Quinn, « Collection Development and the Psychology of Bias ».

[139] Nicolás Aguilar-Forero et Fernando Salazar, « Critical/Decolonial Global Citizenship Education and Libraries from the Global South », *Prospects* 55, nº 1 (2025): 108, https://doi.org/10.1007/s11125-023-09655-8.

[140] Aguilar-Forero et Salazar, « Critical/Decolonial Global Citizenship Education and Libraries from the Global South ».

[141] Anderson et Christen, « Decolonizing Attribution », 117.

[142] Ou « diversité de façade » au Québec : un effort symbolique d'inclusion dans le but d'échapper aux accusations de discriminations.

[143] Vong (2022), cité dans Jess Crilly, « Diversifying, decentering and decolonising academic libraries: a literature review », *New Review of Academic Librarianship* 30, nºs 2-3 (2024): 129, https://doi.org/10.1080/13614533.2023.2287450.

[144] Associate Manager F (Edmonton Public Library), entretien PRA-02, 27 janvier 2026.

professionnels autochtones et un « *Elders Guidance Circle* » consulté sur l'ensemble des décisions[145] ; à Christchurch, un poste stratégique de direction (*Kaihautū*) rattaché à l'équipe de direction de la bibliothèque, garant d'une « philosophie de service biculturelle » (*Ngā Aho*) fondée sur quatre valeurs maories (*whanaungatanga, māramatanga, kaitiakitanga, manaakitanga*)[146]. Cette philosophie irrigue non seulement l'accueil et la signalétique bilingue, mais jusqu'à l'architecture : la bibliothèque centrale *Tūranga* a été conçue avec une équipe de projet nommée par les autorités maories locales (*mana whenua*), intégrée dès la phase de conception aux côtés des architectes et ingénieurs[147].

Ce modèle se caractérise par un investissement de long terme et une gradation explicite des pratiques. Séguin, synthétisant la littérature québécoise, propose une grille de « sensibilité culturelle » calquée sur le modèle de Bennett, allant du déni et de la défense ethnocentriste jusqu'à l'adaptation et l'intégration effective[148] — un outil qui permet de mesurer où se situe une institution donnée sur ce continuum, plutôt que de raisonner en tout-ou-rien.

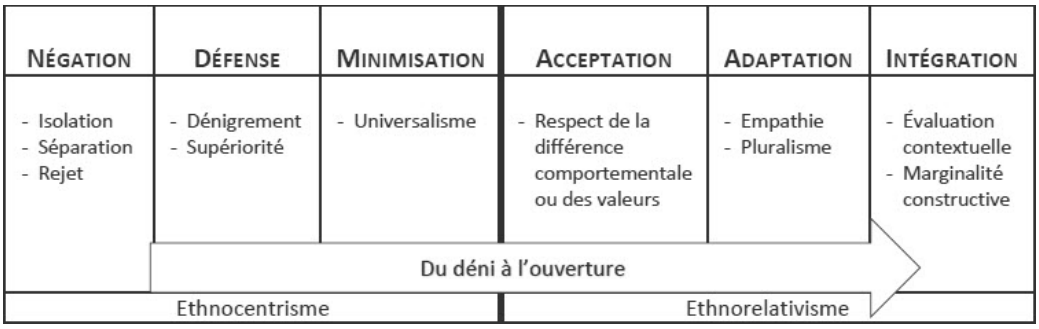


Figure 3. Niveaux de la sensibilité culturelle[149]

2. Le modèle de la co-création avec les usagers

À la *Warwick University Library*, le programme « *Library Associates* » engage des étudiants comme partenaires à part entière — et non comme simples consultants — dans la diversification des collections et services, en s'appuyant explicitement sur la littérature du *student voice* et du *student partnership*[150]. La SOAS a développé un dispositif comparable de « *co-creators* » rémunérés : l'un des projets a permis à une étudiante de constituer une bibliographie ouverte et décentrée, cartographiée géographiquement, mêlant *pamphlets* et publications en ourdou, en turc et dans plusieurs langues d'Asie centrale[151]. La SOAS multiplie aussi les opérations de médiation directe avec des communautés concernées par ses fonds coloniaux : accueil d'une délégation gouvernementale et d'une commission de réparations du Guyana venue consulter les archives de la rébellion de Demerara ; visite d'une délégation de Tuvalu ayant utilisé des cartes du XIX^{e} siècle conservées dans les

---

145 Heather Robertson (Calgary Public Library), entretien PRA-13, 27 février 2026.

146 Māia Abraham (Christchurch City Libraries), entretien PRA-04, 28 janvier 2026. Voir le glossaire aussi.

147 Entretien PRA-04.

148 Catherine Séguin, « Une bibliothèque inclusive pour les Autochtones », *Documentation et bibliothèques* 66, n^{o} 2 (2020): 7, https://doi.org/10.7202/1069966ar.

149 Séguin, « Une bibliothèque inclusive pour les Autochtones », 7.

150 Kat Halliday *et al.*, « Decolonising and diversifying the Library through student partnerships », *New Review of Academic Librarianship* 30, n^{os} 2-3 (2024): 154-56, https://doi.org/10.1080/13614533.2023.2287470.

151 Library professionals A et B (SOAS, University of London), entretien PRA-01, 26 janvier 2026.

archives missionnaires pour appuyer une candidature UNESCO de sauvegarde patrimoniale face à la montée des eaux[152].

3. Le modèle du partenariat institutionnel formalisé

À la *Cline Library* de la *Northern Arizona University*, les relations avec les nations autochtones voisines (notamment la nation Navajo) sont formalisées par des protocoles écrits, dont les *Protocols for Native American Archival Materials* (PNAAM), rédigés en 2006 avec une équipe internationale d'archivistes autochtones et non autochtones[153], et par un accord de partenariat (*memorandum of agreement*, MOA) signé avec la tribu Hopi, prévoyant notamment la rétrocession de photographies d'images cérémonielles jugées sensibles[154]. Edwards documente des dispositifs comparables ailleurs au Canada : programme de « *Storyteller-in-Residence* » aux BM de Vancouver, reconnaissances de territoire en ouverture des événements, soirées informelles de type « *Friday Nights @ the Library* » au *Diné College* destinées à réduire l'anxiété bibliothécaire des étudiants autochtones[155].

4. Le modèle de la réinvention radicale du service

L'étude comparative d'Aguilar-Forero et Salazar sur deux bibliothèques colombiennes illustre une approche plus disruptive. La *Biblioteca de la Creatividad*, dans un quartier rural très défavorisé de Bogotá, se définit comme une « bibliothèque sans livres » : les usagers y sont conçus comme des *makers*, producteurs de projets sociaux, et les bibliothécaires comme des passeurs d'opportunités plutôt que des gestionnaires de collection[156]. La *Biblioteca Pública La Peña* a transformé son jardin floral en laboratoire de jardin urbain intergénérationnel valorisant les savoirs paysans, et organise des ateliers avec des sage-femmes traditionnelles afro-descendantes et autochtones[157].

Effets sur la bibliodiversité et la construction de l'esprit critique

Ces pratiques élargissent indéniablement l'éventail des voix, des savoirs et des formats représentés — savoirs oraux, cérémoniels ou paysans jusque-là exclus du strict cadre documentaire écrit occidental. Certaines d'entre elles produisent aussi, de façon plus spécifique, un exercice concret de l'esprit critique chez les usagers : les ateliers de terminologie de la SOAS invitent les usagers eux-mêmes à questionner le vocabulaire des catalogues plutôt qu'à le recevoir passivement[158]. On peut ici distinguer deux registres d'effets, souvent confondus dans le discours institutionnel : la représentation (élargir ce qui est visible et accessible) et la capacitation critique (donner aux usagers les outils pour interroger eux-mêmes les structures de savoir). Une part importante des pratiques recensées ici relève surtout du premier registre — ce qui n'est pas sans valeur, mais reste en-deçà de l'ambition de « construction de l'esprit critique » posée comme mission.

---

[152] Entretien PRA-01.

[153] Naomi Bishop *et al.*, « Connecting Cline Library with Tribal Communities: A Case Study », *Collection Management* 42, nos 3-4 (2017): 246, https://doi.org/10.1080/01462679.2017.1359717.

[154] Bishop *et al.*, « Connecting Cline Library with Tribal Communities », 250.

[155] Ashley Edwards, « Unsettling the Future by Uncovering the Past: Decolonizing Academic Libraries and Librarianship », *Partnership: The Canadian Journal of Library and Information Practice and Research* 14, no 1 (2019): 9, https://doi.org/10.21083/partnership.v14i1.5161.

[156] Aguilar-Forero et Salazar, « Critical/Decolonial Global Citizenship Education and Libraries from the Global South », 10-11.

[157] *Ibid.*, 112-13.

[158] Entretien PRA-01.

L'analyse croisée des entretiens confirme par ailleurs la critique théorique de Vong sur le capitalisme racial en bibliothèque[159]. À Calgary, la manageuse insiste sur la nécessité de rémunérer les professionnels autochtones pour leur expertise culturelle, faute de quoi l'institution continuerait d'extraire un travail émotionnel et culturel non reconnu[160] ; à Christchurch, le manageur formule un avertissement quasi identique — il ne serait pas légitime de demander à un·e assistant·e de bibliothèque simplement identifié·e comme maori·e de porter, sans titre ni rémunération spécifiques, la charge d'une stratégie biculturelle entière[161]. Que deux institutions, sur deux continents différents, en arrivent indépendamment au même diagnostic suggère qu'il s'agit moins d'une négligence isolée que d'un écueil structurel de ce type de médiation, largement anticipé par la littérature critique.

Enfin, la médiation touche souvent en priorité des publics déjà engagés — étudiants volontaires pour un projet de co-création, communautés déjà en dialogue avec l'institution. Plusieurs interlocuteurs le reconnaissent explicitement : à la SOAS, les bibliothécaires admettent ne pas avoir suffisamment développé les liens avec les publics du Sud global au-delà de quelques projets ponctuels, faute de temps disponible en dehors de postes déjà à temps plein[162]. Cette limite interroge directement la capacité de ces pratiques à élargir structurellement la bibliodiversité des publics touchés, plutôt qu'à intensifier l'offre pour des publics déjà acquis.

Défis, contraintes, limites et tensions internes

Une divergence méthodologique non résolue : intégrer ou séparer ?

Le corpus révèle un désaccord de fond, non tranché par la profession, sur la question de savoir si les contenus et services relatifs aux communautés minorisées doivent être intégrés à l'offre générale ou constitués en espaces distincts. Calgary a fait le choix explicite de l'interfilage systématique des collections autochtones dans les rayons généraux, au nom du refus de « faire de l'autre (*othering*) » : rendre une collection visible en la séparant risquerait, selon la manageuse, de la marginaliser plutôt que de l'intégrer au « récit collectif »[163]. Edmonton a suivi une trajectoire similaire, en supprimant en 2023 son étiquetage dédié « *Indigenous Collection* », jugé peu efficace pour véritablement centrer les voix autochtones[164]. Christchurch, à l'inverse, maintient une collection maorie séparée et soumise à des règles différentes (le fonds patrimonial, non empruntable, cohabite avec un fonds maori empruntable, sur un étage dédié dit identitaire)[165], tandis qu'Edmonton avait elle-même, dans un premier temps, opté pour une collection centralisée avant de la redistribuer dans l'ensemble du réseau[166]. Cette absence de consensus n'est pas un simple détail organisationnel : elle traduit une tension théorique réelle entre deux logiques d'émancipation — l'une fondée sur la dilution dans le commun, l'autre sur la reconnaissance d'un espace propre — qu'aucune des institutions étudiées ne prétend avoir définitivement résolue.

---

[159] Crilly, « Diversifying, decentering and decolonising academic libraries », 129.

[160] Entretien PRA-13.

[161] Entretien PRA-04.

[162] Entretien PRA-01.

[163] Entretien PRA-13.

[164] Entretien PRA-02.

[165] Entretien PRA-04.

[166] Entretien PRA-02.

Consulter, mais jusqu'où ? La question de la « fatigue de consultation »

Calgary et Christchurch font de la consultation communautaire un principe cardinal, quasi non négociable[167]. Edmonton, à l'inverse, a délibérément choisi de ne pas consulter systématiquement les communautés autochtones sur les questions de vedettes-matière, invoquant à la fois une « fatigue de consultation » ressentie par les communautés sollicitées de toutes parts depuis la Commission de vérité et réconciliation, et un argument de compétence technique bibliothéconomique justifiant de garder ce travail en interne[168]. Ce choix, assumé et argumenté, n'en reste pas moins en tension directe avec le principe d'autodétermination affirmé ailleurs dans le corpus — il illustre qu'au sein même du registre « réconciliation », des institutions comparables peuvent arriver à des arbitrages opposés sur la légitimité de la parole professionnelle face à celle des communautés concernées.

Contraintes de ressources et de temps

Aux BM de Montréal comme à la SOAS, les professionnels soulignent le décalage entre l'ambition de construire des relations de confiance durables — un travail nécessairement lent — et la faiblesse des moyens humains réellement disponibles[169]. Le financement des projets les plus ambitieux, notamment de numérisation ou de restitution numérique, est jugé rarement couvert par les budgets de fonctionnement ordinaires et dépendant de financements externes ponctuels[170].

Une fragilité institutionnelle : le poids de l'engagement individuel

Plusieurs cas illustrent la dépendance de ces pratiques à l'engagement de quelques individus plutôt qu'à un mandat institutionnel structurel. À la SOAS, le groupe de travail sur la « décolonisation » est décrit comme « très *grassroots* », né de la mobilité d'une poignée de collègues volontaires, tandis que le groupe de pilotage plus large, initialement porté au niveau de l'école entière, a cessé de se réunir formellement[171]. À Cambridge, la structure « incroyablement décentralisée » de l'université empêche toute politique de « décolonisation » homogène à l'échelle de l'ensemble des bibliothèques, contraignant les professionnels à privilégier des actions « concrètes et spécifiques », plus faciles à justifier sans invoquer frontalement la « décolonisation » comme telle, précisément pour éviter la polarisation politique du terme[172]. À l'inverse, Calgary et Christchurch, qui disposent d'équipes dédiées, de lignes budgétaires identifiées et de cadres stratégiques formalisés (*Ngā Aho*, direction *Kaihautū*), affichent une continuité et une capacité de déploiement bien supérieures. Cette comparaison suggère que la durabilité des pratiques de médiation « décoloniale » dépend moins de la conviction individuelle des professionnels — largement partagée dans l'ensemble du corpus — que du degré d'institutionnalisation et de dotation en ressources dont elles bénéficient.

---

[167] Entretiens PRA-04 et PRA-13.

[168] Entretien PRA-02.

[169] Marie-Ève Plante (Bibliothèques Montréal), entretien PRA-08, 23 février 2026.

[170] Entretien PRA-08.

[171] *Ibid.*

[172] Project Librarian DD, Subject Librarian EE, College Librarian FF (Cambridge University Decolonising Through Critical Librarianship Group), entretien PRA-12, 27 février 2026.

Réactions politiques et hostilité, avec un effet de contagion internationale

Plusieurs cas documentent une exposition directe à la controverse publique, à des degrés variables. Christchurch rapporte un flux constant de réactions hostiles — allant jusqu'à des propos ouvertement racistes — lors de chaque geste de visibilité de la culture maorie, qu'il s'agisse du nom de la bibliothèque *Tūranga* ou du passage temporaire des bornes de prêt en *te reo Māori*[173]. La SOAS a fait l'objet de pressions médiatiques directes concernant une lettre manuscrite liée à la rébellion de Demerara, mobilisant sa cellule de communication pour défendre publiquement sa position sur la provenance du document[174]. Plus significatif encore, les bibliothécaires de la SOAS évoquent un climat international de vigilance accrue : une réunion sectorielle récente à l'université de Lancaster aurait réuni un réseau de professionnels du Royaume-Uni précisément par crainte que le climat politique observé aux États-Unis — où ce type de travail serait déjà directement attaqué — ne finisse par gagner le Royaume-Uni [175]. En France, les professionnelles d'Audencia formulent une inquiétude symétrique. Depuis 2021, les États-Unis connaissent une explosion des retraits de livres traitant les sujets tel que l'histoire coloniale du pays, ou encore les personnes racisées ou LGBTQIA+ en bibliothèque scolaire et publique. C'est cette menace concrète pour la liberté de lecture, plutôt qu'une inquiétude abstraite, que les professionnel·le·s d'Audencia anticipent en organisant, à titre préventif, une animation sur les « livres interdits » pour sensibiliser leurs propres étudiants à ce risque[176]. Ce climat de « guerre culturelle » anticipée, documenté sur trois continents, dépasse donc le cadre de tensions locales isolées pour dessiner un phénomène véritablement transnational, susceptible de peser sur la pérennité même des pratiques décrites plus haut.

Une tension de fond sur la neutralité elle-même

Le corpus fait apparaître, en France même, un désaccord frontal entre professionnels, révélateur de l'absence de consensus dans la profession. À Audencia, on affirme sans détour qu'« une bibliothèque, ce n'est pas neutre » et que « tout est politique », justifiant explicitement le retrait volontaire de certains auteurs de leur fonds au nom de valeurs assumées[177]. À la BULAC, la responsable du département des collections défend à l'inverse la neutralité comme une garantie déontologique nécessaire — un choix collectif validé par des instances internes, et non l'expression de convictions individuelles —, s'appuyant sur le philosophe Souleymane Bachir Diagne pour plaider un rapport critique mais non destructeur à la « bibliothèque coloniale », qu'il s'agirait de traduire et de critiquer plutôt que de « brûler symboliquement » [178]. Une bibliothécaire à Audencia elle-même propose une explication de cette fracture : la neutralité, telle qu'elle est spontanément comprise dans la culture professionnelle française, tendrait à se confondre avec la défense du *statu quo* — un réflexe qu'elle rattache à un « universalisme à la française » consistant à présenter une vision occidentale comme la seule pensée valable, ce qui

[173] Entretien PRA-04.

[174] Entretien PRA-01.

[175] *Ibid.*

[176] Anne Barbier, Julia Popek (Knowledge Hub, Audencia Business School), entretien PRA-03, 28 janvier 2026.

[177] Entretien PRA-03.

[178] Florence Chapuis (BULAC), entretien PRA-15, 4 mars 2026.

serait, précisément, un trait de la pensée coloniale qu'il s'agirait de décoloniser[179]. Cette opposition illustre que la mobilisation ou le rejet du cadre décolonial dans les services et la médiation dépend moins d'un consensus professionnel que de choix institutionnels situés, et que le débat sur la neutralité trouve ici une confirmation internationale : loin d'être une spécificité hexagonale, cette même fracture traverse la profession jusque dans des contextes anglo-saxons pourtant présentés comme plus avancés sur ces questions.

Légitimité de la parole et question du leadership

Enfin, plusieurs interlocuteurs insistent sur le risque, pour une institution non autochtone, de « parler à la place » des communautés concernées. Le manager à Christchurch le formule sans détour : il ne s'agit pas de « faire pour » ou « faire à la place de », un principe qui suppose d'identifier au préalable si les personnes légitimes pour porter une initiative sont réellement présentes dans l'organisation, plutôt que de se contenter de solliciter ponctuellement une expertise extérieure[180]. Ce principe rejoint directement la mise en garde théorique d'Anderson et Christen évoquée en ouverture de cette sous-partie[181] : la question n'est pas seulement de « faire de la médiation », mais de savoir qui en détient effectivement le contrôle — question qui, on le voit, reste largement non résolue même dans les cas les plus institutionnalisés du corpus.

3.2. POLITIQUE DOCUMENTAIRE

La littérature critique sur le développement des collections identifie deux niveaux de biais distincts, qu'il importe de ne pas confondre. Le premier est individuel et cognitif : Quinn montre, en mobilisant la psychologie sociale, que les bibliothécaires chargé·e·s d'acquisition sont sujets à des biais largement inconscients — biais de mémoire, effet de halo, « biais de *statu quo* » les conduisant à éviter les choix qui s'écartent des habitudes d'acquisition établies[182]. England prolonge cette analyse à l'échelle systémique : sur la base d'une enquête nationale et de dix-neuf entretiens auprès de bibliothécaires sélectionneurs états-uniens, elle établit que le problème premier n'est pas tant l'absence de bonne volonté individuelle que l'absence quasi générale de formation initiale au développement de collections diversifiées et authentiquement représentatives dans les cursus accrédités de bibliothéconomie — une lacune de formation qui, selon elle, reproduit structurellement la suprématie blanche du champ professionnel (87 % des bibliothécaires états-uniens s'auto-identifient comme blancs)[183].

Le second niveau de critique est structurel et dépasse largement l'échelle de la bibliothèque individuelle : Jimenez *et al.* rappellent que les BU sont insérées dans un système d'édition scientifique dominé par le Nord global, où les outils de découverte les plus utilisés (*Web of Science*, *Scopus*) sont composés très majoritairement de revues anglophones, donnant aux éditeurs et évaluateurs du Nord

[179] Entretien PRA-03.

[180] Entretien PRA-04

[181] Anderson et Christen, « Decolonizing Attribution », 117.

[182] Quinn, « Collection Development and the Psychology of Bias ».

[183] Erica England, « Will We Ever Learn? The Un-Enlightenment of Selector Librarians », *Journal of Radical Librarianship* 11 (janvier 2025): 16, https://journal.radicallibrarianship.org/index.php/journal/article/view/114.

un pouvoir disproportionné de définition de ce qui compte comme savoir légitime[184]. Berger documente le même mécanisme du côté de l'édition en accès ouvert : le modèle dominant de « *gold open access* », fondé sur des frais de publication payés par les auteurs, désavantage structurellement les chercheurs du Sud global, cependant que le mouvement de la bibliodiversité — né en Amérique latine — propose des alternatives non commerciales (SciELO, Redalyc, AmeliCA) qu'aucune bibliothèque occidentale, pourtant en position d'en faire la promotion par ses acquisitions, ne semble encore avoir véritablement intégrées à ses pratiques courantes[185].

Description des pratiques et études de cas

1. Le pilotage de la politique d'acquisition par indicateurs quantitatifs

Le cas le plus développé et le plus méthodique du corpus est celui de la bibliothèque de l'Audencia Business School. Une bibliothécaire y a construit, sur plusieurs années, un système d'indicateurs distinguant systématiquement le pays d'origine de l'auteur·rice et celui de la maison d'édition — deux variables jugées analytiquement distinctes, une maison d'édition française pouvant publier des auteur·rice·s de tous les continents tout en opérant un filtrage éditorial orienté vers le lectorat francophone[186]. Cette instrumentation a permis d'objectiver un constat que la bibliothèque avait seulement pressenti : le fonds reste très majoritairement franco-américain, les achats en provenance du Royaume-Uni ayant toutefois récemment dépassé ceux des États-Unis, en partie en réaction au climat politique américain[187]. Au-delà de la diversification des origines d'auteurs au sein d'un même champ de connaissance occidental, la bibliothèque a engagé une démarche plus radicale de recherche d'épistémologies alternatives : acquisition d'ouvrages mobilisant la philosophie ubuntu pour parler de management, ou de manuscrits chinois, indiens ou philosophiques non occidentaux ; importation d'un livre publié en République démocratique du Congo qui restitue littéralement une conversation orale retranscrite, jugé peu recevable du point de vue des canons académiques occidentaux mais précieux pour ce qu'il donne à voir d'un mode alternatif de production et de transmission du savoir[188]. Un projet à venir prévoit de créer une section « classiques » qui ne réserverait plus la philosophie grecque au canon occidental mais l'associerait aux grandes traditions philosophiques africaines, indiennes, sud-américaines et chinoises, sur un pied d'égalité[189].

2. Les collections dédiées et fonds fléchés

Plusieurs bibliothèques nord-américaines ont institué des lignes budgétaires explicitement réservées : à Edmonton, une ligne annuelle du budget d'acquisition est dédiée chaque année à l'achat de matériaux par ou sur les peuples autochtones, complétée par des listes thématiques pour les représentations 2SLGBTQIA+[190] et

---

184 Andrea Jimenez et al., « A Holistic Decolonial Lens for Library and Information Studies », *Journal of Documentation* 79, nº 1 (2023), https://eprints.whiterose.ac.uk/id/eprint/187903/.

185 Monica Berger, « Bibliodiversity at the Centre: Decolonizing Open Access », *Decolonizing Open Access in Development Research* 52, nº 2 (2021): 383-404, https://doi.org/10.1111/dech.12634.

186 Entretien PRA-03.

187 *Ibid.*

188 *Ibid.*

189 *Ibid.*

190 La partie « 2S » signifie « *two-spirit(ed)* » ; en français : « bispirituelles » ou « aux deux esprits ». Ce terme générique est utilisé par certains Peuples autochtones d'Amérique du Nord pour désigner les personnes autochtones qui assument

pour la littérature jeunesse mettant en scène des personnes d'ascendance africaine au Canada[191]. À Calgary, un projet de coédition a permis de produire une collection bilingue de livres pour enfants (« *Treaty 7 Books* »), écrits par des auteurs et illustrateurs autochtones locaux en collaboration avec un auteur déjà publié, dans les langues des nations concernées[192]. Jachimiak documente une démarche comparable, plus méthodique, dans une bibliothèque universitaire de formation d'enseignants (*Alma College*) : plutôt que d'expurger purement et simplement le fonds jeunesse de ses textes coloniaux, la politique documentaire y a été révisée pour distinguer explicitement ce qui reste en collection courante de ce qui bascule vers un fonds « historique » séparé — décision fondée sur des critères précis (date de publication, dernier emprunt, disponibilité ailleurs, intérêt pédagogique de la comparaison historique) — tout en réorientant les acquisitions nouvelles vers le mouvement dit « *#OwnVoices* »[193].

3. Le recours à des instances externes de légitimation

Face au risque de s'autoproclamer juge de qui est ou n'est pas un auteur autochtone légitime, Bibliothèques Montréal a choisi de s'appuyer sur un partenariat externe, le programme « Je lis autochtone ! » : chaque année, la bibliothèque reprend telle quelle la liste de suggestions établie par cet organisme plutôt que d'identifier elle-même les auteurs autochtones de son catalogue, jugeant qu'il ne lui revient pas de trancher cette question[194].

4. Les obstacles structurels d'approvisionnement comme frein documenté

Le cas d'Audencia illustre de façon particulièrement nette une limite peu discutée dans la littérature théorique : la volonté de diversifier une politique documentaire se heurte à des barrières logistiques concrètes, indépendantes de la bonne volonté de l'établissement. La bibliothèque rapporte des refus répétés de distributeurs pour des ouvrages provenant d'Inde (y compris de grandes maisons comme *Penguin India*), l'impossibilité quasi totale d'importer des livres depuis Taïwan ou Singapour, et des circuits de distribution latino-américains presque totalement refermés sur le continent, la production éditoriale de cette région ne franchissant l'Atlantique qu'à travers de rares maisons d'édition espagnoles ou mexicaines. À l'inverse, l'existence de structures collectives comme l'*African Book Collective*, hébergé par un distributeur britannique, permet une importation bien plus fluide depuis l'Afrique anglophone. Sur l'Amérique latine, la bibliothèque a contourné partiellement l'obstacle en constituant elle-même un catalogue d'ouvrages en libre accès hébergés par des serveurs universitaires latino-américains, notamment dans le domaine agricole[195].

---

un rôle social traditionnel correspondant à un troisième genre, ou d'une autre variante de genre. Ce terme est plus largement utilisé en Amérique du Nord.

191 Entretien PRA-02.

192 Entretien PRA-13.

193 Jachimiak, « Decolonizing the Academic Library's Juvenile Collection ».

194 Entretien PRA-08.

195 Entretien PRA-03.

5. Le renversement de l'autorité sélective : les acquisitions pilotées par les usagers

Le cas de la *London School of Economics* (LSE) illustre une réponse d'un tout autre ordre au biais individuel du sélectionneur identifié par Quinn et England : plutôt que de le corriger, l'établissement en a transféré une large part à l'usager lui-même. Ce basculement, né d'une contrainte conjoncturelle — l'interruption des achats imprimés pendant la pandémie de Covid-19, qui a rendu caduque le système d'*approval plans* jusque-là piloté par l'équipe d'acquisition —, s'est prolongé bien au-delà de la crise sanitaire : plusieurs centaines de milliers de livres du budget d'acquisition sont désormais dépensées chaque année sur la base de suggestions directes des usagers plutôt que par sélection professionnelle centralisée [196]. La comparaison avant/après menée par l'établissement est nette : des domaines historiquement sous-développés par les sélectionneurs — notamment l'histoire asiatique et africaine — connaissent depuis une croissance qu'aucune politique volontariste n'avait obtenue. La bibliothèque complète ce dispositif par un mécanisme correctif ciblé, un projet pilote ayant consacré 30 000 livres du budget aux publications d'éditeurs d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie disponibles via son fournisseur principal[197]. Ce renversement ne répond pas à la critique structurelle de Jimenez et Berger sur la domination éditoriale du Nord global — les mêmes canaux commerciaux de diffusion demeurent — mais il déplace la focale du biais individuel du bibliothécaire vers l'agrégation de choix d'usagers, dont le bibliothécaire responsable des acquisitions relativise lui-même la représentativité : environ 200 usagers sur une communauté de 2 500 orientent l'essentiel de ce nouveau mode de sélection.

Effets sur la bibliodiversité et la construction de l'esprit critique

Les pratiques les plus abouties du corpus — en particulier la démarche d'Audencia sur les épistémologies non occidentales — ne se contentent pas de diversifier les origines des voix représentées à l'intérieur d'un même cadre disciplinaire : elles exposent directement les usagers à des modes de production et de validation du savoir différents de la norme académique occidentale (oralité retranscrite, pensée relationnelle de l'ubuntu, etc.), ce qui correspond précisément au registre de « capacitation critique », et non plus seulement à celui de la représentation. C'est, dans l'ensemble du corpus recueilli, l'exemple le plus abouti d'une politique documentaire pensée comme un outil de pluralisme épistémologique plutôt que de simple diversité démographique des auteurs.

Cependant, les témoignages recueillis par England nuancent fortement cet optimisme à l'échelle du secteur dans son ensemble. Un bibliothécaire interrogé (« Martin ») exprime un malaise vis-à-vis du mouvement *#OwnVoices* lui-même, rapportant que des auteurs et illustrateurs de couleur auraient signalé des effets pervers inattendus de ce cadre, présenté comme solution rapide à un problème plus profond qu'il ne résout pas réellement[198]. Une autre interviewée (« Rose ») décrit une partie des dispositifs de diversité documentaire comme un simple « cochage de case » institutionnel, sans mise en œuvre réelle [199] — écho direct, du côté de la

[196] Librarian J (London School of Economics and Political Science), entretien PRA-05, 30 janvier 2026.

[197] Entretien PRA-05.

[198] England, « Will We Ever Learn? »

[199] *Ibid.*

politique documentaire, du même écueil de performativité à propos du tokénisme dans les services.

Défis, contraintes, limites et tensions internes

Un plafond structurel indépendant de la volonté institutionnelle

Le cas d'Audencia démontre qu'une politique d'acquisition volontariste et bien financée peut malgré tout se heurter à un plafond purement logistique : l'infrastructure mondiale de distribution du livre elle-même reproduit les hiérarchies Nord/Sud identifiées par la théorie de la bibliodiversité, indépendamment des choix de la bibliothèque. Ce constat rejoint directement, à l'échelle d'un établissement particulier, l'analyse macro-structurelle de Berger sur l'édition scientifique mondiale[200] : la décolonisation d'une politique documentaire ne peut donc pas reposer sur la seule volonté du bibliothécaire sélectionneur, contrairement à ce que suggère implicitement une partie de la littérature professionnelle centrée sur les biais individuels.

Le poids de la justification institutionnelle et la question de la neutralité

À Audencia, établissement privé où les étudiants sont considérés comme des clients, les bibliothécaires rapportent devoir systématiquement justifier leurs choix d'acquisition — y compris, et peut-être surtout, leurs choix de *non-acquisition*. Elles assument ouvertement de ne pas acheter les ouvrages d'auteurs politiques jugés racistes, antisémites ou homophobes, tout en insistant sur le fait qu'elles ne retirent jamais un ouvrage déjà présent, mais ajoutent des voix absentes[201] — posture qui prolonge directement, sur le terrain concret des acquisitions, le rejet théorique de la neutralité. Le fait que cette justification doive être formalisée par écrit (une page dédiée sur le site de la bibliothèque[202], adossée aux valeurs stratégiques affichées par l'école) illustre combien, en contexte français, la politique documentaire « décoloniale » reste perçue comme une prise de position nécessitant une légitimation explicite, alors qu'elle n'est jamais présentée comme telle pour les acquisitions relevant du canon occidental.

Retirer ou recontextualiser ? Une tension bidirectionnelle sur les textes problématiques

Le corpus fait apparaître deux logiques opposées face aux textes jugés datés ou problématiques. Jachimiak refuse explicitement l'expurgation pure et simple, lui préférant une recontextualisation en fonds « historique » consultable à des fins pédagogiques et comparatives[203]. À l'inverse, Audencia a organisé une exposition volontairement provocatrice de livres actuellement interdits dans certains États américains (à partir du travail de veille de l'*American Library Association*), pour sensibiliser ses propres étudiants au risque de censure — geste qui consiste, cette fois, à maintenir visible et à mettre en avant plutôt qu'à seulement recontextualiser des œuvres contestées, y compris lorsque leur présence dans ces listes de censure paraît absurde aux bibliothécaires elles-mêmes (le cas de Stephen King, auteur blanc, y étant jugé incompréhensible au regard de la logique explicite du mouvement

---

[200] Berger, « Bibliodiversity at the Centre ».

[201] Entretien PRA-03.

[202] « Décolonialité », Portail du Knowledge Hub, https://knowledge-hub.audencia.com/index.php?lvl=cmspage&pageid=6&id_rubrique=228.

[203] Jachimiak, « Decolonizing the Academic Library's Juvenile Collection », 187.

réactionnaire visé) [204]. Ces deux gestes, en apparence contradictoires — recontextualiser sans retirer, retirer sans recontextualiser mais pour mieux dénoncer le retrait lui-même —, montrent qu'il n'existe pas de doctrine professionnelle unifiée sur le traitement des textes contestés, et que chaque choix reste éminemment situé politiquement, contrairement à l'image d'une politique documentaire « neutre » par construction.

La question de la légitimité à catégoriser les voix

Le choix des BM de Montréal de s'en remettre à un organisme externe pour l'identification des auteurs autochtones[205] fait écho, en creux, à la mise en garde d'England sur les effets pervers de l'auto-identification imposée par les bibliothèques elles-mêmes[206] : les deux cas convergent pour souligner qu'une politique documentaire soucieuse de bibliodiversité doit se demander non seulement *quoi* acquérir, mais *qui* a la légitimité de désigner une œuvre comme relevant d'une voix minorisée — question qui prolonge directement, du point de vue des collections, la question de la légitimité de la parole à propos des services et de la médiation.

Le travail engagé depuis 2024 par la BM de Lyon offre un point de comparaison utile : loin de traiter la sélection des ressources comme une opération technique et neutre, ce laboratoire la définit explicitement comme un acte structurant des politiques culturelles territoriales, engageant la reconnaissance de la diversité culturelle et l'effectivité des droits culturels plutôt que la seule constitution d'un fonds équilibré[207]. Les critères de sélection y sont élaborés collectivement, à l'échelle de l'équipe plutôt que du seul bibliothécaire sélectionneur — ce qui répond, dans une certaine mesure, au premier niveau de biais individuel identifié par Quinn et England — sans pour autant apporter de réponse au second niveau, structurel, documenté par Jimenez *et al.* et Berger : la diversification des circuits d'édition et de diffusion eux-mêmes reste, dans ce corpus comme dans celui des bibliothèques universitaires, largement hors de portée de l'échelon local.

3.3. CLASSIFICATION ET INDEXATION

La classification bibliothéconomique a fait l'objet, depuis les années 1970, d'une critique académique construite et cumulative, initiée par Sanford Berman avec son ouvrage fondateur sur les LCSH[208]. Furner, mobilisant la CRT, analyse la CDD comme une « institution informationnelle » à part entière, distribuant un bien conceptuel rare — l'espace disponible dans un schéma de classification — selon des règles qui ne sont jamais neutres : il interroge par exemple la légitimité d'allouer 70 % des subdivisions de la classe « Religion » au seul christianisme[209]. Adler retrace l'histoire de cette structure, montrant que les premières éditions de la CDD classaient les personnes noires soit dans la sous-classe « Histoire naturelle de l'homme » de la biologie, soit dans celle de l'esclavage en science politique, et que la révision dite de « déracialisation » de 2003 a certes déplacé certains contenus mais

[204] Entretien PRA-03.

[205] Entretien PRA-08.

[206] England, « Will We Ever Learn? »

[207] Aubry, « Lecture publique et droits culturels : Typologie d'actions », 26-27.

[208] Berman, *Prejudices and Antipathies: A Tract on the LC Subject Heads Concerning People*.

[209] Jonathan Furner, « Dewey Deracialized: A Critical Race-Theoretic Perspective », *Knowledge Organization* 34, nº 3 (2007): 155, https://doi.org/10.5771/0943-7444-2007-3-144.

laissé « groupes ethniques humains » subordonné à « *Homo sapiens* » au sein de la classe des mammifères — implication biologisante que la révision n'a pas corrigée[210]. White élargit le constat au-delà des seuls pays colonisés : sur les dix-neuf institutions ayant contribué à l'édition actuelle de la CDD, douze sont basées aux États-Unis, et même la Thaïlande — jamais formellement colonisée — voit sa réalité religieuse bouddhiste représentée de façon disproportionnellement pauvre par rapport au christianisme dans la classe 200[211]. Crilly synthétise enfin l'histoire des contestations des LCSH, rappelant le cas emblématique d'« *illegal aliens* », dont le remplacement demandé par une pétition d'étudiants de l'université Dartmouth en 2016 a été accepté par la *Library of Congress* puis annulé par une intervention directe de la Chambre des représentants — illustration nette du caractère politique, et non technique, de la description bibliographique[212].

Cette question ne se limite pas à la question raciale ou religieuse : elle s'étend à la souveraineté territoriale et politique elle-même. Hughes examine le traitement du Kurdistan par les LCSH ; elle montre que celles-ci imposent aux populations kurdes une sujétion coloniale de fait, en les situant systématiquement sous l'autorité des puissances occupantes (Turquie, Irak, Iran, Syrie) plutôt que de reconnaître l'existence propre du territoire et du peuple kurdes[213]. L'autrice y voit un problème de cadrage (*framing*) qui ne se contente pas de refléter une invisibilisation préexistante, mais la reproduit et l'aggrave activement à chaque notice cataloguée, configurant une forme de violence épistémique reconduite mécaniquement par l'outil catalographique lui-même.

Webster et Doyle mobilisent, pour décrire ce même mécanisme appliqué aux peuples autochtones nord-américains, la métaphore spatiale proposée par Hope Olson à partir des travaux de Gillian Rose : celle du « ghetto » et de la « diaspora »[214]. Le ghetto isole en concentrant un sujet dans une zone unique et marginale du schéma de classification — c'est le sort réservé aux Amérindiens dans la classe E-F de la classification de la *Library of Congress*, où médecine, éducation ou philosophie autochtones ne rejoignent jamais les classes R, L ou BF réservées à ces disciplines pour le reste de l'humanité, mais restent cantonnées à une rubrique historique unique. La diaspora, à l'inverse, disperse un sujet à travers une classification trop générale ou une absence de vedette dédiée, rendant son existence propre indiscernable — c'est le sort du peuple Musqueam, absorbé sous la vedette générique « *Coast Salish Indians* », qui efface jusqu'au nom même de la nation[215]. Yeh, dès 1971, avait déjà signalé que le calendrier historique du schéma E s'arrête à la « *Chippewa War, 1898* », suggérant que les Amérindiens n'existeraient plus au XX^{e} siècle — critique à laquelle la *Library of Congress* avait alors répondu que cette conceptualisation demeurait, à ses yeux, « toujours valide ». Cette même logique historicisante affecte le vocabulaire lui-même : le remplacement de la vedette « *Indians of North America—Removal* » par « […]—*Relocation* » a été perçu par les professionnels

---

210 Melissa Adler, « Classification Along the Color Line: Excavating Racism in the Stacks », *Journal of Critical Library and Information Studies* 1, nº 1 (2017): 14-16, https://doi.org/10.24242/jclis.v1i1.17.

211 Hollie C. White, « Decolonizing the Way Libraries Organize », art. de conf. présenté sur World Library and Information Congress 2018, 24 août 2018, 5, https://repository.ifla.org/handle/20.500.14598/6369.

212 Crilly, « Diversifying, decentering and decolonising academic libraries », 126.

213 Hughes (2018), cité dans Sandberg, *Ethical Questions in Name Authority Control*, 99-107.

214 Webster et Doyle (2008) cité dans K. R. Roberto, éd., *Radical Cataloging: Essays at the Front* (McFarland & Company, Inc., Publishers, 2008), 191.

215 Roberto, *Radical Cataloging: Essays at the Front*, 192.

autochtones concernés non comme un progrès mais comme un adoucissement euphémique effaçant la violence des déplacements forcés[216].

Enfin, cette critique s'étend au-delà des vedettes-matière et des schémas de classification jusqu'au contrôle d'autorité des noms de personnes lui-même. Exner montre que les règles de catalogage anglo-américaines (AACR2), conçues pour des noms européens organisés selon un « prénom / nom de famille » stable, produisent des résultats absurdes lorsqu'elles sont appliquées mécaniquement à des noms autochtones nord-américains, dont les formes peuvent être traditionnelles, européennes ou mixtes, et évoluer au cours d'une vie selon les événements et les statuts sociaux[217]. Il documente ainsi le cas d'Adam Fortunate Eagle, dont l'autorité établie par la *Library of Congress*, en traitant « Eagle » comme un nom de famille, génère la forme rejetée « Eagle, Adam Fortunate » et une référence croisée non retenue mais absurde, « Adam Fortunate Eagle », classée à la lettre A — une erreur de segmentation qui ne serait jamais commise pour un nom comme « Nelson Mandela »[218]. Une étude comparative portant sur 185 noms autochtones dans dix fichiers d'autorité nationaux montre que ces noms restent, en moyenne, absents des catalogues dans plus de 74 % des cas, et que, lorsqu'ils y figurent, les formes retenues varient fortement d'un pays à l'autre, sans cohérence internationale[219].

Cette même logique normative affecte le traitement des identités de genre non binaires ou transgenres dans le contrôle d'autorité des noms[220]. Le contrôle d'autorité repose sur un présupposé structurellement analogue à celui critiqué par Exner pour les noms autochtones : celui d'une identité personnelle unique, stable et rétrospectivement traçable, qu'il s'agirait seulement de consigner et de relier à ses éventuelles variantes. Or, ce présupposé devient activement problématique, sinon dangereux, pour les personnes transgenres : la pratique catalographique standard, qui consiste à relier systématiquement un nom antérieur (« *deadname* ») au nom actuel d'un auteur dans sa notice d'autorité, peut révéler contre son gré une transition à un public non consentant, ou traiter un changement de nom et de genre comme une simple variante orthographique plutôt que comme le remplacement légitime et définitif d'une identité par une autre. L'appareil catalographique impose ainsi, ici comme pour les noms autochtones, une seule valeur stable à des identités qui, par nature, ne le sont pas — révélant que la critique du contrôle d'autorité ne se limite pas à une seule catégorie de personnes marginalisées, mais touche à une prémisse structurelle plus générale de l'outil lui-même.

Description des pratiques et études de cas

Le corpus d'entretiens permet de distinguer trois niveaux de pratiques, d'ampleur croissante : la révision terminologique et des vedettes-matière (le niveau le plus répandu), la reclassification structurelle de contenus au sein d'un schéma existant, et — plus rarement — le remplacement intégral du schéma de classification par un système fondé sur une épistémologie non occidentale.

---

[216] *Ibid.*, 193-94.

[217] *Ibid.*, 150-53.

[218] Roberto, *Radical Cataloging: Essays at the Front*, 156.

[219] *Ibid.*, 155

[220] Sandberg, *Ethical Questions in Name Authority Control*, *passim*.

1. La révision terminologique comme processus négocié et continu

Le cas le plus abouti méthodologiquement du corpus est celui du Répertoire de vedettes-matière (RVM) de l'université Laval, qui alimente le thésaurus utilisé par environ 180 bibliothèques francophones au Canada et dans le monde. Depuis 2021, Susanne Brillant y pilote la révision du vocabulaire décrivant les peuples autochtones, avec une méthode explicitement fondée sur la co-création plutôt que sur la recherche documentaire : plutôt que de consulter des ouvrages de référence — jugés eux-mêmes porteurs de biais coloniaux —, l'équipe organise des ateliers en ligne avec des locutrices des nations concernées et retranscrit fidèlement leurs corrections, y compris lorsque celles-ci sont contradictoires d'une Nation à l'autre (le mot *atikamekw* ne prend pas d'accord en genre ou en nombre, contrairement au mot *innu* : chaque Nation appliquant sa propre logique linguistique plutôt que la règle grammaticale française)[221]. Cette position est justifiée explicitement par le statut universitaire du RVM, qui l'exempte du mandat de francisation systématique confié par le gouvernement québécois à l'Office québécois de la langue française — une marge de manœuvre institutionnelle qu'elle identifie elle-même comme une condition de possibilité de son travail[222]. Cette exigence de spécificité par nation, plutôt qu'un vocabulaire pan-autochtone générique, répond directement à la critique de la « diaspora » identifiée par Olson : c'est précisément l'absence de vedette dédiée à chaque nation qui produit l'effacement dénoncé pour Musqueam.

À la BM de Calgary, le changement de « *Indians of North America* » vers « *Indigenous people of North America* » a été mené en s'appuyant sur un stagiaire recruté au sein de la communauté et sur l'*Elders Guidance Circle*, tout en s'inscrivant dans un réseau provincial de coordination piloté par le gouvernement de l'Alberta[223]. À Edmonton, le processus a connu plusieurs itérations depuis 2017, avec un choix méthodologique inverse et notable : plutôt que de solliciter les communautés autochtones sur la terminologie catalographique elle-même, l'équipe technique a délibérément conservé ce travail en interne, invoquant à la fois la compétence technique bibliothéconomique requise et le risque de « fatigue de consultation »[224]. À la SOAS, le travail de description réparatrice procède différemment encore : plutôt que d'effacer les termes coloniaux d'origine, l'équipe choisit de les conserver entre crochets, accompagnés du terme corrigé[225]. La bibliothèque projette de faire auditer l'ensemble de ses catalogues par Carissa Chew, autrice d'un glossaire de terminologie inclusive déjà mobilisé par plusieurs institutions culturelles britanniques (Victoria and Albert Museum, British Library)[226].

Ce type de glossaire critique de la terminologie problématique n'est pas propre aux bibliothèques : le secteur muséal néerlandais a produit, dès 2018, un outil méthodologique comparable avec *Words Matter*, publié par le *Research Center for Material Culture* au sein du réseau *Wereldmuseum*. Ce glossaire recense les termes contestés utilisés dans les collections et expositions ethnographiques, explique pour qui et pourquoi chaque terme pose problème, et propose des reformulations, à

---

[221] Susanne Brillant (Répertoire de vedettes-matière, Université Laval), entretien PRA-07, 13 février 2026.

[222] Entretien PRA-07.

[223] Entretien PRA-13.

[224] Entretien PRA-02.

[225] Entretien PRA-01.

[226] *Ibid.* Son site web : https://carissachew.com/.

destination des commissaires d'exposition et chargés de médiation[227]. Sa proximité méthodologique avec le travail engagé par la SOAS — et, plus largement, la coexistence d'une démarche muséale de ce type aux Pays-Bas avec le travail de valorisation communautaire mené par l'*Allard Pierson Museum* (3.5) — suggère que la révision terminologique critique constitue, au-delà du seul secteur bibliothécaire, un mouvement plus large touchant l'ensemble des institutions patrimoniales, bibliothèques et musées confondus.

À la *Vrije Universiteit Amsterdam* (VU), la spécialiste des métadonnées documente une méthode technique distincte, qui évite l'écueil du travail rétrospectif exhaustif signalé ailleurs dans ce corpus (cf. BM de Montréal) : plutôt que de corriger chaque notice individuellement, l'équipe a chargé la liste des vedettes obsolètes ou offensives repérées dans son catalogue rétrospectif néerlandais dans un outil fourni par le prestataire de système intégré OCLC, qui fonctionne comme une couche de traduction entre la notice bibliographique et l'interface publique : l'usager voit désormais s'afficher un terme respectueux — par exemple « personnes transgenres » plutôt que « transsexuels » — sans que la métadonnée source elle-même, jugée trop coûteuse à corriger notice par notice, ne soit modifiée[228]. Ce même établissement documente par ailleurs un chantier de reclassification en cours pour son fonds de théologie et de sciences des religions, jusqu'ici organisé selon une cote locale distinguant le christianisme, largement doté, du reste des religions du monde regroupées sous une seule cote — illustration directe, dans un contexte non anglophone, du déséquilibre déjà relevé par Furner à propos de la CDD. Le nouveau schéma, en cours d'élaboration avec la faculté de sciences sociales, religion et théologie, s'appuiera partiellement sur les classes de la classification de la *Library of Congress* plutôt que sur la cote locale existante.

À la LSE, en revanche, l'équipe de catalogage maintient une politique institutionnelle inverse et assumée : la bibliothèque utilise la classification de la *Library of Congress* « sans jamais dévier », sa mission étant, selon le responsable, moins de créer ses propres vedettes locales que de « faire pression sur le secteur » pour qu'il devienne plus inclusif à la source[229] — position qui contraste nettement avec le volontarisme local d'Edmonton ou de Calgary, tout en s'inscrivant, comme la SOAS, dans une logique de contextualisation plutôt que d'effacement pour ses archives problématiques (illustrée par le traitement réservé aux collections de l'anthropologue Bronisław Malinowski, dont la terminologie n'est ni modifiée ni dissimulée mais explicitement recontextualisée)[230].

Sur le plan académique, Dahl et MacLeod documentent, à l'université de Calgary, un projet pilote de métadonnées enrichies pour une collection d'auteurs autochtones : substitution des LCSH par les vedettes-matière canadiennes plus appropriées, adoption du vocabulaire externe *Homosaurus*[231] pour les identités 2SLGBTQIA+, et enrichissement des notices d'autorité avec des données

---

[227] Wayne Modest et Robin Lelijveld, éd., « Words Matter: An Unfinished Guide to Word Choices in the Cultural Sector », Research Center for Material Culture, 2018, https://www.materialculture.nl/en/publications/words-matter.

[228] Esther Nijland (Vrije Universiteit Amsterdam), entretien PRA-16, 6 mars 2026

[229] Entretien PRA-05.

[230] Entretien PRA-05.

[231] Son site web : https://homosaurus.org/.

biographiques et linguistiques absentes des référentiels standards[232]. Farnel *et al.* documentent, à l'université de l'Alberta, un chantier comparable à plus grande échelle, avec plus de 62 000 notices repérées comme problématiques par un groupe de travail régional[233].

2. La reclassification structurelle au sein d'un schéma existant

À Calgary, l'équipe de catalogage a déplacé les récits de création autochtones hors de la classe CDD 398.2 (contes et légendes), en réponse à un rejet exprimé par la communauté[234]. Edmonton envisage un déplacement comparable de la théologie autochtone hors des classes 398.2 et 971[235]. Aux États-Unis, un précédent ancien de cette même logique est documenté par Webster et Doyle : l'*American Indian Resource Center* de *Huntington Park* en Californie a adapté son schéma de CDD pour disperser volontairement les documents relatifs aux Amérindiens à travers l'ensemble des classes disciplinaires (éducation, art, médecine) plutôt que de les concentrer dans la seule tranche 970, rompant ainsi directement avec la logique du « ghetto » classificatoire[236]. À Cambridge, plusieurs reclassifications ponctuelles ont été menées à l'échelle de bibliothèques individuelles, notamment le passage d'un classement chronologique plutôt que géographique pour la littérature française, afin d'éviter que la littérature francophone postcoloniale ne reste cantonnée dans un sous-ensemble séparé[237].

Pour la classification de la *Library of Congress*, une révision est en cours pour les indices de la classe « E » (Histoire [générale] des Amériques) ; ils sont en train d'être modifiés pour que les Peuples autochtones et leurs histoires ne soient plus classés dans le « passé »[238]. Le même travail est entrepris pour les LCSH pour corriger les vedettes-matière qui sont obsolètes[239].

3. Le remplacement intégral du schéma de classification par un système fondé sur une épistémologie autochtone

Cette pratique, la plus radicale du corpus, possède une histoire plus ancienne qu'il n'y paraît. Dès 1993, la bibliothèque Xwi7xwa[240] de l'université de Colombie-Britannique — la première bibliothèque universitaire canadienne entièrement dédiée aux savoirs autochtones — a adopté le système de classification Brian Deer[241],

---

[232] Dahl et MacLeod, « Decolonizing the Authority File », 3-4.
Cf. l'exemple de « *Full-Metal Indigiqueer* » dans l'article. Selon MacLeod, parfois la solution au manque de vocabulaire consiste parfois à en créer un nouveau avec l'autorité concernée : le mot « *Indigiqueer* » est ainsi inscrit dans ce thésaurus (Kaia MacLeod, échange de mail non annexé, 10 septembre 2026).

[233] Sharon Farnel *et al.*, « Rethinking Representation: Indigenous Peoples and Contexts at the University of Alberta Libraries », *The International Journal of Information, Diversity, & Inclusion (IJIDI)*, 24 juillet 2018, https://doi.org/10.33137/ijidi.v2i3.32190.

[234] Entretien PRA-13.

[235] Entretien PRA-02.

[236] Roberto, *Radical Cataloging: Essays at the Front*, 194.

[237] Entretien PRA-12.

[238] Kaia MacLeod, échange de mail non annexé, 10 septembre 2026.

[239] *Ibid. Cf.* aussi https://www.loc.gov/aba/cataloging/subject/indigenous-headings-project.html.

[240] « Écho » en Sḵwx̱wú7mesh Sníchim (la langue squamish), prononcé [hwoui-hwoua]. L'enregistrement de la prononciation disponible à https://xwi7xwa.library.ubc.ca/about/.

[241] *Cf.* https://xwi7xwa.library.ubc.ca/collections/indigenous-knowledge-organization/ (le système appliqué à Xwi7xwa). *Cf.* aussi l'article en anglais sur Wikipédia, voir notamment la section « liens externes » pour deux plans de classement implémentés dans deux établissements différents.
Kaia MacLeod, bibliothécaire chargée de catalogage des collections autochtone à l'Université de Calgary, résume

développé par ce bibliothécaire kahnawake pour la Fraternité nationale des Indiens, plutôt que la CDD ou la classification de la *Library of Congress*[242]. Ce choix reposait sur la conviction que l'avenir même d'une bibliothèque autochtone dépendait de l'organisation de son savoir selon une logique congruente avec les visions du monde autochtones, plutôt que sur une simple adaptation du vocabulaire à l'intérieur d'un schéma occidental inchangé. D'autres initiatives comparables ont suivi dans le monde anglophone : un thésaurus aborigène en Australie, des vedettes-matière maories en Nouvelle-Zélande antérieures au système *atua* décrit ci-dessous, ou encore le *Mashantucket Pequot Thesaurus of Amercian Indian Terminology* aux États-Unis[243].

Le cas le plus radical du corpus rassemblé pour ce mémoire est celui de la *Wellington City Libraries*, en Nouvelle-Zélande, qui a développé un système de classification entièrement fondé sur la généalogie maorie de la connaissance, où le savoir dérive des *atua* (divinités) plutôt que de catégories disciplinaires occidentales[244]. Plutôt que de classer les ouvrages selon les centaines de la Dewey, l'équipe les regroupe selon la divinité considérée comme responsable, dans la cosmologie maorie, du domaine de connaissance concerné : les ouvrages relatifs au *haka* relèvent ainsi de la divinité qui a transmis ce savoir aux hommes, et il en va de même pour la politique, l'histoire ou les sciences, chacune de ces classes se rattachant à une hiérarchie de vedettes-matière remontant jusqu'à son *atua* tutélaire[245]. Ce système s'appuie sur deux sources officielles — le thésaurus *Ngā Upoko Tukutuku*, développé depuis les années 1980 par la Bibliothèque nationale de Nouvelle-Zélande et ses partenaires, et un dictionnaire de langue maorie faisant autorité —, et a été validé par d'autres bibliothécaires maoris ainsi que par les spécialistes de la Bibliothèque nationale avant sa mise en œuvre physique sur les rayonnages[246]. La bibliothèque a par ailleurs revu, en 2023, la définition même de sa collection de référence maorie : celle-ci n'est plus définie comme « les documents par, pour et sur les Maoris » — une définition purement démographique de l'auteur ou du sujet —, mais comme les documents reflétant authentiquement la vision du monde maorie, un ouvrage sur la culture maorie écrit par un auteur non maori pouvant désormais être orienté vers une autre partie de la collection[247] — glissement d'une logique de représentation vers une logique proprement épistémologique. À Auckland, les équipes du service *Mātauranga Māori* citent explicitement le modèle wellingtonien comme horizon vers lequel elles souhaitent orienter leur propre collection, jugeant le recours actuel à la Dewey insuffisant pour représenter la vision du monde maorie[248].

Ce type de refonte intégrale reste néanmoins l'exception : à l'*Institute of Advanced Legal Studies* (IALS), la directrice a développé un schéma de classification propre à l'établissement, fondé sur les juridictions et partiellement inspiré du système Moys spécifique aux bibliothèques de droit, plutôt que sur la

---

cette alternative comme : « *either the burn-it-all-down model [...] or [...] you can reconcile it* » (échange de courriels non annexé, 10 septembre 2026).

242 Roberto, *Radical Cataloging: Essays at the Front*, 193-94.

243 Roberto, *Radical Cataloging: Essays at the Front*, 194.

244 Voir l'annexe A5.

245 Manager PP et Kathleen Lockett (Wellington City Libraries), entretien PRA-17, 26 mars 2026.

246 Entretien PRA-17.

247 *Ibid.*

248 Sharnae Inu, Amiria Lee Pihema Williams (Auckland Council Libraries), entretien PRA-18, 24 juin 2026.

CDD. Interrogée sur le fait qu'un classement par juridiction géographique reproduit lui-même une logique de découpage national typiquement occidentale, la directrice reconnaît la pertinence de cette critique tout en estimant qu'une refonte plus radicale sur ce point précis serait, à ce stade, hors de portée de son établissement[249].

Effets sur la bibliodiversité et la construction de l'esprit critique

Le cas du RVM constitue, dans l'ensemble du corpus rassemblé pour ce mémoire, l'exemple le plus abouti de transfert réel — et non simplement consultatif — de l'autorité épistémique aux communautés concernées, Brillant du RVM acceptant des règles grammaticales contradictoires d'une nation à l'autre plutôt que d'imposer une cohérence de système qui reviendrait à imposer une nouvelle norme occidentale unifiée[250]. Le système *atua* de Wellington, , tout comme son précédent historique du système Brian Deer à X̲wi7x̲wa, va cependant plus loin encore sur le plan strictement épistémologique : alors que la quasi-totalité des autres pratiques documentées dans cette sous-partie interviennent sur le vocabulaire descriptif à l'intérieur d'une structure de classification occidentale inchangée (CDD, classification de la *Library of Congress*), le modèle wellingtonien substitue à cette structure elle-même un principe d'organisation du savoir emprunté à une cosmologie non occidentale. Il constitue, en ce sens, l'unique exemple du corpus répondant véritablement à l'exigence de Furner d'une « reconstruction radicale » de l'allocation de l'espace conceptuel plutôt que d'un simple correctif terminologique[251], et illustre un exercice de pluralisme épistémologique dont la portée pour la construction de l'esprit critique — exposer littéralement l'usager à une logique de classement des savoirs radicalement étrangère à la sienne — dépasse la seule diversification lexicale. Que X̲wi7x̲wa ait précédé Wellington de près de trente ans suggère par ailleurs que cette approche, loin d'être une innovation récente, constitue une tradition professionnelle continue mais restée marginale, insuffisamment relayée par la littérature bibliothéconomique dominante.

L'échange avec la directrice de l'IALS nuance toutefois cet enthousiasme : le simple abandon de la CDD ne garantit pas, en soi, l'abandon des présupposés occidentaux — un système de classement par juridiction nationale reste, quel que soit son nom, structuré par une notion de souveraineté territoriale elle-même issue de l'histoire européenne[252]. Cette autocritique rappelle que la sortie de la CDD est une condition nécessaire mais non suffisante d'une classification véritablement décentrée.

Défis, contraintes, limites et tensions internes

Trouver les bons interlocuteurs, un obstacle récurrent et sous-estimé

Pour Brillant, la principale difficulté du travail au RVM relève de la simple identification des bonnes personnes à consulter au sein de communautés dispersées et déjà fortement sollicitées[253].

Une résistance institutionnelle documentée sur plusieurs décennies. Le témoignage de Sanford Berman, revenant sur ses propres démarches auprès de la *Library of Congress*, offre une illustration historique particulièrement frappante de

---

[249] Head Librarian T (Institute of Advanced Legal Studies, University of London), entretien PRA-09, 25 février 2026.

[250] Entretien PRA-07.

[251] Furner, « Dewey Deracialized », 155.

[252] Entretien PRA-09.

[253] Entretien PRA-07.

la lenteur et de la résistance institutionnelle déjà identifiées ailleurs dans ce mémoire. Berman rapporte avoir dû soumettre entre quarante et cinquante propositions de vedettes-matière avant d'obtenir une première réponse officielle de l'institution, réponse qui, selon lui, ne serait intervenue que sur ordre hiérarchique interne[254]. Certaines de ses propositions (« *Zines* », « *Plutocracy* ») n'ont abouti qu'après plusieurs années, tandis que d'autres, comme « *Culture wars* » ou « *Native American Holocaust* », demeuraient toujours en attente au moment de la rédaction de son texte (avant 2008). Il rapporte également avoir dû recourir, pour faire aboutir la création de la vedette « *National health insurance* », à l'intervention personnelle d'un sénateur américain — une forme de *lobbying* politique direct, qu'il qualifie lui-même de regrettable nécessité plutôt que de procédure normale[255]. Ce témoignage historique confirme, sur le temps long, le constat déjà établi ailleurs dans cette partie sur la fragilité et la lenteur du changement institutionnel lorsqu'il repose sur l'initiative individuelle plutôt que sur un mandat structurel.

Une divergence méthodologique structurante sur la consultation et la déviation par rapport aux normes établies

Le contraste entre Calgary et Edmonton sur la terminologie autochtone reproduit, appliqué au travail catalographique, le désaccord déjà observé dans la partie 3.1[256]. La position de la LSE ajoute un troisième pôle à ce spectre : plutôt que de choisir entre consultation communautaire et compétence technique interne, l'établissement refuse par principe toute déviation locale par rapport à la norme de la *Library of Congress*, préférant une stratégie de plaidoyer collectif à l'échelle du secteur — stratégie dont l'efficacité reste, par construction, dépendante du rythme de changement des référentiels internationaux eux-mêmes[257].

Une dépendance technique forte aux prestataires et systèmes externes

Edmonton illustre une limite matérielle rarement discutée dans la littérature théorique : la dépendance à des notices MARC fournies « prêtes à l'emploi » par des fournisseurs commerciaux (*vendors*) a nécessité une négociation spécifique avec le prestataire de contrôle d'autorité pour éviter que les vedettes locales ne soient automatiquement écrasées lors des mises à jour[258].

L'absence de norme professionnelle partagée

Calgary reconnaît explicitement qu'il s'est révélé « très difficile d'établir un système standardisé » à l'échelle de la province de l'Alberta[259] ; Farnel *et al.* rapportent un constat similaire à l'échelle de la fédération de bibliothèques albertaines NEOS[260]. Webster et Doyle formulent un constat identique dès 2008 à propos des multiples thésaurus autochtones nord-américains alors en développement, dont la prolifération non coordonnée — X̲wi7x̲wa, Mashantucket Pequot, *National Indian Law Library, Berkeley* — répond certes localement au problème mais ne produit aucune interopérabilité entre établissements[261].

---

254 Roberto, *Radical Cataloging: Essays at the Front*, 6-8.

255 *Ibid.*, 8.

256 Entretien PRA-02.

257 Entretien PRA-05.

258 Entretien PRA-02.

259 Entretien PRA-13.

260 Farnel et al., « Rethinking Representation ».

261 Roberto, *Radical Cataloging: Essays at the Front*, 193-95.

Le coût humain d'un schéma alternatif : la question des moyens de mise en œuvre.

Webster elle-même reconnaît, à partir de son expérience de catalogage à la *Little Big Horn College* (réserve Crow), qu'un schéma alternatif mieux conçu — dispersant par exemple les documents de médecine, d'art et d'histoire crow à travers les classes disciplinaires plutôt que de les concentrer dans une seule cote surchargée — ne suffit pas en soi : sa mise en œuvre exige un personnel formé à son usage, du temps dédié à l'adaptation de la quasi-totalité des notices reçues en copie catalographique, et des moyens que même de grandes bibliothèques ne possèdent pas toujours[262] — écho direct, dans le champ spécifique de la classification, de la contrainte de ressources déjà identifiée à plusieurs reprises dans cette partie.

Intégrer ou séparer, un débat qui se rejoue à l'identique

Calgary interclasse délibérément l'essentiel de ses collections autochtones, au nom du refus de « faire de l'autre »[263] ; la bibliothèque de langues modernes de Cambridge défend au contraire, pour sa collection latino-américaine, le choix inverse, l'absence de reclassification constituant selon elle le geste décolonial, une fusion dans le système général de la *Library of Congress* risquant de rendre la collection invisible[264]. Ce chiasme argumentatif confirme qu'il n'existe, à ce stade du développement de la bibliothéconomie critique, aucune doctrine professionnelle stabilisée sur cette question.

Le poids du contexte institutionnel et national

Le cas du RVM illustre enfin combien la marge de manœuvre professionnelle dépend de facteurs juridiques et institutionnels extérieurs à la bibliothéconomie elle-même : le mandat de francisation confié par le gouvernement québécois à l'Office québécois de la langue française aurait rendu impossible le choix de conserver les graphies autochtones non francisées si le RVM avait été un organisme gouvernemental plutôt qu'universitaire[265]. Ce constat rejoint celui, plus radical encore, du système *atua* de Wellington : une telle refonte suppose non seulement une volonté institutionnelle forte, mais l'existence préalable d'un thésaurus national développé sur plusieurs décennies (*Ngā Upoko Tukutuku*) et d'un cadre légal reconnaissant la langue maorie comme langue officielle — conditions qui n'ont, à ce jour, pas d'équivalent en France, et qui interrogent directement la transférabilité de ce modèle au contexte hexagonal.

3.4. MANAGEMENT

La littérature sur le management bibliothécaire critique introduit une distinction conceptuelle décisive pour comprendre les choix organisationnels documentés dans ce corpus. Lilley oppose deux stratégies institutionnelles bien différentes : la « décolonisation », au sens strict, supposerait un abandon effectif du pouvoir décisionnel par l'institution au profit des communautés concernées — option que peu d'organismes parapublics ou universitaires, redevables devant des conseils municipaux, des gouvernements ou des conseils d'administration, sont en

[262] *Ibid.*, 192.

[263] Entretien PRA-13.

[264] Entretien PRA-12.

[265] Entretien PRA-07.

mesure d'accepter ; et l'« autochtonisation », une stratégie plus modeste consistant à intégrer des savoirs, valeurs et pratiques autochtones au sein des structures existantes, sans en transférer le contrôle ultime [266]. Cette distinction rejoint directement, à l'échelle du management, la mise en garde d'Anderson et Christen déjà citée en ouverture de la partie 3 : la quasi-totalité des dispositifs de gouvernance documentés dans ce mémoire relèvent, au sens de Lilley, de l'autochtonisation plutôt que de la décolonisation véritable.

Gohr complète ce constat par une critique des pratiques de recrutement dites « diversitaires » : le critère informel d'« adéquation organisationnelle » (*organizational fit*) mobilisé par les comités de recrutement reconduirait, sous couvert de neutralité procédurale, la culture professionnelle blanche dominante du secteur, contraignant les candidat·e·s issu·e·s de minorités à s'y conformer culturellement au-delà des seules barrières économiques d'accès aux études supérieures [267]. Crilly, synthétisant plusieurs enquêtes nord-américaines et britanniques sur le *leadership* bibliothécaire, dresse un bilan nuancé : les directions de bibliothèques se sentent responsables de la diversité et de l'inclusion, mais nettement moins de l'équité et de la justice ; la majorité des directions interrogées n'avaient développé, à la date de l'enquête, aucun plan concret pour diversifier leurs collections ; et, lors des coupes budgétaires liées à la pandémie de Covid-19, les postes les plus touchés se sont révélés être ceux comptant, proportionnellement, le plus d'employés issus de minorités — alors même que ces mêmes directions ne s'attendaient pas à un tel effet[268].

Description des pratiques et études de cas

1. L'intégration de la voix communautaire au niveau stratégique, et non plus seulement opérationnel

Le cas le plus abouti du corpus est celui de Christchurch, où le poste de *Kaihautū* siège directement au sein de l'équipe de direction de la bibliothèque, contribuant à la planification stratégique et aux politiques générales, et non uniquement à la gestion d'un service dédié[269]. À Calgary, l'*Elders Guidance Circle* est consulté de façon systématique sur l'ensemble des décisions touchant les publics autochtones ; l'institution a également tiré les leçons d'un premier échec de gouvernance lors du projet d'aménagement artistique (*placemaking*) de sa bibliothèque centrale, où des artistes extérieurs au Traité 7 avaient été sélectionnés sans les aînés locaux — erreur corrigée depuis en intégrant systématiquement des aînés dans les comités de sélection artistique [270]. Aux BM de Montréal, la gouvernance de la réconciliation s'organise à l'échelle de la ville elle-même, à travers plusieurs strates institutionnelles distinctes : un comité interne dédié aux enjeux de diversité, une conseillère spécifiquement affectée aux dossiers

---

[266] Spencer Lilley, « Transformation of Library and Information Management: Decolonization or Indigenization? », *IFLA Journal* 47, nº 3 (2021): 306-7, https://doi.org/10.1177/03400352211023071.

[267] Michelle Gohr, « Ethnic and Racial Diversity in Libraries: How White Allies Can Support Arguments for Decolonization », *Journal of Radical Librarianship* 3 (août 2017): 46, https://journal.radicallibrarianship.org/index.php/journal/article/view/5.

[268] Fife *et al.* (2021) et Frederick et Wolff-Eisenberg (2021), cité dans Crilly, « Diversifying, decentering and decolonising academic libraries », 138.

[269] Entretien PRA-04.

[270] Entretien PRA-13.

autochtones, et un commissaire municipal aux relations avec les peuples autochtones, vers lesquels les équipes de catalogage peuvent se tourner en cas de besoin[271].

2. Des équipes dédiées plutôt que des postes isolés

Calgary a constitué une équipe de quatre professionnels autochtones au sein de son *Indigenous Services* — respectivement responsables de la conception des programmes, de l'animation de l'*Elders Guidance Circle*, du pilotage des projets de *placemaking* et des partenariats communautaires[272] —, structure qui répond directement à la mise en garde de Lilley sur le risque, propre aux postes uniques et isolés, d'épuisement professionnel (*burnout*) et de disparition des relations construites en cas de départ de la personne concernée[273]. Edmonton a suivi une trajectoire comparable, avec la première embauche d'un « *Aboriginal Services Librarian* » dès 2007, puis la constitution progressive d'une équipe de services autochtones complète, incluant trois « aînés en résidence » et une consultante spécifiquement chargée des relations communautaires[274].

Le même modèle de poste dédié sur retrouve aussi côté services techniques : à l'université de Calgary, un poste de bibliothécaire chargé·e de catalogage autochtone a été conçu pour consacrer plus de ressources pour mieux représenter les Peuples autochtones[275].

3. L'adaptation des processus administratifs et financiers

Calgary documente une tension structurelle rarement discutée ailleurs dans le corpus : les circuits financiers et de rémunération de l'institution, hérités d'un cadre légal occidental, entrent régulièrement en conflit avec les logiques autochtones de réciprocité, où le partage de savoir attend traditionnellement une contrepartie différente d'un simple paiement contractuel. S'appuyant sur le concept d'« espace éthique » développé par le chef Reg Crowshoe, l'équipe a dû ajuster certains de ses processus financiers internes pour respecter à la fois ses obligations légales d'organisme occidental et les attentes protocolaires des communautés avec lesquelles elle travaille[276].

4. Les mécanismes de validation collégiale comme garantie institutionnelle

À la BULAC, la responsable du département des collections situe la construction même de la neutralité déontologique de l'établissement dans un processus de gouvernance collective plutôt qu'individuel : les orientations de politique documentaire sont débattues au sein d'un pôle de développement des collections de 29 personnes, arbitrées en comité de direction, puis soumises pour avis au Conseil scientifique de l'établissement — instance représentant chercheurs et tutelles[277]. Cette architecture managériale, qui n'a pas d'équivalent aussi formalisé ailleurs dans le corpus, vise explicitement à empêcher qu'une conviction

[271] Entretien PRA-08.

[272] Entretien PRA-13.

[273] Lilley, « Transformation of Library and Information Management », 307.

[274] Entretien PRA-02.

[275] Kaia MacLeod, échange de mail non annexé, 10 septembre 2026.

[276] Entretien PRA-13.

[277] Entretien PRA-15.

individuelle, fût-elle bien intentionnée, ne déséquilibre unilatéralement une politique de collection engageant des deniers publics.

Effets sur la bibliodiversité et la construction de l'esprit critique

L'intégration de la gouvernance communautaire au niveau stratégique — et non plus opérationnel — permet d'expliquer, au moins en partie, l'écart de durabilité déjà relevé dans la partie 3.1 entre Calgary et Christchurch d'un côté, structurellement dotées de sièges de gouvernance et de lignes budgétaires pérennes, et la SOAS ou Cambridge de l'autre, où le travail décolonial repose sur l'engagement individuel de quelques professionnels sans mandat institutionnel formalisé. Le cadre théorique de Lilley permet de nuancer positivement ce constat : l'autochtonisation, en tant que stratégie progressive et négociée plutôt que rupture radicale, offre une voie praticable pour des institutions qui ne pourraient, de toute façon, prétendre à un abandon complet de leur autorité décisionnelle[278].

Le modèle de la BULAC illustre, quant à lui, une logique différente de résilience institutionnelle : plutôt que de reposer sur l'engagement de champions individuels, la validation collégiale ancre le travail décolonial dans une structure permanente, indépendante des personnes. Cette solidité a cependant un revers, déjà anticipé par le débat sur la neutralité : un processus fondé sur le consensus collégial ralentit nécessairement l'adoption de positions plus tranchées, ce qui peut expliquer pourquoi la BULAC, contrairement à Audencia, revendique une posture de réserve plutôt que d'engagement explicite.

Défis, contraintes, limites et tensions internes

Une structure institutionnelle qui empêche le passage à l'échelle

Le constat déjà établi dans les parties 3.1 et 3.3 à propos de la structure « incroyablement décentralisée » de l'université de Cambridge se confirme ici sous un angle managérial : le groupe de décolonisation, mobilisé sur des tâches concrètes et localisées (reclassification, développement de collections), reconnaît explicitement son incapacité à agir sur des enjeux nécessitant une politique de formation ou de ressources humaines homogène à l'échelle de l'université entière, faute d'autorité institutionnelle pour l'imposer[279]. Ce constat rejoint directement l'observation de Crilly sur l'absence quasi générale, chez les directions de bibliothèques nord-américaines interrogées, de plans structurés de diversification, suggérant que l'écart entre volontarisme individuel et action managériale à grande échelle constitue une limite structurelle du secteur dans son ensemble, et non une singularité de tel ou tel établissement.

Une tension irréductible entre logiques administratives occidentales et protocoles autochtones

Le cas de Calgary sur la gestion financière illustre un défi de nature différente de ceux déjà rencontrés dans les catégories précédentes : il ne s'agit pas ici d'un simple manque de ressources ou de volonté, mais d'une incompatibilité de logiques de fonctionnement — comptabilité publique d'un côté, réciprocité communautaire de l'autre — qui ne se résout jamais complètement, y compris dans l'institution la plus avancée du corpus sur ces questions[280]. Cette tension rappelle, en creux, la portée de la critique de Lilley : tant que l'institution demeure structurellement

---

[278] Lilley, « Transformation of Library and Information Management », 306.

[279] Entretien PRA-12.

[280] Entretien PRA-13

occidentale dans son mode de gouvernance légale et financière, l'autochtonisation, même poussée, ne peut se substituer à une transformation plus profonde du pouvoir de décision.

Le risque persistant de sous-rémunération malgré des postes dédiés

La mise en garde du manageur de Christchurch, déjà citée dans la partie 3.1, selon laquelle il serait illégitime de demander à un assistant de bibliothèque simplement identifié comme maori d'assumer, sans titre ni rémunération spécifiques, une charge de conseil culturel [281], constitue en réalité un constat de nature managériale : c'est bien la politique de classification des postes et de rémunération — un levier relevant strictement du management des ressources humaines — qui détermine si l'expertise culturelle est reconnue et compensée ou simplement captée gratuitement, faisant écho à la critique théorique de Vong sur le capitalisme racial [282].

La fragilité des petites équipes face à l'ampleur de la tâche

Aux BM de Montréal, son équipe de catalogage de trois bibliothécaires et cinq ou six techniciens, est considéré comme structurellement incapable de mener ses propres démarches de consultation approfondie auprès de l'ensemble des onze nations autochtones du Québec, la contraignant à s'appuyer presque intégralement sur le travail mené en amont par le RVM plutôt que de développer une expertise interne comparable[283]. Ce constat illustre, à l'échelle managériale, une limite déjà identifiée dans les parties 3.2 et 3.3 : la taille et les ressources humaines d'une institution déterminent directement sa capacité à s'engager dans un travail décolonial en profondeur, indépendamment de la volonté du personnel en place.

La question du recrutement diversitaire, entre progrès et écueil persistant

Si plusieurs institutions du corpus (Calgary, Edmonton) ont explicitement priorisé le recrutement de personnel autochtone pour les postes liés aux services autochtones, la critique de Gohr invite à ne pas s'arrêter à ce seul indicateur démographique [284] : l'enjeu managérial de fond porte moins sur le nombre de personnes recrutées que sur la transformation des critères mêmes de recrutement, de rétention et de progression de carrière — dimension sur laquelle aucune des institutions étudiées, y compris les plus avancées, ne rapporte de politique explicitement formalisée dans les entretiens recueillis pour ce mémoire.

3.5. RESTITUTION ET RAPATRIEMENT

La question de la restitution occupe, dans le droit français, une position singulière : elle suppose de rompre avec le principe d'inaliénabilité des collections publiques, fondement juridique historique de la conservation patrimoniale. Bats montre que ce principe n'a été percé qu'au cas par cas, à travers trois régimes juridiques distincts et récents, dont la genèse politique éclaire la difficulté du sujet. En 2017, le discours d'Emmanuel Macron à Ouagadougou a ouvert le débat en promettant, sous cinq ans, les conditions d'un retour du patrimoine africain vers l'Afrique — engagement suivi de deux rapports aux conclusions contrastées, celui

[281] Entretien PRA-04.

[282] Vong (2022), cité dans Crilly, « Diversifying, decentering and decolonising academic libraries », 129.

[283] Entretien PRA-08.

[284] Gohr, « Ethnic and Racial Diversity in Libraries: How White Allies Can Support Arguments for Decolonization », 46.

de Sarr et Savoy (2018), plus favorable à la restitution, et celui de Martinez (2023), plus restrictif[285]. Bats relève d'ailleurs, dans les prises de position officielles ultérieures, une tendance récurrente à minimiser la responsabilité française[286] — rhétorique que l'autrice interprète comme une tentative de réécriture de l'histoire plutôt que d'assomption de responsabilité. Turquety documente, à partir d'une enquête inédite menée en 2025, l'ampleur largement sous-estimée du problème pour les seules bibliothèques françaises : la moitié des établissements détenant des documents non européens en possèdent plus de 1 400[287].

Ce constat rejoint la mise en garde théorique d'Anderson et Christen, déjà mobilisée en ouverture de la partie 3 : la numérisation d'un fonds, souvent présentée comme une forme de « restitution numérique », ne règle en rien la question de la propriété et du contrôle effectif exercés sur les documents[288] — distinction cruciale pour évaluer les pratiques recensées ci-dessous.

Cette critique en recouvre toutefois une seconde, plus fondamentale encore, portant non plus sur la propriété d'un document mais sur la légitimité même de sa mise en circulation. Le modèle bibliothéconomique occidental repose sur un présupposé rarement explicité : celui d'une circulation par principe libre et égalitaire du savoir écrit, tout obstacle à l'accès étant a priori perçu comme une barrière à lever plutôt que comme une protection à respecter. Or, plusieurs traditions épistémiques organisent au contraire le savoir selon des principes de restriction, de hiérarchie et de protection intrinsèques : certains contenus n'ont jamais vocation à circuler librement, leur transmission étant réservée à des détenteurs légitimes, selon des protocoles précis[289]. Gordillo Sánchez, reprenant Fornet-Betancourt, rappelle ainsi que l'imposition du paradigme de l'écrit sur des peuples de tradition orale a longtemps été vécue comme une forme de « mort culturelle » pour les sujets oraux, dont le rapport au savoir ne se réduit pas à un problème d'accès mais engage une conception radicalement différente de qui peut légitimement savoir, transmettre et conserver[290]. Cette tension, largement occultée dans la littérature bibliothéconomique centrée sur l'élargissement de l'accès, constitue un fil directeur pour comprendre certaines des pratiques les plus singulières recensées ci-dessous.

---

[285] Raphaëlle Bats, « Decolonization of Collections: A Political Issue for French Libraries », *Zeitschrift Für Bibliothekswesen Und Bibliographie* (Frankfurt) 72, nº 6 (2025): 368, https://doi.org/10.3196/186429502572661.

[286] Bats, « Decolonization of Collections: A Political Issue for French Libraries », 369.

[287] Turquety (2025) cité dans Bats, « Decolonization of Collections: A Political Issue for French Libraries », 369.

[288] Anderson et Christen, « Decolonizing Attribution », 117.

[289] Les *Traditional Knowledge (TK) labels*, dévéloppés par Local Contexts, un ONG international, offrent un outil pour signaler ce type de hiérarchie de diffusion (statut, genre, appartenance communautaire) directement au niveau de la notice documentaire. Local Contexts a été fondée par Jane Anderson et Kimberly Christen, déjà cité dans cette partie.

Voir : https://localcontexts.org/labels/traditional-knowledge-labels/. Voir aussi cette notice pour l'usage de ces étiquettes : https://lccn.loc.gov/2013655231.

Kaia MacLeod, à l'université de Calgary, traite pour l'instant un enregistrement sonore (*An Historical Album of Blackfoot Indian Music*) qui comprend un chant sacré (*sun dance*), et rapporte envisager leur usage dans ce cas-là (échange de mail non annexé, 10 septembre 2026).

[290] Fornet-Betancourt (2004) cité dans Daniel Guillermo Gordillo Sánchez, « Decolonización, bibliotecas y América Latina: notas para la reflexión », *Investigación Bibliotecológica: archivonomía, bibliotecología e información* 31, nº 73 (2017): 131-55, https://doi.org/10.22201/iibi.24488321xe.2017.73.57850.

Description des pratiques et études de cas

1. La restitution physique, rare et juridiquement complexe

Le cadre légal français distingue actuellement trois catégories de biens, chacune obéissant à sa propre logique. Les biens spoliés dans le cadre des persécutions antisémites (lois de 2022 et 2023) bénéficient d'une restitution facilitée par la proximité temporelle de l'événement et l'absence d'ambiguïté sur la responsabilité de l'État[291]. Les restes humains (loi du 26 décembre 2023) obéissent à un régime plus complexe : la demande de restitution doit émaner d'un État et non d'un particulier, et l'État demandeur doit démontrer que la culture du groupe ayant produit ces restes reste aujourd'hui vivante — condition qui exclut, par exemple, les momies égyptiennes acquises après 1500 mais dont les corps sont bien antérieurs à cette date[292] ; cette loi a permis, en 2025, la restitution de trois crânes sakalava à Madagascar[293]. Les biens issus des anciennes colonies françaises, en revanche, ne disposent encore d'aucun cadre légal général, un projet de loi-cadre étant toujours en discussion à la date de rédaction de ce mémoire[294]. À l'échelle universitaire nord-américaine, Bishop, Pringle et Tsosie documentent un exemple abouti de restitution physique négociée : l'accord de partenariat signé entre la *Cline Library* et la tribu Hopi prévoit explicitement la rétrocession de photographies représentant des cérémonies religieuses jugées sensibles par la communauté[295].

2. La restitution numérique comme alternative ou complément

À la SOAS, le cas le plus documenté du corpus concerne le fonds d'archives missionnaires du *Council for World Mission* relatif aux Caraïbes au début du XIX^e^ siècle : l'organisation, engagée dans son propre travail de reconnaissance de responsabilité historique dans l'esclavage (« *Legacies of Slavery Project* »), a financé la numérisation de lettres et rapports aujourd'hui librement accessibles sur la plateforme *SOAS Digital Library*[296]. Des copies numériques ont également été fournies à une délégation guyanienne — mêlant représentants gouvernementaux et commission de réparations — pour une exposition commémorant la rébellion de Demerara à Georgetown, ainsi qu'à une délégation de Tuvalu, qui a exploité des cartes du XIX^e^ siècle conservées dans ce même fonds pour appuyer une demande de reconnaissance patrimoniale auprès de l'UNESCO, face à la disparition progressive de son territoire due à la montée des eaux[297]. Au Canada, les BM de Vancouver développe depuis plusieurs années le programme *Connection to Kith and Kin*, en partenariat avec Bibliothèque et Archives Canada, pour aider les usagers autochtones à retrouver une documentation relative à leur histoire familiale — souvent rendue complexe par les pratiques d'enregistrement de l'époque coloniale[298].

---

[291] Bats, « Decolonization of Collections: A Political Issue for French Libraries », 369.

[292] *Ibid.*, 370.

[293] *Ibid.*, 373.

[294] *Ibid.*, 370.

[295] Bishop et al., « Connecting Cline Library with Tribal Communities », 250.

[296] Entretien PRA-01.

[297] *Ibid.*

[298] Rick Ouellet, Nichole Holdbak, Tara Cooper (Vancouver Public Library), entretien PRA-11, 26 février 2026.

3. L'accès et le dialogue communautaire comme finalité affichée, distincte de la restitution

Le cas néerlandais de l'*Allard Pierson Museum*, à l'université d'Amsterdam, illustre une approche volontairement distincte de la logique de restitution au sens strict. La conservatrice y insiste : le projet de valorisation de la collection sur le Suriname, financé par une subvention nationale néerlandaise dédiée au passé colonial, vise explicitement à mettre les collections « au service des communautés qui ont été victimes de ce passé colonial », pour qu'elles puissent y retrouver des éléments de leur propre histoire, plutôt qu'à permettre à l'institution d'accumuler davantage de savoir sur ces communautés — posture que sa collègue qualifie explicitement de risque « néocolonial » à éviter[299]. Des ateliers ont ainsi été organisés avec des associations de la diaspora surinamaise aux Pays-Bas et avec des délégations de communautés autochtones venues effectuer des recherches sur place, utilisant livres, cartes et objets comme supports de dialogue plutôt que comme simples pièces à consulter[300].

4. Le retrait de publication légitimement acquise mais illégitimement produite

Un cas relaté par la bibliothécaire interrogée de l'université de Montréal (UdeM) illustre une forme de restitution radicalement différente des précédentes, portant non sur un objet archivistique unique mais sur une publication imprimée diffusée en plusieurs exemplaires. Dans les années 1970, un chercheur — vraisemblablement un anthropologue ayant eu accès à des rouleaux d'écorce sacrés dans des conditions que la communauté concernée n'aurait jamais validées — a fait publier par les presses de l'université de Toronto un ouvrage intitulé *The Sacred Scrolls of the Ojibwe*, reproduisant des pictogrammes religieux protégés. Tiré à quelques centaines d'exemplaires en une seule édition, l'ouvrage a circulé pendant plusieurs décennies dans les bibliothèques universitaires nord-américaines avant qu'une bibliothécaire autochtone de l'université de Toronto, en lien avec la communauté ojibwée concernée, n'engage une démarche de rapatriement mondial de l'intégralité des exemplaires encore en circulation. L'université de Montréal, comme plusieurs autres établissements possédant un exemplaire, a répondu favorablement à cette demande[301]. Le cas est cependant révélateur d'une résistance interne initiale : selon la bibliothécaire, la première réaction de certains collègues a consisté à invoquer les principes de censure et de liberté académique, avant d'être convaincus par une analogie proposée en interne — celle d'un journal intime dérobé et déposé sur une étagère de bibliothèque à l'insu de son·a auteur·rice[302].

La bibliothèque de l'université de Calgary en possède un exemplaire. Son groupe de travail des sur les questions autochtones a remis une liste de recommandations à la direction, qui lui a demandé ede mener une consultation auprès de la communauté autochtone locale. En attendant, la notice du document n'apparaît pas dans les résultats de recherche[303].

---

[299] Katell Lavéant (Allard Pierson Museum, Universiteit van Amsterdam), entretien PRA-06, 11 février 2026.

[300] Entretien PRA-06.

[301] Marie-Pierre Gadoua (Université de Montréal), entretien PRA-10, 26 février 2026.

[302] Entretien PRA-10.

[303] Kaia MacLeod, échange de mail non annexé, 10 septembre 2026.

Effets sur la bibliodiversité et la construction de l'esprit critique

L'exemple le plus significatif de réflexivité critique institutionnelle dans l'ensemble du corpus se trouve précisément dans ce domaine : à la SOAS, l'archiviste interrogée interroge elle-même, sans y être invitée, la suffisance de la numérisation comme geste de restitution — « est-ce que numériser suffit ? Peut-on garantir que les membres de ces communautés ont accès à ces copies numériques, ou en ont même connaissance, à moins de faire quelque chose pour les en informer ? »[304]. Cette question, qui reprend presque terme à terme la critique théorique d'Anderson et Christen, montre qu'au moins une partie du corpus professionnel a intégré cette exigence critique au-delà du discours théorique.

Cette réflexivité contraste néanmoins avec l'absence, dans le reste du corpus, d'un modèle véritablement piloté par les communautés elles-mêmes — à la différence du modèle documenté ailleurs dans la littérature par le projet Sípnuuk de la tribu Karuk, bibliothèque, archives et musée numériques conçus et contrôlés directement par la communauté plutôt que mis à disposition par une institution extérieure[305]. Aucun des cas rassemblés pour ce mémoire n'atteint ce degré de transfert effectif de contrôle : SOAS, Allard Pierson et BM de Vancouver restent, y compris dans leurs pratiques les plus abouties, des dispositifs pilotés par l'institution détentrice plutôt que par la communauté d'origine — confirmant, sur ce terrain précis, la portée de la distinction entre décolonisation et autochtonisation.

Le cas des *Sacred Scrolls of the Ojibwe* déplace toutefois cette réflexion vers un terrain différent, et permet de préciser un point resté implicite dans le reste de cette sous-partie : la restitution n'est pas systématiquement un geste d'élargissement de la bibliodiversité, contrairement à ce que suggère l'essentiel des cas précédemment décrits (numérisation à la SOAS, valorisation communautaire à l'Allard Pierson). Elle peut, à l'inverse, consister précisément à *retirer* un contenu de la circulation publique, lorsque cette circulation elle-même constitue le préjudice originel. Ce constat oblige à nuancer une équation implicite, présente dans une large partie de la littérature mobilisée dans ce mémoire, entre bibliodiversité et maximisation de l'accès : du point de vue de certaines épistémologies non occidentales, un savoir correctement organisé est un savoir dont la circulation est proportionnée à la légitimité de celui qui le reçoit, et non un savoir rendu universellement disponible. Le modèle bibliothéconomique occidental, hérité du paradigme de l'écrit et de la diffusion imprimée, tend structurellement à considérer toute restriction d'accès comme une anomalie à corriger ; à l'inverse, plusieurs traditions orales organisent le savoir selon des logiques de hiérarchie et de protection qui lui sont consubstantielles, la détention restreinte d'un savoir constituant elle-même une source de légitimité plutôt qu'un obstacle à sa transmission. Cette logique rejoint directement celle documentée à Auckland à propos du poste de bibliothécaire chargé de l'histoire orale, où la rétention volontaire d'un savoir par une personne détentrice constitue une source de statut social (*mana*) reconnue au sein de la culture maorie[306], à l'opposé du postulat bibliothéconomique occidental selon lequel la valeur d'un savoir se mesure à l'ampleur de sa diffusion. Cette tension, largement occultée par une littérature professionnelle construite autour de l'idéal d'un accès toujours plus large, invite à reconsidérer la restitution non comme une simple

---

[304] Entretien PRA-01.

[305] Karuk Tribe et al., « Building Sípnuuk: A Digital Library, Archives, and Museum for Indigenous Peoples », *Collection Management* 42, nos 3-4 (2017): 294-316, https://doi.org/10.1080/01462679.2017.1331870.

[306] Entretien PRA-17.

variante de l'élargissement de l'accès documenté ailleurs dans cette partie, mais comme un geste pouvant, selon les cas, aller dans une direction radicalement opposée.

Défis, contraintes, limites et tensions internes

Le coût prohibitif de la numérisation, obstacle structurel récurrent

À la SOAS comme à l'Allard Pierson, le financement constitue l'obstacle le plus systématiquement cité. La SOAS souligne que son budget de fonctionnement ordinaire ne couvre pas la numérisation à grande échelle, en particulier pour les collections dont elle n'est pas juridiquement propriétaire, la contraignant à rechercher des financements externes ponctuels, commerciaux, privés ou institutionnels[307]. L'Allard Pierson confirme ce constat : au-delà du temps de travail nécessaire, chaque exposition ou projet de numérisation représente un coût significatif, obligeant l'établissement à arbitrer, chaque année, entre plusieurs priorités thématiques concurrentes (décolonisation, questions de genre, autres enjeux de diversité)[308] — écho direct de la contrainte de ressources déjà identifiée à plusieurs reprises dans les sous-parties précédentes.

Un cadre juridique français fragmenté, incomplet et politiquement contesté

L'analyse de Bats révèle que le régime légal français de restitution reste à la fois récent, partiel et marqué par des choix politiques contestables : la restitution des restes humains, conditionnée à la persistance culturelle du peuple concerné et à une demande d'État plutôt que de particulier, introduit une hiérarchie arbitraire entre différentes formes de dépossession, tandis que l'absence, à ce jour, de toute loi-cadre générale sur les biens culturels coloniaux laisse la question du patrimoine documentaire des bibliothèques françaises dans un vide juridique quasi total[309]. Ce vide contraste nettement avec le cadre néerlandais documenté par l'Allard Pierson, où l'existence d'un financement public spécifiquement fléché sur le passé colonial, renouvelé annuellement selon une thématique nationale, constitue une politique publique plus structurée, quand bien même son volontarisme reste, lui aussi, tributaire des alternances politiques : la conservatrice rapporte que les coalitions gouvernementales d'extrême droite récentes ont entraîné des coupes dans les subventions culturelles et de recherche, y compris sur des sujets liés au passé colonial[310].

La restitution ne clôt pas le travail décolonial, elle le déplace

Bats interroge explicitement cette limite : « la décolonisation s'arrête-t-elle à la restitution ? [311] » Le cas de la SOAS confirme que non — la numérisation d'un fonds restitué ou partagé pose immédiatement de nouvelles questions, non résolues, sur l'adéquation du catalogage existant (« souvent la description ne capture pas les détails, les noms, les lieux[312] »), rejoignant directement les enjeux de description réparatrice. La restitution, qu'elle soit physique ou numérique, ne constitue donc jamais un aboutissement mais un déplacement du travail critique vers d'autres

[307] Entretien PRA-01.

[308] Entretien PRA-06.

[309] Bats, « Decolonization of Collections: A Political Issue for French Libraries », 370.

[310] Entretien PRA-06.

[311] Bats, « Decolonization of Collections: A Political Issue for French Libraries », 368.

[312] Entretien PRA-01.

couches du traitement documentaire — collections restant à décrire, corpus restant à recontextualiser, relations avec les communautés restant à entretenir dans la durée.

Une collision de principes professionnels rarement anticipée par la doctrine bibliothéconomique

Le cas des *Sacred Scrolls of the Ojibwe* révèle une tension que ni le principe de liberté intellectuelle, pilier de la déontologie bibliothéconomique occidentale, ni le principe de respect de la propriété communautaire du savoir ne permettent de trancher isolément. La réaction initiale de résistance rapportée par la bibliothécaire à UdeM — l'invocation spontanée de la censure et de la liberté académique face à une demande de retrait — illustre combien le réflexe professionnel par défaut, dans la culture bibliothéconomique occidentale, reste celui de la préservation de l'accès plutôt que celui de l'examen préalable de la légitimité de la production du contenu lui-même. Ce cas invite ainsi à interroger un impensé plus large de la profession, qui n'a pas encore développé de doctrine stabilisée pour distinguer un retrait relevant de la censure politique — auquel s'opposeraient à raison la plupart des professionnels interrogés dans ce mémoire, comme le montre la partie 3.2 à propos des ouvrages actuellement menacés aux États-Unis — d'un retrait relevant, à l'inverse, de la réparation d'une appropriation illégitime de savoirs protégés.

3.6. FORMATION ET PEDAGOGIE DOCUMENTAIRE

La notion même de « maîtrise de l'information » (*information literacy*), pilier de la formation documentaire dispensée par les BU, fait l'objet d'une critique interne au champ. Nicholson soutient que ce concept s'est historiquement construit au service de la logique néolibérale de l'université contemporaine, et que le format dominant de son enseignement — la séance ponctuelle et unique (*one-shot*), contrainte par le temps — est structurellement incompatible avec l'exercice réflexif que suppose une véritable pensée critique[313]. Cette critique formelle rejoint un second problème, de nature substantielle cette fois : Jimenez, Vannini et Cox à propos de la politique documentaire, notent que l'enseignement de la maîtrise de l'information a longtemps reposé sans recul critique sur l'idée que les publications indexées dans les bases à fort facteur d'impact (*Web of Science, Scopus*) devaient être considérées comme intrinsèquement les plus autoritaires — alors même que ce système d'indexation reproduit, comme l'on l'a vu, une domination structurelle du Nord global[314]. Autrement dit, la pédagogie documentaire classique enseignerait aux étudiants à faire précisément confiance au système hiérarchique que la critique décoloniale cherche à démonter. Patin *et al.* proposent, pour nommer ce problème, le concept d'« épistémicide » appliqué aux professions de l'information[315], tandis que Leung interroge, dans un article au titre volontairement provocateur, la « futilité » potentielle des réformes de maîtrise de l'information conduites sous la seule bannière de DEI, sans remise en cause plus fondamentale du cadre néolibéral dans lequel s'inscrit cette pédagogie[316].

---

[313] Karen P. Nicholson, « "Taking Back" Information Literacy: Time and the One-Shot in the neoliberal University », in *Critical Library Pedagogy Handbook. Volume One: Essays and Workbook Activities*, éd. par Nicole Pagowsky et McElroy (Association of College and Research Libraries, 2016).

[314] Jimenez *et al.*, « A Holistic Decolonial Lens for Library and Information Studies ».

[315] Patin *et al.* (2021), cité dans Jimenez *et al.*, « A Holistic Decolonial Lens for Library and Information Studies ».

[316] Sofia Leung, « The Futility of Information Literacy & EDI: Toward What? », *College & Research Libraries* 83, nº 5 (2022): 751-64, https://doi.org/10.5860/crl.83.5.751.

Description des pratiques et études de cas

1. La refonte complète d'un programme de formation autour de la justice épistémique

Le cas le plus abouti du corpus reste celui de l'université Western (Canada), où Campbell et Sich ont entièrement reconstruit le programme de formation documentaire de la bibliothèque, en collaboration directe avec des étudiants et des enseignants, autour du concept de justice épistémique. Le nouveau programme rejette le clivage binaire entre étudiants « alphabétisés à l'information » et étudiants qui ne le seraient pas, considérant cette compétence comme un apprentissage continu plutôt qu'un seuil à franchir[317]. Il substitue également, dans son vocabulaire, le terme de « créateur » à celui d'« auteur », afin d'englober des formes de savoir non académiques (réseaux sociaux, savoirs vécus). L'un des cinq axes d'apprentissage invite explicitement les étudiants à évaluer la légitimité d'une source non seulement sur des critères formels, mais en interrogeant la position de son créateur — sa légitimité à parler au nom de l'identité qu'il revendique, son intentionnalité, la réception de son propos par les communautés concernées[318] — tout en rendant transparent, auprès des étudiants eux-mêmes, le biais structurel selon lequel les sources académiques sont massivement rédigées en anglais par des auteurs blancs[319], citant explicitement les travaux d'Harrison W. Inefuku à propos des inégalités de l'édition scientifique mondiale.

2. La justice citationnelle comme outil pédagogique

Plusieurs guides méthodologiques nord-américains (université de la Colombie-Britannique, université du Maryland) ont développé le concept de « justice citationnelle », invitant chercheurs et étudiants à auditer consciemment la composition de leurs propres bibliographies[320].

Un modèle de citation pour les aîné·e·s et détenteur·rice·s de savoir autochtones a été conçu. Cela permet de leur donner un statut citationnel plein plutôt de les traiter comme une simple « communication personnelle »[321].

À Audencia, une documentaliste documente un travail comparable portant spécifiquement sur la déconstruction du canon des « classiques » mobilisés dans l'enseignement, en y intégrant des auteurs et traditions philosophiques non occidentales aux côtés du corpus grec traditionnel — prolongement pédagogique direct du travail sur la politique documentaire déjà décrit dans la partie 3.2.

3. La formation des enseignants-chercheurs à la recherche documentaire inclusive

Aux Pays-Bas, un atelier baptisé « *Inclusive searching* », développé conjointement par des spécialistes de l'information de l'université d'Amsterdam et de la VU, forme spécifiquement le corps enseignant — plutôt que les seuls étudiants — à élargir ses méthodes de recherche documentaire au-delà du domaine dominant : comment repérer des sources non anglophones, non nord-américaines, non rédigées

---

317 Heather Campbell et Dan Sich, « Library Curriculum as Epistemic Justice: Decolonizing Library Instruction Programs. », *Canadian Journal of Academic Librarianship* 9 (janvier 2023): 21, https://doi.org/10.33137/cjal-rcbu.v9.40964.

318 Campbell et Sich, « Library Curriculum as Epistemic Justice », 21.

319 *Ibid.*

320 Lacey (2023), cité dans Campbell et Sich, « Library Curriculum as Epistemic Justice », 33.

321 Kaia MacLeod, échange de mail non annexé, 10 septembre 2026. Pour les modèles, voir : https://kula.uvic.ca/index.php/kula/article/view/135.

par des auteurs blancs, et comment interpréter un résultat de recherche dont les cent premiers résultats seraient exclusivement en anglais comme le symptôme possible d'un biais algorithmique plutôt que comme un état de fait neutre[322].

4. L'élargissement du canon de validation scientifique lui-même

À Cambridge, la bibliothèque de médecine a engagé un travail comparable en réponse à une lettre ouverte dénonçant le caractère très occidental et très blanc de la formation médicale dispensée : l'équipe a activement recherché des sources situées hors des circuits de publication traditionnels, afin de documenter par exemple la présentation clinique de pathologies sur des peaux non caucasiennes — jugées médicalement valides malgré leur absence des canaux de validation académique standards[323].

Effets sur la bibliodiversité et la construction de l'esprit critique

Le programme de Campbell et Sich constitue, dans l'ensemble du corpus rassemblé pour ce mémoire, l'exemple le plus directement aligné sur l'ambition de « construction de l'esprit critique » posée comme mission centrale par ce travail : il ne vise pas seulement à élargir la diversité des sources consultées (registre de la représentation), mais à outiller les étudiants pour qu'ils interrogent eux-mêmes, de façon durable et transférable, l'autorité de toute source rencontrée — y compris en dehors du cadre académique strict. C'est également le seul dispositif du corpus qui rende explicite, dans son propre matériel pédagogique, le lien entre biais éditorial mondial et compétence critique individuelle des étudiants, articulant ainsi directement deux échelles d'analyse que la plupart des autres pratiques recensées dans ce mémoire traitent séparément.

Cependant, l'auto-critique portée par Leung invite à ne pas surestimer la portée de ce type de réforme[324] : tant que la structure de financement, d'évaluation et de validation de la recherche universitaire continue de privilégier les sources anglophones et les revues à fort facteur d'impact, la capacité critique acquise par les étudiants ne modifie en rien l'offre de sources disponibles elle-même. Un étudiant formé à interroger la positionnalité d'un auteur reste, en pratique, largement contraint de citer les sources que le système éditorial rend effectivement accessibles et prestigieuses.

Défis, contraintes, limites et tensions internes

Un format d'enseignement structurellement incompatible avec l'ambition affichée

La critique de Nicholson sur le modèle de la séance unique trouve une confirmation dans le corpus : aucune des institutions interrogées ne rapporte être parvenue à généraliser un enseignement de justice épistémique à l'ensemble de son offre pédagogique, la plupart des initiatives documentées (Audencia, VU, Cambridge) restant des interventions ponctuelles portées par quelques professionnels convaincus, plutôt que des modules intégrés systématiquement au cursus — configuration qui reproduit, dans le champ spécifique de la pédagogie documentaire et la fragilité institutionnelle.

---

322 Entretien PRA-16.

323 Entretien PRA-12.

324 Leung, « The Futility of Information Literacy & EDI », 752.

Le décalage persistant entre compétence critique enseignée et offre documentaire disponible

Ce constat, déjà anticipé plus haut, constitue une limite structurelle plutôt que méthodologique : tant que les pratiques de politique documentaire ne parviennent que partiellement à contourner les obstacles structurels d'approvisionnement (illustrés par le cas d'Audencia), la formation à l'esprit critique risque de développer chez les étudiants une lucidité sur des biais qu'ils demeurent, en pratique, dans l'incapacité de contourner par eux-mêmes.

Une menace émergente : l'automatisation de la recherche documentaire

L'inquiétude déjà formulée par l'équipe de Cambridge dans la partie 3.3 à propos de l'automatisation du catalogage se prolonge directement dans le champ pédagogique : si les outils d'intelligence artificielle générative prennent en charge une part croissante du travail de recherche et de synthèse documentaire à la place de l'étudiant, le moment même où s'exerçait traditionnellement l'évaluation critique d'une source — la séance de formation documentaire — risque d'être structurellement contourné, posant une question encore largement ouverte, à ce stade, pour l'ensemble de la profession.

Le risque d'un cercle restreint de bénéficiaires

Enfin, à l'image de la limite déjà relevée dans la partie 3.1 concernant les publics touchés par la médiation, les dispositifs les plus aboutis de ce corpus — l'atelier néerlandais destiné aux enseignants, le programme de l'université Western destiné aux étudiants inscrits dans des cours spécifiques — touchent des publics captifs et déjà engagés dans un cursus universitaire, laissant entièrement de côté la question, plus large, de la construction de l'esprit critique documentaire pour les publics des bibliothèques publiques, hors de tout cadre scolaire ou universitaire structuré — enjeu qui rejoint directement la problématique posée en introduction de ce mémoire à propos des bibliothèques françaises.

3.7. TRANSFORMATION

La littérature et les pratiques recensées dans les six sous-parties précédentes concentrent l'essentiel de leur attention sur les collections, la description, la médiation et les instances de gouvernance. Or, plusieurs cas du corpus suggèrent qu'une part significative du pouvoir colonial subsistant dans une bibliothèque se loge ailleurs : dans l'organisation même du travail (qui porte la charge du travail décolonial, et à quel niveau hiérarchique), dans l'architecture et l'aménagement des espaces (quelle collection occupe quel étage, quelle lumière), et dans le cadre légal et politique qui rend certaines transformations possibles ou impossibles selon les pays. Cette dimension rejoint, une dernière fois, la mise en garde d'Anderson et Christen évoquée en introduction de la partie 3 : le pouvoir ne se loge pas seulement dans le catalogue, mais dans l'ensemble des structures matérielles et organisationnelles de l'institution[325].

[325] Anderson et Christen, « Decolonizing Attribution », 117.

Description des pratiques et études de cas

1. L'architecture et l'aménagement des espaces comme geste décolonial

À l'IALS de Londres, la directrice a entrepris de déplacer physiquement les collections de droit africain, asiatique et du *Commonwealth*, jusque-là reléguées au sous-sol du bâtiment, vers les étages supérieurs lumineux et récemment rénovés — jusqu'alors réservés au droit britannique, européen et international comparé —, une disposition qu'elle qualifie explicitement de reflet architectural de l'Empire britannique[326]. À Auckland, la bibliothèque de *Takaanani* a été conçue, dès sa conception, sur le modèle du *marae* (maison de réunion maorie) : cuisine ouverte et douches gratuites à disposition des personnes en situation d'itinérance, étagères abaissées pour permettre aux parents de surveiller leurs enfants, absence de banque d'accueil frontale et de hiérarchie visible entre le personnel[327]. À Wellington, la conception de la bibliothèque centrale *Tūranga* a intégré, dès la phase de *co-design* avec les autorités maories locales, jusqu'au choix des couleurs, matériaux et thème artistique du bâtiment (le motif du monde naturel), ainsi qu'un protocole spécifique attaché à chaque salle nommée — la salle des événements significatifs, *Ngā Pou Ruahine*, porte ainsi le nom de l'importance des femmes dans la culture maorie et un protocole d'usage qui en découle[328].

2. La réorganisation radicale du travail comme changement systémique

Le cas le plus abouti du corpus est celui des BM d'Auckland, qui a entièrement restructuré son organisation autour des enjeux maoris. Un audit interne a révélé que les bibliothécaires spécialistes maoris, jusque-là disséminés dans les 56 bibliothèques du réseau, se sentaient « enchaînés au bureau », absorbés par les tâches courantes de guichet sans jamais disposer du temps nécessaire pour développer des initiatives dédiées[329]. À la suite d'un projet pilote, l'ensemble de ces postes a été extrait des bibliothèques individuelles pour former une unité centralisée dédiée aux résultats maoris (« *Māori Outcomes* »), aujourd'hui composée de vingt-huit personnes — l'une des plus importantes équipes autochtones dédiées au sein d'une collectivité locale, selon les personnes interrogées[330]. L'unité se définit elle-même non pas comme un service de « décolonisation », mais comme un vecteur de « changement systémique ».

3. Les réseaux professionnels de coopération, à toutes les échelles

Le corpus documente une intense activité de mise en réseau interinstitutionnelle : au Royaume-Uni, le cycle mensuel de conférences RLUK *Inclusive Collections, Inclusive Libraries* permet aux BU de partager leurs pratiques[331] ; en Nouvelle-Zélande, le réseau national des bibliothécaires maoris *Te Rōpū Whakahau* organise une rencontre annuelle (*Hui-ā-tau*) où les équipes les mieux dotées, comme celle d'Auckland, peuvent transmettre leurs méthodes à des collègues isolés, parfois seuls représentants maoris de leur établissement[332]. À l'UdeM, un groupe de travail interdisciplinaire réunissant bibliothèque, collections

---

[326] Entretien PRA-09.

[327] Entretien PRA-18.

[328] Entretien PRA-17.

[329] Entretien PRA-18.

[330] *Ibid.*

[331] Entretien PRA-05.

[332] Entretien PRA-18.

archéologiques, ethnographiques et galerie d'art a été délibérément constitué pour ne solliciter qu'une seule fois, collectivement, les mêmes partenaires autochtones plutôt que de les démarcher séparément à répétition[333].

4. Le cadre légal et politique comme condition de possibilité

Plusieurs dispositifs analysés dans les sous-parties précédentes reposent en réalité sur un cadre juridique antérieur et extérieur à la bibliothèque elle-même : le Traité de Waitangi en Nouvelle-Zélande, décliné localement par l'accord de partenariat *Tākai Here* entre la ville de Wellington et les autorités maories locales et par la stratégie décennale *Tūpiki Ora*[334] ; l'adoption de la *Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones* (*Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*, UNDRIP) (2007) à l'échelle municipale par la Ville de Vancouver, qui a créé une « table intergouvernementale » associant à égalité la municipalité et les trois nations locales[335] ; ou encore, au Royaume-Uni, les dispositions de l'*Equality Act* de 2010 autorisant le recrutement positif, sur la base desquelles Goldsmiths et l'IALS ont réservé un poste de stagiaire diplômé aux candidats issus de minorités ethniques, la profession bibliothécaire britannique étant composée à 97 % de personnes blanches[336].

5. Des méthodologies créatives pour surmonter la résistance institutionnelle

L'IALS a produit, en résidence avec une chercheuse en danse, un court-métrage intitulé *Changes in Light*, utilisant le mouvement corporel pour donner lieu à des conversations sur la réticence institutionnelle au changement — conversations que la directrice de l'établissement juge n'auraient jamais émergé dans le cadre d'une réunion classique autour d'une table[337].

Effets sur la bibliodiversité et la construction de l'esprit critique

Ces pratiques, souvent négligées par la littérature centrée sur les collections et le catalogage, apportent une réponse structurelle à une critique déjà formulée à plusieurs reprises tout au long de cette partie. Le modèle d'Auckland répond directement à la critique de Vong sur le capitalisme racial et à la mise en garde de Lilley sur l'autochtonisation superficielle : en créant des postes dédiés et rémunérés à temps plein plutôt que d'ajouter du travail non compensé aux missions existantes du personnel autochtone, la réorganisation constitue une réponse structurelle, et non seulement rhétorique, à ce problème récurrent. De la même manière, la transformation des espaces physiques — déplacement des collections à l'IALS, conception architecturale des bibliothèques néo-zélandaises — rend la bibliodiversité immédiatement visible et habitée par les usagers, d'une façon que la seule modification d'une notice catalographique, invisible pour la majorité du public, ne permet pas.

Ce constat doit néanmoins être nuancé par une limite de transférabilité déjà évoquée dans les parties 3.1 et 3.4 : les modèles les plus aboutis reposent sur un cadre légal et politique spécifique — traité fondateur, législation nationale sur les

[333] Entretien PRA-10.

[334] Entretien PRA-17.

[335] Entretien PRA-11.

[336] Entretien PRA-09.

[337] *Ibid.*

droits autochtones — dont l'absence, dans le contexte français, interroge directement la reproductibilité de ces pratiques hors de leur contexte d'origine.

Défis, contraintes, limites et tensions internes

Le coût humain du modèle avant sa correction

Le cas d'Auckland illustre une trajectoire en deux temps révélatrice : la structure actuelle, aujourd'hui présentée comme exemplaire, n'est née qu'en réponse à une situation de surcharge et d'épuisement du personnel maori, resté pendant des années sans compensation salariale ni reconnaissance de titre pour un travail de fait spécialisé — exactement le scénario que le manageur à Christchurch, mettait en garde contre dans la partie 3.1[338]. La correction structurelle n'est donc intervenue qu'après que le dommage identifié par la théorie critique se fut concrètement matérialisé.

Des coûts de transition internes, y compris pour les modèles les plus aboutis

La centralisation des postes maoris à Auckland n'a pas été sans tension : plusieurs responsables de bibliothèques de quartier ont exprimé un sentiment d'abandon lorsque leurs collègues maoris ont été extraits de leurs équipes locales, illustrant que même une réforme structurelle jugée nécessaire génère ses propres frictions organisationnelles, nécessitant un travail de communication interne soutenu[339].

Un problème persistant de sur-sollicitation des mêmes interlocuteurs

Le dispositif interdisciplinaire de l'UdeM, conçu explicitement pour éviter de démarcher séparément les mêmes partenaires autochtones à plusieurs reprises, confirme, une dernière fois dans ce corpus, la centralité de ce problème déjà identifié dans les parties 3.1 (Edmonton), 3.3 (RVM) et 3.5 — signe qu'il s'agit moins d'un défaut ponctuel de telle ou telle institution que d'une contrainte structurelle pesant sur l'ensemble du secteur dès lors que le nombre de communautés consultées reste, par définition, limité.

Une exemplarité difficilement reproductible à plus petite échelle

Enfin, la comparaison entre le cas d'Auckland (28 postes dédiés, budget de recherche pluriannuel) et celui, par exemple, de la SOAS ou de Cambridge (travail porté par quelques volontaires en plus de leur poste à temps plein) illustre une fracture déjà relevée dans les parties 3.1 et 3.4 entre institutions dotées et institutions dépourvues de moyens dédiés. Les responsables d'Auckland reconnaissent elles-mêmes que la plupart des bibliothécaires maoris du pays, hors de leur unité, restent isolés, seuls représentants de leur culture au sein de leur établissement, confrontés au racisme quotidien et dépourvus des ressources dont bénéficie leur propre équipe[340] — rappel utile, en clôture de cette partie 3, que les pratiques les plus exemplaires documentées dans ce mémoire demeurent, au sein même de leur secteur professionnel, des exceptions plutôt que la norme.

---

[338] Entretiens PRA-04 et PRA-18.

[339] Entretien PRA-18.

[340] *Ibid.*

POUR CLORE LA PARTIE 3

Au terme de ce parcours à travers sept catégories de pratiques, il est possible de revenir à la question posée en ouverture de cette partie : les pratiques dites « décoloniales » constituent-elles un levier réel pour la bibliodiversité et l'esprit critique, ou restent-elles des gestes de représentation sans effet sur les structures de pouvoir ? La réponse qui se dégage de ce corpus est nécessairement nuancée, mais elle n'est pas indécidable — plusieurs lignes de force transversales, revenues d'une sous-partie à l'autre sous des formes variées, permettent de la préciser.

Une distinction structurante entre représentation et capacitation critique

Introduite dès la partie 3.1, cette distinction a permis, tout au long de cette partie, de départager deux registres d'effets trop souvent confondus dans le discours professionnel. La plupart des pratiques recensées — révision terminologique (3.3), diversification des acquisitions par indicateurs (3.2), programmes de médiation communautaire (3.1) — relèvent principalement du premier registre : elles élargissent ce qui est visible et accessible, sans nécessairement outiller l'usager pour qu'il interroge lui-même les structures de savoir qui organisent cette visibilité. Seul un nombre restreint de dispositifs atteint le second registre de façon aboutie : le programme de justice épistémique de l'université Western (3.6), qui enseigne explicitement aux étudiants à interroger l'autorité et la positionnalité de toute source ; le travail de la SOAS conservant les termes coloniaux entre crochets plutôt que de les effacer (3.3), qui expose l'usager à l'histoire même de la description plutôt que de la lui dissimuler, et, de façon plus radicale encore, le système de classification fondé sur les *atua* des BM de Wellington (3.3), qui ne diversifie pas le savoir à l'intérieur d'un cadre occidental mais y substitue un principe d'organisation épistémologique entièrement différent. Ces trois cas, bien qu'isolés dans l'ensemble du corpus, démontrent qu'une véritable construction de l'esprit critique par la bibliothèque est possible — mais qu'elle demeure, à ce stade, l'exception plutôt que la norme.

La question de la légitimité de la parole, un fil rouge de bout en bout

De la « fatigue de consultation » invoquée par Edmonton (3.1, 3.3) à la sur-sollicitation des mêmes interlocuteurs autochtones que l'université de Montréal cherche explicitement à éviter par un groupe de travail interdisciplinaire (3.7), en passant par le principe cardinal de consultation défendu par Calgary et Christchurch (3.1) et la stratégie inverse de compétence technique interne revendiquée par la LSE (3.3), cette question n'a trouvé, dans aucune des sept sous-parties, de réponse professionnelle stabilisée. Cette absence de consensus n'est pas un accident de méthode : elle traduit une tension irréductible entre deux logiques d'émancipation — le transfert d'autorité aux communautés concernées, et l'exercice d'une expertise professionnelle jugée elle-même nécessaire à la qualité du travail — que la bibliothéconomie critique n'a pas encore résolue.

Le capitalisme racial et le tokénisme, une critique théorique confirmée à plusieurs reprises

La mise en garde de Vong sur l'extraction non rémunérée de travail culturel et émotionnel[341], mobilisée dès la partie 3.1, a trouvé une confirmation dans des contextes institutionnels très différents : l'avertissement du manageur à Christchurch sur la rémunération du personnel maori (3.1), la réflexion de Calgary sur ses propres processus financiers (3.4), et surtout la trajectoire des BM d'Auckland (3.7), dont le modèle aujourd'hui exemplaire n'est né qu'en réponse à des années de surcharge non compensée du personnel maori. Que cette même dynamique se répète indépendamment sur deux continents suggère qu'il s'agit d'un écueil structurel du travail décolonial en bibliothèque, largement anticipé par la théorie critique, plutôt que d'une défaillance isolée.

Institutionnalisation contre fragilité, et la distinction entre décolonisation et autochtonisation

La comparaison, revenue à plusieurs reprises (3.1, 3.3, 3.4), entre des institutions dotées de gouvernance, de postes et de budgets pérennes (Calgary, Christchurch, Auckland) et des institutions reposant sur l'engagement individuel de quelques professionnels sans mandat structurel (SOAS, Cambridge, LSE) permet d'expliquer une large part de l'hétérogénéité des pratiques documentées dans ce mémoire. Le cadre théorique de Lilley, introduit dans la partie 3.4, éclaire cette hétérogénéité d'un jour supplémentaire[342] : la quasi-totalité des dispositifs recensés, y compris les plus aboutis, relèvent de l'autochtonisation — l'intégration de savoirs et de personnels autochtones au sein de structures occidentales inchangées — plutôt que d'une « décolonisation » au sens strict, qui supposerait un abandon effectif du pouvoir décisionnel par l'institution. Cette lecture confirme, en la nuançant, la mise en garde d'Anderson et Christen formulée en ouverture de cette partie[343] : même les pratiques les plus abouties de ce corpus laissent, pour l'essentiel, la structure fondamentale de gouvernance des bibliothèques concernées inchangée.

Une tension sur la neutralité qui ne recoupe pas la frontière France/monde anglophone

Le désaccord frontal entre Audencia et la BULAC (3.1) sur le statut de la neutralité professionnelle aurait pu être lu comme une singularité française. Or, cette même tension traverse aussi le monde anglophone documenté dans ce mémoire, de la prudence délibérée de la LSE et de Cambridge — qui évitent le terme même de « décolonisation » par crainte de la polarisation médiatique (3.1, 3.7) — jusqu'au volontarisme assumé de l'IALS ou de Goldsmiths. Le débat sur la neutralité n'oppose donc pas la France, jugée en retard, à un monde anglo-saxon jugé en avance, mais traverse la profession dans son ensemble, à des degrés d'intensité variables selon le climat politique et médiatique local.

---

[341] Vong (2022), cité dans Crilly, « Diversifying, decentering and decolonising academic libraries », 129.

[342] Lilley, « Transformation of Library and Information Management », 306-7.

[343] Anderson et Christen, « Decolonizing Attribution », 117.

La question, non résolue, de la transférabilité au contexte français

Enfin, un constat traverse silencieusement l'ensemble de cette partie : les dispositifs les plus aboutis du corpus reposent presque systématiquement sur un cadre légal ou politique antérieur à la bibliothèque elle-même — le traité de Waitangi et la loi sur la langue maorie en Nouvelle-Zélande (3.3, 3.7), la Commission de vérité et réconciliation et les lois provinciales canadiennes (3.1, 3.4), l'*Equality Act* britannique de 2010 (3.7), l'UNDRIP adoptée à l'échelle municipale par Vancouver (3.7). La France, dépourvue d'un cadre comparable de reconnaissance de peuples autochtones ou de discrimination positive légale, ne peut transposer ces modèles tels quels — ce que confirment d'ailleurs, en creux, le cadre juridique français de restitution encore fragmenté et récent (3.5) et la prudence du RVM elle-même, dont la marge de manœuvre dépend explicitement de son statut universitaire plutôt que gouvernemental (3.3). Cette limite invite à ne pas importer mécaniquement les pratiques documentées dans cette partie, mais à interroger, pour chacune, les conditions institutionnelles et légales qui la rendent possible — ou non — dans le contexte français, question qui pourra structurer la suite de ce mémoire.

Ce constat mérite cependant d'être nuancé sur un point précis. Si la France ne dispose pas d'un cadre de reconnaissance des Peuples autochtones comparable aux dispositifs canadien ou néo-zélandais, elle n'est pas pour autant dépourvue de tout levier juridique propre : les droits culturels, ancrés dans le droit français depuis la loi NOTRe et consolidés par la loi Robert, constituent un cadre normatif authentiquement national — et non importé — susceptible de jouer un rôle fonctionnellement comparable à celui des cadres autochtones étrangers, quoique fondé sur une autre logique : la reconnaissance des singularités culturelles de toute personne, plutôt que la réparation d'un rapport colonial spécifiquement nommé. Le laboratoire mené à la BM de Lyon en 2024-2025 illustre qu'un tel cadre peut d'ores et déjà être retraduit en pratiques concrètes de service, de politique documentaire et de gouvernance, sans attendre un dispositif légal calqué sur les modèles anglophones étudiés dans cette partie[344]. Il ne s'agit pas pour autant d'un équivalent strict des dispositifs de réconciliation institutionnalisée décrits dans les parties 3.1 ou 3.4 : les droits culturels restent silencieux sur la question spécifique du rapport colonial et de la restitution des savoirs autochtones, qui demeure, elle, sans cadre juridique français mobilisable. Cette limite ne doit toutefois pas masquer l'existence d'une voie française endogène, encore émergente, pour les autres dimensions de la bibliodiversité.

[344] Aubry, « Lecture publique et droits culturels : Typologie d'actions », 10-13, 34-43.

CONCLUSION

Ce mémoire est parti d'un constat rappelé dès son introduction : les bibliothèques se donnent pour mission, depuis leurs textes fondateurs, un accès libre, égal et universel au savoir. Mais cet idéal, aussi généreux soit-il, n'est jamais complètement neutre : ce que privilégie une politique documentaire, une classification ou un dispositif de médiation, c'est toujours une certaine manière de voir le monde, aux dépens d'autres tout aussi légitimes. Le pari de ce mémoire a été de prendre cette non-neutralité au sérieux — non pour la corriger par une autre exclusivité, mais pour l'ouvrir.

« Décoloniser » une bibliothèque ne consiste pas à se débarrasser de ce qui, dans ses collections ou ses classifications, porte la marque de l'Occident, mais à reconnaître que ce système n'est jamais que l'un des systèmes possibles d'organisation du savoir, et à lui en adjoindre d'autres plutôt qu'à l'ériger en seul horizon valable. C'est ce que Thiong'o appelait libération culturelle et linguistique plutôt que restitution territoriale : la domination idéologique ou linguistique n'abolit pas les savoirs locaux, elle les prive seulement de la place qu'occupe, par défaut, le système occidental — car organiser un savoir, c'est déjà décider quelle voix sera entendue en premier. « Décoloniser », en ce sens, ne revient pas à remplacer une totalité par une autre, mais à offrir aux publics davantage de points de vue à partir desquels ils pourront eux-mêmes se forger une opinion.

Cette ouverture n'exige pas l'abandon de l'ambition universaliste de la bibliothèque, seulement sa reformulation. Grosfoguel, en opposant l'universalisme abstrait à l'universel « riche de tous les particuliers » que revendiquait Césaire, offrait déjà la grammaire de cette distinction : il ne s'agit pas de savoir si l'on est satisfait de ce que l'on a, mais de rappeler que le monde documentaire est plus riche que ce qu'une seule tradition peut en donner à voir — c'est tout le sens de la bibliodiversité. En France, ce n'est pas l'État politique qu'il s'agit de changer, mais la représentation des cultures qu'il s'agit d'élargir ; les droits culturels, en prescrivant le droit de connaître et de voir respectées sa propre culture et celles d'autrui, offrent à ce mémoire un levier authentiquement national vers ce même horizon.

Une objection mérite d'être prise au sérieux : ce travail de remise en question est-il condamné à culpabiliser ceux qui s'y engagent, au risque de les épuiser plutôt que de les mobiliser ? L'enquête menée pour ce mémoire y répond empiriquement : les professionnel·le·s interrogé·e·s placent très majoritairement en tête le respect, la réflexion et la responsabilité, tandis que la honte et l'anxiété restent minoritaires. Ce refus du registre culpabilisant, déjà nommé par un répondant excédé de devoir « culpabiliser sempiternellement », rejoint un débat plus large : dans *The Guardian*, la journaliste Sunny Hundal juge réducteur d'assimiler toute réflexion critique sur les héritages du passé à une culpabilité collective, rappelant qu'« être socialement libéral, c'est être plus attentif à la compassion et à l'empathie envers autrui »[345] — non à la faute. Ce que les données de cette enquête décrivent n'est donc pas un sentiment de faute, mais une posture cognitive et éthique, plus proche de la lucidité que du remords : la culpabilité paralyse, la responsabilité mobilise.

---

[345] Sunny Hundal, « The Guilt-Free Liberal », Opinion, *The Guardian*, 3 septembre 2007, https://www.theguardian.com/commentisfree/2007/sep/03/theguiltfreeliberal. Traduction de l'auteur.

Reste que cette pluralisation peut se lire comme une fragmentation — mot qui inquiète légitimement dans un monde déjà travaillé par la polarisation. Mais c'est une fragmentation du même ordre que celle que Mbembe appelait de ses vœux en opposant l'universalisme au cosmopolitisme : moins une perte qu'une remise en question de la prétention de tout système, y compris occidental, à se suffire à lui-même. La distinction entre autochtonisation et décolonisation, dégagée en synthèse de la partie 3, en est le rappel le plus sobre : la plupart des pratiques recensées dans ce mémoire, même les plus abouties, laissent inchangée la structure de pouvoir qui gouverne la bibliothèque. Personne, spontanément, n'aime le changement — la *vocational awe* n'est jamais, au fond, que la version professionnelle de cette réticence, habillée du langage de la neutralité ; défendre le *statu quo* n'est jamais un choix neutre, seulement un choix qui s'ignore comme tel.

Ce constat n'a pourtant rien de résigné. Derrière les tensions institutionnelles documentées à chaque étape de ce mémoire, se dessine aussi l'inventivité de professionnel·le·s et de communautés qui, sans attendre qu'une réforme d'ampleur ou qu'un cadre légal complet vienne les y autoriser, trouvent déjà, avec les moyens du bord, des manières de faire vivre une autre relation au savoir. Cette ingéniosité, disséminée plutôt que généralisée, est peut-être le motif le plus encourageant de ce corpus : elle rappelle que défier une matrice coloniale ne suppose pas de la renverser d'un bloc, mais qu'elle se laisse déjà, ici et là, contourner, détourner, réinventer. Si ce mémoire plaide malgré tout pour ce mouvement, ce n'est donc pas au nom d'une faute qu'il faudrait racheter, mais d'un pari plus simple : que l'espèce humaine a produit, à travers ses langues et ses systèmes de savoir, des richesses assez résilientes pour mériter d'être connues plutôt que simplement absorbées.

Une question reste ouverte : celle de la transférabilité de ces pratiques à un contexte français dépourvu du cadre juridique de reconnaissance des peuples autochtones qui sous-tend la plupart des dispositifs étrangers étudiés ici. Les droits culturels esquissent une réponse française encore récente et fragile ; un suivi de leur traduction concrète dans les pratiques professionnelles, comme une reconduction élargie de l'enquête menée ici, constitueraient des prolongements naturels de ce travail. Quatre-vingt-un ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, la question posée en ouverture de ce mémoire demeure : la lutte pour ce qu'une bibliothèque fait du pouvoir qu'elle exerce sur le regard porté au monde n'est jamais définitivement gagnée ni définitivement perdue — elle revient, à chaque génération de professionnel·le·s, à celles et ceux qui l'administrent.

P.S.
(suite à la soutenance du 4 septembre 2026)

Le 4 septembre 2026, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies a adopté la résolution nº 80/307[346], plaidant l'adoption d'une carte plus équitable et reflétant plus fidèlement la taille des continents, notamment celle de l'Afrique, avec la projection *Equal Earth*. « Une carte juste ne change pas la géographie du monde, elle change notre façon de voir le monde », a résumé Robert Dussey, ministre des Affaires étrangères du Togo[347].

Tandis qu'aucune projection cartographique ne peut jamais représenter cette Terre fidèlement, cette déclaration nous invite à nous interroger sur les choses que nous tenons pour acquises propres dans notre vie. C'est peut-être le début d'une vague à remettre en question notre propre vision du monde — ou est-ce déjà le cas ?

Cette mission de « représenter le monde avec justesse[348] » s'arrête-t-elle vraiment si simplement au stade des cartes ? Eh bien non. C'est maintenant à nous de jouer, cher·ère·s bibliothécaires.

---

[346] La résolution est disponible sur ODS : A/RES/80/307.

[347] « L'ONU soutient la campagne africaine pour redessiner la carte du monde », *ONU Info*, 4 septembre 2026, https://news.un.org/fr/story/2026/09/1159416.

[348] Christophe Châtelot, « La France abandonne la projection cartographique dite "de Mercator" et demande une representation du monde plus equitable », *Le Monde*, 4 septembre 2026, https://www.lemonde.fr/international/article/2026/09/04/la-france-plaide-pour-une-representation-cartographique-du-monde-plus-equitable_6765749_3210.html

SOURCES

ENTRETIENS

Partie « émotions-perceptions »

EMO-01. Laurence Macé, bibliothécaire assistant spécialisé E, Emmanuelle Hess (SCD, Université de la Réunion). 27 janvier 2026. 73 minutes.

EMO-02. Olivier Desgranges (Médiathèque Michel-Crépeau, communauté d'agglomération de La Rochelle). 30 janvier 2026. 52 minutes.

EMO-03. Bibliothécaire L (Bibliothèques de Marseille). 10 février 2026. 55 minutes.

EMO-04. Charlie-Camille Flores (Bibliothèques de Marseille). 11 février 2026. 31 minutes.

EMO-05. Michel Wong Man Wan (Bibliothèque municipale de Lyon). 12 février 2026. 36 minutes.

EMO-06. François Michel (SCD, Nantes Université). 13 février 2026. 31 minutes.

EMO-07. Katia Juhel (Bibliothèque de Paris, École française de l'Extrême-Orient). 24 février 2026. 63 minutes.

EMO-08. Léonard Bourlet (SCD, Nantes Université). 26 février 2026. 82 minutes.

EMO-09. Paul-Emmanuel Bernard, Maëlle Maltaire, Elodie Saget, Chantal Ferreux (Médiathèque, musée du Quai Branly – Jacques Chirac). 26 février 2026. 55 minutes.

EMO-10. Responsable de médiathèque HH (Réseau des médiathèques de Nanterre). 3 mars 2026. 39 minutes.

EMO-11. Damien Day, bibliothécaires MM, bibliothécaire LL (Humathèque). 5 mars 2026. 58 minutes.

EMO-12. Stéphanie Charpentier (Médiathèques municipales d'Ivry-sur-Seine). 20 mars 2026. 46 minutes.

EMO-13. Nicolas Montlahuc (Centre de ressources Abdelmalek Sayad, musée nationale de l'Histoire de l'immigration). 3 avril 2026. 75 minutes.

EMO-14. France Besson-Girard (Université de Genève). 22 mai 2026. 63 minutes.

EMO-15. Responsable de bibliothèque TT, Kaoru Baba (Bibliothèque des études chinoises & bibliothèque des études japonaises, Collège de France). 22 juin 2026. 54 minutes.

Partie « pratiques »

PRA-01. Library Professional A, Library Professional B (Library, SOAS, University of London). 26 janvier 2026. 75 minutes.

PRA-02. Associate manager F (Edmonton Public Library). 27 janvier 2026. 55 minutes.

PRA-03. Anne Barbier, Julia Popek (Knowledge Hub, Audencia Business School). 28 janvier 2026. 73 minutes.

Sources

PRA-04. Māia Abraham (Christchurch City Libraries). 28 janvier 2026. 57 minutes.

PRA-05. Librarian J (Library, London School of Economics and Political Science). 30 janvier 2026. 68 minutes.

PRA-06. Katell Lavéant (Allard Pierson Museum, Universiteit van Amsterdam). 11 février 2026. 44 minutes.

PRA-07. Susanne Brillant (Répertoire de vedettes-matière, Université Laval). 13 février 2026. 59 minutes.

PRA-08. Marie-Ève Plante (Bibliothèques Montréal). 23 février 2026. 50 minutes.

PRA-09. Head Librarian T (Library, Institute of Advanced Legal Studies, University of London). 25 février 2026. 52 minutes.

PRA-10. Marie-Pierre Gadoua (Bibliothèques, Université de Montréal). 26 février 2026. 63 minutes.

PRA-11. Rick Ouellet, Nichole Holdbak, Tara Cooper (Vancouver Public Library). 26 février 2026. 60 minutes.

PRA-12. Project Librarian DD, Subject Librarian EE, College Librarian FF (Cambridge University Libraries Decolonising Through Critical Librarianship Group). 27 février 2026. 64 minutes.

PRA-13. Heather Robertson (Calgary Public Library). 27 février 2026. 39 minutes.

PRA-14. Frederieke van Wijk (Allard Pierson Museum, Universiteit van Amsterdam). 4 mars 2026, 56 minutes.

PRA-15. Florence Chapuis (Bibliothèque universitaire des langues et civilisations). 4 mars 2026. 72 minutes.

PRA-16. Esther Nijland (Universiteitsbibliotheek, Vrije Universeteit Amsterdam). 6 mars 2026. 51 minutes.

PRA-17. Manager PP, Kathleen Lockett (Wellington City Libraries). 26 mars 2026. 103 minutes.

PRA-18. Sharnae Inu, Amiria Lee Pihema Willams (Auckland Council Libraries). 24 juin 2026. 104 minutes.

PUBLICATIONS OFFICIELLES

Assemblée nationale (XVe législature). *Rapport d'information sur l'émergence et l'évolution des différentes formes de racisme et les réponses à y apporter*. Nº 3969. Édité par Robin Reda et Caroline Abadie. Assemblée nationale, 2021. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/racisme/l15b3969-ti_rapport-information.

AUBRY, Anne, éd. « Lecture publique et droits culturels : Typologie d'actions ». Réseau culture 21, mars 2026. https://www.bm-lyon.fr/espaces-dedies-aux-professionnels/bibliothecaires/article/lecture-publique-et-droits-culturels.

BALLEY, Noëlle, Thierry Grognet, Éric Gross, et Patrice Lefebvre. *Éthique et déontologie des métiers des bibliothèques : état des lieux, expression des besoins, propositions*. Nº 23-24 015A. Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, 2025. https://www.education.gouv.fr/ethique-et-deontologie-des-metiers-des-bibliotheques-450869.

DOCUMENTS

« Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèque le 7 novembre 1991 ». 7 novembre 1991. https://www.abf.asso.fr/fichiers_site/fichiers/ABF/textes_reference/charte_bibliotheques91.pdf.

Code de déontologie des bibliothécaires. https://www.abf.asso.fr/6/46/78/ABF/code-de-deontologie-des-bibliothecaires.

Déclaration de Fribourg sur les droits culturels. https://droitsculturels.org/observatoire/la-declaration-de-fribourg/.

International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA), Ulrike Krass, Margaret Allen, et al. « Manifeste IFLA-UNESCO Sur La Bibliothèque Publique 2022 ». IFLA, 2022. https://repository.ifla.org/handle/20.500.14598/2006.

Library and Archives Canada. « Indigenous Heritage Action Plan ». 30 juillet 2025. https://www.canada.ca/en/library-archives/corporate/about-us/strategies-initiatives/indigenous-documentary-heritage/action-plan.html.

Mabo v Queensland (No 2), Nº 23 (High Court of Australia 3 juin 1992). https://www.austlii.edu.au/cgi-bin/viewdoc/au/cases/cth/HCA/1992/23.html.

CODES ET LOIS

Code général de la fonction publique. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000044416551/.

Constitution du 4 octobre 1958. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000571356/.

Loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000444898/.

Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030985460/.

Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514.

COMMUNIQUES DE PRESSE

Élysée. « Mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie ». 17 octobre 2022. https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/10/17/memoire-de-la-colonisation-et-de-la-guerre-dalgerie.

Élysée. « Remise du rapport sur la mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie ». 20 janvier 2021. https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/01/20/remise-du-rapport-sur-la-memoire-de-la-colonisation-et-de-la-guerre-dalgerie.

Sources

« L'ONU soutient la campagne africaine pour redessiner la carte du monde ». *ONU Info*. 4 septembre 2026. https://news.un.org/fr/story/2026/09/1159416.

Parti des Indigènes de la République. « L'Appel des indigènes de la république ». 20 janvier 2005. https://indigenes-republique.fr/lappel-des-indigenes-de-la-republique/.

COMMUNICATIONS DE MAIL

Association des bibliothèques publiques du Québec, 16 janvier 2026.

Kaia MacLeod, 10 septembre 2026.

BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie est présentée selon les normes du Chicago Manual of Style.
Une même référence peut apparaître dans plusieurs sections.

FONDEMENT THEORIQUE

Postcolonialisme / décolonialisme

Césaire, Aimé. *Discours sur le colonialisme*. Éditions Présence Africaine, 1955.

Spivak, Gayatri Chakravorty. « Can the Subaltern Speak? revised edition: from the "History" chapter of Critique of Postcolonial Reason ». In *Can the Subaltern Speak? Reflections on the History of an Idea*, édité par Rosalind C. Morris. Columbia University Press, 2010.

Diouf, Mamadou. « Les postcolonial studies et leur réception dans le champ académique en France ». In *Ruptures postcoloniales : les nouveaux visages de la société française*, édité par Achille Mbembe, Françoise Vergès, Florence Bernault, Ahmed Boubeker, Nicolas Bancel, et Pascal Blanchard. Cahiers libres. La Découverte, 2010. https://doi.org/10.3917/dec.bance.2010.01.0149.

Fanon, Frantz. *Les damnés de la terre*. Éditions François Maspero, 1961.

Fanon, Frantz. *Peau noire, masques blancs*. Éditions du Seuil, 1952.

Grosfoguel, Ramón. « Vers une décolonisation des « uni-versalismes » occidentaux : le « pluri-versalisme décolonial », d'Aimé Césaire aux zapatistes ». In *Ruptures postcoloniales : les nouveaux visages de la société française*, édité par Achille Mbembe, Françoise Vergès, Florence Bernault, Ahmed Boubeker, Nicolas Bancel, et Pascal Blanchard. Cahiers libres. La Découverte, 2010. https://doi.org/10.3917/dec.bance.2010.01.0119.

Hauskeller, Christine, Taline Artinian, Amelia Fiske, et al. « Decolonization is a metaphor towards a different ethic. The case from psychedelic studies ». *Interdisciplinary Science Reviews* 48, nº 5 (2023): 732-51. https://doi.org/10.1080/03080188.2022.2122788.

Lugones, María. « Heterosexualism and the Colonial/Modern Gender System ». *Hypatia* 22, no 1 (hiver 2007): 186-209. https://www.jstor.org/stable/4640051.

Maldonado-Torres, Nelson. « On the Coloniality of Being: Contributions to the development of a concept ». *Cultural Studies* 21, nºs 2-3 (2007): 240-70. https://doi.org/10.1080/09502380601162548.

Maldonado-Torres, Nelson. *Outline of Ten Theses on Coloniality and Decoloniality*. 2016. https://caribbeanstudiesassociation.org/docs/Maldonado-Torres_Outline_Ten_Theses-10.23.16.pdf.

Mignolo, Walter D., et Catherine E. Walsh. « Eurocentrism and Coloniality: The Question of Totality of Knowledge ». In *On Decoloniality: Concepts, Analytics, Praxis*. Duke University Press, 2018.

Quijano, Anibal et Michael Ennis. « Coloniality of Power, Eurocentrism, and Latin America ». *Nepantla: Views from South* 1, nº 3 (2000): 533-80. https://muse.jhu.edu/article/23906.

Said, Edward W. *Orientalism*. 1978; Random House, 1979.

Sibeud, Emmanuelle. « Post-Colonial et Colonial Studies : enjeux et débats ». Sociologie. *Revue d'histoire moderne & contemporaine* 51, nº 4 bis (2004): 87-95. https://doi.org/10.3917/rhmc.515.0087.

Thiong'o, Ngũgĩ wa. *Decolonising the Mind: The Politics of Language in African Literature*. 1981; Zimbabwe Publishing House, 1986.

Tuck, Eve, et K. Wayne Yang. « Decolonization Is Not a Metaphor ». *Decolonization: Indigeneity, Education & Society* 1, nº 1 (2012): 1-40. https://jps.library.utoronto.ca/index.php/des/article/view/18630.

Critical race theory

Crenshaw, Kimberle. « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics ». *University of Chicago Legal Forum* (Chicago) 1989 (1989): 139-67.

Leung, Sofia Y., et Jorge R. López-McKnight, éd. *Knowledge Justice: Disrupting Library and Information Studies through Critical Race Theory*. The MIT Press, 2021.

Chambre d'écho

Bail, Chris. *Breaking The social Media Prism: How to Make Our Plarforms Less Polarizing*. Princeton University Press, 2022.

Coady, David. « Stop Talking about Echo Chambers and Filter Bubbles ». *Educational Theory* 74, nº 1 (2024): 92-107. https://doi.org/10.1111/edth.12620.

Couldry, Nick et Ulises A. Mejias. *The Costs of Connection: How Data Is Colonizing Human Life and Appropriating It for Capitalism.* Stanford University Press, 2019.

Davis, Aeron. « Finding a Connection Between Digital Communication, Echo Chambers and Polarization: A More Critical Reappraisal of the Evidence and Trends ». *The Political Economy of Communication* 11, nº 1 (2024). https://www.polecom.org/index.php/polecom/article/view/176.

Kwet, Michael. « Digital Colonialism: US Empire and the New Imperialism in the Global South ». *Race & Class* 60, no 4 (avril 2019): 3-26. https://doi.org/10.1177/0306396818823172.

Pariser, Eli. *The Filter Bubble: What the Internet Is Hiding From You*. Penguin Press, 2011.

Sunstein, Cass R. *Republic.com*. Princeton University Press, 2001.

Universalisme républicain

« À propos des indigènes de la République ». Science Politique. *Mouvements* 41, nº 4 (2005): 112-26. https://doi.org/10.3917/mouv.041.0112.

Cohen, Mathilde, et Sarah Mazouz. « A White Republic? Studying Whites and Whiteness in France ». *French Politics, Culture & Society*, French Politics, Culture & Society, vol. 39, nº 2 (2021): 1-25. https://doi.org/10.3167/fpcs.2021.390201.

Mbembe, Achille. « La République et l'impensé de la "race" ». In *Ruptures postcoloniales : les nouveaux visages de la société française*, édité par Achille Mbembe, Françoise Vergès, Florence Bernault, Ahmed Boubeker, Nicolas Bancel, et Pascal Blanchard. Cahiers libres. La Découverte, 2010. https://doi.org/10.3917/dec.bance.2010.01.0205.

République et Cité. « Universalisme républicain ». http://www.le-cercle-solon.fr/413773916.

Pratiques « décoloniales »

Généralités

Crilly, Jess. « Decolonising the Library: A Theoretical Exploration ». *Spark: UAL Creative Teaching and Learning Journal* 4, nº 1 (2019): 6-15. https://sparkjournal.arts.ac.uk/index.php/spark/article/view/123.

Crilly, Jess. « Diversifying, decentering and decolonising academic libraries: a literature review ». *New Review of Academic Librarianship* 30, nºs 2-3 (2024): 112-52. https://doi.org/10.1080/13614533.2023.2287450.

Crilly, Jess, et Regina Everitt, éd. *Narrative Expansions: Interpreting Decolonisation in Academic Libraries*. Facet Publishing, 2022.

Edwards, Ashley. « Unsettling the Future by Uncovering the Past: Decolonizing Academic Libraries and Librarianship ». *Partnership: The Canadian Journal of Library and Information Practice and Research* 14, nº 1 (2019). https://doi.org/10.21083/partnership.v14i1.5161.

Gohr, Michelle. « Ethnic and Racial Diversity in Libraries: How White Allies Can Support Arguments for Decolonization ». *Journal of Radical Librarianship* 3 (août 2017): 42-58. https://journal.radicallibrarianship.org/index.php/journal/article/view/5.

Gordillo Sánchez, Daniel Guillermo. « Decolonización, bibliotecas y América Latina: notas para la reflexión ». *Investigación Bibliotecológica: archivonomía, bibliotecología e información* 31, nº 73 (2017): 131-55. https://doi.org/10.22201/iibi.24488321xe.2017.73.57850.

Jimenez, Andrea, Sara Vannini, et Andrew Cox. « A Holistic Decolonial Lens for Library and Information Studies ». *Journal of Documentation* 79, nº 1 (2023). https://eprints.whiterose.ac.uk/id/eprint/187903/.

Schmidt, Nora. « The Privilege to Select: Global Research System, European Academic Library Collections, and Decolonisation ». Lund University, Faculties of Humanities and Theology, Lund Studies in Arts and Cultural Sciences, 2020. https://doi.org/10.5281/zenodo.4302687.

Service et médiation

Bishop, Naomi, Jonathan Pringle, et Carissa Tsosie. « Connecting Cline Library with Tribal Communities: A Case Study ». *Collection Management* 42, nos 3-4 (2017): 240-55. https://doi.org/10.1080/01462679.2017.1359717.

Edwards, Ashley. « Unsettling the Future by Uncovering the Past: Decolonizing Academic Libraries and Librarianship ». *Partnership: The Canadian Journal of Library and Information Practice and Research* 14, no 1 (2019). https://doi.org/10.21083/partnership.v14i1.5161.

Halliday, Kat, Kate Courage, Catriona Matthews, et Nina Globerson. « Decolonising and diversifying the Library through student partnerships ». *New Review of Academic Librarianship* 30, nos 2-3 (2024): 153-67. https://doi.org/10.1080/13614533.2023.2287470.

Séguin, Catherine. « Une bibliothèque inclusive pour les Autochtones ». *Documentation et bibliothèques* 66, no 2 (2020): 5-11. https://doi.org/10.7202/1069966ar.

Politique documentaire

Berger, Monica. « Bibliodiversity at the Centre: Decolonizing Open Access ». *Decolonizing Open Access in Development Research* 52, no 2 (2021): 383-404. https://doi.org/10.1111/dech.12634.

England, Erica. « Will We Ever Learn? The Un-Enlightenment of Selector Librarians ». *Journal of Radical Librarianship* 11 (janvier 2025): 1-32. https://journal.radicallibrarianship.org/index.php/journal/article/view/114.

Jachimiak, Beth. « Decolonizing the Academic Library's Juvenile Collection ». *Collection Management* 46, nos 3-4 (2020): 186-89. https://doi.org/10.1080/01462679.2020.1861492.

Quinn, Brian. « Collection Development and the Psychology of Bias ». *The Library Quarterly* 82, no 3 (2012): 277-304. https://doi.org/10.1086/665933.

Classification et indexation

Adler, Melissa. « Classification Along the Color Line: Excavating Racism in the Stacks ». *Journal of Critical Library and Information Studies* 1, no 1 (2017). https://doi.org/10.24242/jclis.v1i1.17.

Adler, Melissa. *Cruising the Library: Perversities in the Organization of Knowledge*. Fordham University Press, 2017.

Berman, Sanford. *Prejudices and Antipathies: A Tract on the LC Subject Heads Concerning People*. Scarecrow Press, 1971. Édition de 1993. McFarland & Company, 1993.

Dahl, Susan, et Kaia MacLeod. « Decolonizing the Authority File: Creating Contexualized Access to the University of Calgary's Indigenous Authors Collection ». *The International Journal of Information, Diversity, & Inclusion (IJIDI)*, 7 avril 2023. https://doi.org/10.33137/ijidi.v7i1/2.39366.

Farnel, Sharon, Denise Koufogiannakis, Sheila Laroque, et al. « Rethinking Representation: Indigenous Peoples and Contexts at the University of Alberta Libraries ». *The International Journal of Information, Diversity, & Inclusion (IJIDI)*, 24 juillet 2018. https://doi.org/10.33137/ijidi.v2i3.32190.

Furner, Jonathan. « Dewey Deracialized: A Critical Race-Theoretic Perspective ». *Knowledge Organization* 34, nº 3 (2007): 144-68. https://doi.org/10.5771/0943-7444-2007-3-144.

Modest, Wayne, et Robin Lelijveld, éd. « Words Matter: An Unfinished Guide to Word Choices in the Cultural Sector ». Research Center for Material Culture, 2018. https://www.materialculture.nl/en/publications/words-matter.

Pandey, Khushbu, K. Bhavani, Bhanu Juneja, Ashok Kumar Kulandasamy, Manoj Kumar Mishra, et Jyoti Ranjan Das. « Decolonizing Knowledge Organization: Indigenous Knowledge Systems in Library Classification ». *Indian Journal of Information Sources and Services* 15, nº 3 (2025): 230-38. https://doi.org/10.51983/ijiss-2025.IJISS.15.3.26.

Ramani, Srinivasan. « Decolonising Knowledge Systems ». *Economic and Political Weekly* 46, nº 30 (23-29 juillet 2011): 17–19. https://www.jstor.org/stable/23018000.

Roberto, K. R., éd. *Radical Cataloging: Essays at the Front*. McFarland & Company, Inc., Publishers, 2008.

Rowan, Kelley, et Annia Gonzalez. « Decolonizing your library: metadata that empowers ». *Proceedings of the IATUL Conferences*, 13 juin 2022. https://docs.lib.purdue.edu/iatul/2022/ttl/1.

Sadler, Bess, et Chris Bourg. « Feminism and the Future of Library Discovery ». *The Code4Lib Journal*, nº 28 (avril 2015). https://journal.code4lib.org/articles/10425.

Sandberg, Jane, éd. *Ethical Questions in Name Authority Control*. Library Juice Press, 2019.

White, Hollie C. « Decolonizing the Way Libraries Organize ». Art. de conf. présenté sur World Library and Information Congress 2018. 24 août 2018. https://repository.ifla.org/handle/20.500.14598/6369.

Management

Lilley, Spencer. « Transformation of Library and Information Management: Decolonization or Indigenization? » *IFLA Journal* 47, nº 3 (2021): 305-12. https://doi.org/10.1177/03400352211023071.

Restitution et rapatriement

Bats, Raphaëlle. « Decolonization of Collections: A Political Issue for French Libraries ». *Zeitschrift Für Bibliothekswesen Und Bibliographie* 72, nº 6 (2025): 367-73. https://doi.org/10.3196/186429502572661.

Karuk Tribe, Lisa Hillman, Leaf Hillman, Adrienne R. S. Harling, Bari Talley, et Angela McLaughlin. « Building Sípnuuk: A Digital Library, Archives, and Museum for Indigenous Peoples ». *Collection Management* 42, nºs 3-4 (2017): 294-316. https://doi.org/10.1080/01462679.2017.1331870.

Formation et pédagogie documentaire

Aguilar-Forero, Nicolás, et Fernando Salazar. « Critical/Decolonial Global Citizenship Education and Libraries from the Global South ». *Prospects* 55, nº 1 (2025): 105-17. https://doi.org/10.1007/s11125-023-09655-8.

Anderson, Jane, et Kimberly Christen. « Decolonizing Attribution: Traditions of Exclusion ». *Journal of Radical Librarianship* 5 (juin 2019): 113-52. https://journal.radicallibrarianship.org/index.php/journal/article/view/38.

Campbell, Heather, et Dan Sich. « Library Curriculum as Epistemic Justice: Decolonizing Library Instruction Programs. » *Canadian Journal of Academic Librarianship* 9 (janvier 2023): 1-39. https://doi.org/10.33137/cjal-rcbu.v9.40964.

Edwards, Ashley. « Unsettling the Future by Uncovering the Past: Decolonizing Academic Libraries and Librarianship ». *Partnership: The Canadian Journal of Library and Information Practice and Research* 14, nº 1 (2019). https://doi.org/10.21083/partnership.v14i1.5161.

Leung, Sofia. « The Futility of Information Literacy & EDI: Toward What? » *College & Research Libraries* 83, nº 5 (2022): 751-64. https://doi.org/10.5860/crl.83.5.751.

Nicholson, Karen P. « “Taking Back” Information Literacy: Time and the One-Shot in the neoliberal University ». In *Critical Library Pedagogy Handbook. Volume One: Essays and Workbook Activities*, édité par Nicole Pagowsky et McElroy. Association of College and Research Libraries, 2016.

Autochtonisation

Bishop, Naomi, Jonathan Pringle, et Carissa Tsosie. « Connecting Cline Library with Tribal Communities: A Case Study ». *Collection Management* 42, nºs 3-4 (2017): 240-55. https://doi.org/10.1080/01462679.2017.1359717.

Blake, Michelle, Manuhiri Huatahi, Rangihurihia McDonald, Sue Roberts, et Kim Tairi. « Ko te tangata (for the People): The Challenge of Indigenizing Libraries in Aotearoa ». *New Review of Academic Librarianship* 30, nºs 2-3 (2024): 251-72. https://doi.org/10.1080/13614533.2023.2299841.

Lilley, Spencer. « Transformation of Library and Information Management: Decolonization or Indigenization? » *IFLA Journal* 47, nº 3 (2021): 305-12. https://doi.org/10.1177/03400352211023071.

Lilley, Spencer. « Decolonising Māori Collections ». *Journal of the Australian Library and Information Association* 73, nº 3 (2024): 266-79. https://doi.org/10.1080/24750158.2024.2367775.

Nicolas, Yann. « La réforme maorie de la Bibliothèque Nationale de Nouvelle-Zélande ». Mémoire DCB, Enssib, 2003. https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/987-la-reforme-maorie-de-la-bibliotheque-nationale-de-nouvelle-zelande.

Pandey, Khushbu, K. Bhavani, Bhanu Juneja, Ashok Kumar Kulandasamy, Manoj Kumar Mishra, et Jyoti Ranjan Das. « Decolonizing Knowledge Organization: Indigenous Knowledge Systems in Library Classification ». *Indian Journal of Information Sources and Services* 15, nº 3 (2025): 230-38. https://doi.org/10.51983/ijiss-2025.IJISS.15.3.26.

Divers

« Le 25 janvier 2006 : annonce de l'abrogation de l'article de loi sur le « rôle positif » de la colonisation ». *Histoire coloniale et postcoloniale*, 15 février 2006. https://histoirecoloniale.net/le-25-janvier-2006-annonce-de-l-abrogation-de-l-article-de-loi-sur-le-role/.

Alliance internationale de l'édition indépendante. « Bibliodiversité ». https://www.alliance-editeurs.org/bibliodiversite,043?lang=fr.

Berger, Monica. « Bibliodiversity at the Centre: Decolonizing Open Access ». *Decolonizing Open Access in Development Research* 52, nº 2 (2021): 383-404. https://doi.org/10.1111/dech.12634.

Charraire, Fabienne. « 8 droits culturels pour humaniser l'action publique ». *Balise : le magazine de la Bpi*, 5 septembre 2018. https://balises.bpi.fr/8-droits-culturels-pour-humaniser-laction-publique/.

Chimbunde, Pfuurai, et Byron Brown. « Towards a Decolonised University in South Africa: Filling the Blanks ». *Higher Education Policy*, 16 mars 2026. https://doi.org/10.1057/s41307-026-00452-4.

Ettarh, Fobazi. « Vocational Awe and Librarianship: The Lies We Tell Ourselves ». *In the Library with the Lead Pipe*, 10 janvier 2018. https://www.inthelibrarywiththeleadpipe.org/2018/vocational-awe/.

Ibekwe, Fidelia. *European Origins of Library and Information Science*. Emerald Publishing Limited, 2019.

Organisation des Nations unies. « Décolonisation ». https://www.un.org/fr/global-issues/decolonization.

Tajfel, Henri, et John Turner. « An Integrative Theory of Intergroup Conflict ». In *The Social Psychology of Intergroup Relations*, édité par William G. Austin et Stephen Worchel. Nelson-Hall Publishers, 1979. https://alnap.org/help-library/resources/an-integrative-theory-of-intergroup-conflict/.

Presse

BBC News. « Cecil Rhodes Statue: Explanatory Plaque Placed at Oxford College ». 12 octobre 2021. https://www.bbc.com/news/uk-england-oxfordshire-58885181.

Châtelot, Christophe. « La France abandonne la projection cartographique dite "de Mercator" et demande une representation du monde plus equitable ». *Le Monde*, 4 septembre 2026. https://www.lemonde.fr/international/article/2026/09/04/la-france-plaide-pour-une-representation-cartographique-du-monde-plus-equitable_6765749_3210.html

Bibliographie

Hundal, Sunny. « The Guilt-Free Liberal ». Opinion. *The Guardian*, 3 septembre 2007. https://www.theguardian.com/commentisfree/2007/sep/03/theguiltfreeliberal.

Le Monde. « Colonisation : non à l'enseignement d'une histoire officielle ». 24 mars 2005. https://www.lemonde.fr/societe/article/2005/03/24/colonisation-non-a-l-enseignement-d-une-histoire-officielle_630960_3224.html.

Rich, David. « Crise diplomatique France-Algérie : en 2025, une bascule irrémédiable ? » Afrique. *France 24*, 30 décembre 2025. https://www.france24.com/fr/afrique/20251230-crise-france-algerie-2025-sansal-oqtf-sahara.

Ritchie, Hannah. « The Voice: Australians Vote No in Historic Referendum ». *BBC News*, 14 octobre 2023. https://www.bbc.com/news/world-australia-67110193.

Thibaudat, Jean-Pierre. « L'Assemblée glorifie la colonisation en douce ». Société. *Libération*, 26 mars 2005. https://www.liberation.fr/societe/2005/03/26/l-assemblee-glorifie-la-colonisation-en-douce_514329/.

ANNEXES

A1 – ENTRETIENS 123

A2 – GUIDE D'ENTRETIEN 133

A3 – QUESTIONNAIRE 139

A4 – RESUME DU QUESTIONNAIRE 143

A5 – SYSTEME DE CLASSIFICATION MAORI A LA *TE AWE LIBRARY* (WELLINGTON) 155

A1 – ENTRETIENS

TRANSCRIPTIONS D'ENTRETIENS

Afin de garantir une mise en page optimale, les transcriptions des entretiens ne figurent pas dans le présent document. Elles sont disponibles ici :

https://tinyurl.com/TCmemoireSupplements

Les professionnel·le·s ont la possibilité de rester anonyme dans cette étude. Iels sont donc désigné·e·s par un descripteur et un code composé d'une ou deux lettres attribuées chronologiquement (par exemple : *Library Professionnal A*, Responsable de médiathèque HH).

Les entretiens sont transcrits à l'aide de l'intelligence artificielle. Le texte est ensuite relu par l'auteur et les personnes interrogées, si celles-ci sont disponibles pour le faire. Bien que les transcriptions aient été relues, elles ne sont pas exemptes d'erreurs et ne doivent donc pas être considérées comme une représentation exacte des dialogues.

/ …

Fiche d'information du/de la participant·e

Titre du projet	Comment les bibliothèques publiques françaises peuvent-elles s'autodécoloniser (provisoire)
Chercheur	Tony Cheng ([adresse mail]) *École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*

Vous êtes invité·e à participer à un projet de recherche. Avant de prendre votre décision, il est important que vous compreniez les objectifs et le déroulement de cette recherche. Veuillez prendre le temps de lire les informations suivantes et d'en discuter avec d'autres personnes si vous le souhaitez. N'hésitez pas à poser des questions si un point n'est pas clair ou si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires. Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire ce document.

Quel est l'objectif de ce projet ?

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un mémoire de master en sciences de l'information et des bibliothèques. À travers l'analyse de la littérature existante et des entretiens avec des institutions, elle vise à analyser des pratiques de décolonisation dans les bibliothèques, et aussi des représentations des bibliothécaires sur cette question.

Suis-je obligé·e de participer ?

Vous (le/la participant·e, représentant·e d'un établissement) avez été sélectionné·e car votre établissement : 1) a déjà fait l'objet d'études dans la littérature existante et une discussion approfondie serait donc pertinente ; 2) est situé sur un territoire marqué par l'histoire du colonialisme ; ou 3) est un établissement important dont l'histoire est liée au colonialisme, ou une combinaison de ces critères.

La participation à cette étude est entièrement volontaire. N'hésitez pas à refuser, sans aucune obligation. Vous pouvez vous retirer de l'étude à tout moment, sans avoir à vous justifier auprès du chercheur.

Que dois-je faire ?

Vous devrez répondre à une série de questions portant soit sur 1) les pratiques de décolonisation que vous ou votre établissement mettez en œuvre, soit sur 2) vos émotions, sentiments et perceptions suite à l'annonce du sujet de recherche. Ces questions vous seront communiquées avant l'entretien afin de vous laisser le temps de préparer vos réponses.

Après l'entretien, vous serez invité·e à relire la transcription de l'entretien afin de vous assurer de la maîtrise de vos propos. Vous pourriez également être recontacté·e pour des questions complémentaires.

Y a-t-il des inconvénients à participer ?

Votre participation ne devrait présenter aucun inconvénient prévisible. Si vous avez des questions ou des inquiétudes à un moment donné, n'hésitez pas à en parler directement avec le chercheur.

Mes données seront-elles toutes traitées de manière confidentielle ?
Avant toute présentation des données dans un travail quelconque, toutes les informations recueillies seront traitées conformément à la législation applicable en matière de protection des données et aux principes et directives éthiques de la recherche.

Avec votre consentement éclairé, votre réponse, qui sera transcrite et à laquelle il sera fait référence dans le mémoire, sera décrite et identifiée par votre nom et l'établissement auquel vous appartenez.

Vous pouvez toutefois, en répondant au formulaire de consentement, demander l'anonymisation de vos données. La description figurant dans le mémoire sera alors un terme générique convenu entre le participant et le chercheur.

Que deviendront les données de l'étude ?
Les données recueillies seront mentionnées dans le mémoire. Elles serviront de base aux propositions d'actions spécifiques aux bibliothèques publiques françaises dans le mémoire.

L'enregistrement de l'entretien sera transcrit. La transcription sera relue par vos soins (et anonymisée sur demande). Elle figurera ensuite en annexe du mémoire. Après la soutenance orale, le mémoire pourra être déposée dans la bibliothèque numérique de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) et accessible à tous.

L'enregistrement sera soit 1) automatiquement supprimé après 120 jours si l'entretien a été réalisé sur Microsoft Teams, soit 2) conservé pendant quatre mois si l'entretien a été enregistré en externe (pour les entretiens en présentiel ou par téléphone).

Le formulaire de consentement du participant sera conservé pendant six mois après la publication du mémoire dans la bibliothèque numérique.

Note sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IA) :
Si l'entretien a été enregistré en externe, c'est-à-dire non pas directement sur Microsoft Teams, l'enregistrement sera traité par une IA générative afin d'en transcrire le contenu en un document texte. Vous serez informé·e lorsque la transcription sera prête pour la relecture, le cas échéant. (Si l'entretien se déroule sur Microsoft Teams, la transcription est effectuée automatiquement par le logiciel.)

Qui a examiné et approuvé l'étude ? Qui peut être contacté pour plus d'informations ?
Cette étude a été examinée et approuvée par Elisabeth Noël (Enssib), directrice de mémoire. Pour toute question relative à l'éthique de la recherche menée dans le cadre de ce projet, veuillez contacter Elisabeth Noël ([adresse mail]) par courriel.

Participant Information Sheet

Project Title	How Can French Public Libraries Self-decolonise (tentative)
Researcher	Tony Cheng ([adresse mail]) *École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*

You are being invited to take part in a research project. Before you decide, it is important for you to understand why this research is being done and what it will involve. Please take time to read the following information and discuss it with others if you wish. Ask if there is anything that is not clear or if you would like more information. May I take this opportunity to thank you for taking time to read this.

What is the purpose of the project?

The study is carried out for a dissertation which forms part of my master's degree in librarianship. Through examining existing literature and interviewing establishments, it aims to analyse decolonisation practices in libraries, as well as librarians' views on this topic.

Do I have to take part?

You (the participant, representing an establishment) have been chosen due to your establishment being (1) already studied by existing literature and thus an in-depth discussion would be beneficial; (2) situated on a land with histories related to colonialism; or (3) an important establishment with histories related to colonialism, or a combination of them.

Participation in this study is entirely voluntary. Please do not feel obliged to take part. Refusal will involve no penalty whatsoever and you may withdraw from the study at any stage without giving any explanation to the researcher.

What do I have to do?

You will be asked a set of questions either relating to (1) the actual decolonising practices applied by you or your establishment or (2) the emotions, feelings and perceptions upon hearing the research topic. The questions will be communicated before the interview so that you will have time to prepare for your answers.

After the interview has taken place, you will be asked to review the transcript of the conversation to ensure that you have absolute control over your words. You might also be contacted again for follow-up questions.

Are there any disadvantages to taking part?

There should be no foreseeable disadvantages to your participation. If you are unhappy or have further questions at any stage in the process, please address your concerns initially to the researcher.

Will all my details be kept confidential?

Before the data is presented in any work, all information collected will be treated in compliance with the applicable data protection legislation and ethical research guidelines and principles.

With your informed consent, the response, which will be converted into a transcript, and will be referred to from time to time in the dissertation, shall be described and identified by your name and the establishment to which you belong.

Nevertheless, you can, in response to the consent form, request that your data be anonymised. The description which appears in the dissertation will then be a generalised term agreed by both the participant and the researcher.

What will happen to the data of the study?

The collected data will be referred to in the dissertation. They will form the basis of the action suggestions specific to French public libraries in the dissertation.

The recording of the interview will be transcribed. The transcript of which will be proofread by you (anonymised also if requested). The transcript will then appear in the dissertation as an annexe. After passing the oral defence, the dissertation could be uploaded to the digital library of École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib), available to all.

The recording itself will either be (1) automatically deleted after 120 days if the interview was carried out on Microsoft Teams or (2) kept for four months if the interview was recorded externally (applicable for in-person or phone interviews).

The participant consent form will be kept for six months after the dissertation is published on the digital library.

Note on the use of generative artificial intelligence (AI):

If the interview is recorded externally, i.e. not recorded natively on Microsoft Teams, the recording of the interview will be passed through a generative AI so that its contents can be transcribed into a text document. You will be notified when you receive the transcript for proofreading if this is the case. (If the interview is carried out on Microsoft Teams, the transcription is automatically made by the software.)

Who has reviewed and approved the study, and who can be contacted for further information?

This study has been reviewed and approved by Elisabeth Noël (Enssib), supervisor of the dissertation. If you have any concern regarding the research ethics of this project, please email Elisabeth Noël (mailto:elisabeth.noel@enssib.fr[adresse mail]).

Formulaire de consentement du/de la participant·e

Titre du projet	Comment les bibliothèques publiques françaises peuvent-elles s'autodécoloniser (provisoire)
Chercheur	Tony Cheng ([adresse mail]) *École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*
Directrice	Elisabeth Noël ([adresse mail]) *École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*

Cochez les cases pour indiquer votre accord et votre consentement

- ☐ Je confirme avoir lu et compris la fiche d'information destinée aux participants concernant cette recherche et avoir eu la possibilité de poser des questions.
- ☐ Je comprends parfaitement l'objectif de cette étude.
- ☐ Je comprends que ma participation est volontaire et que je peux me retirer à tout moment sans avoir à me justifier.
- ☐ Je comprends qu'aucune information susceptible de m'identifier ne sera utilisée dans les publications sans mon consentement préalable.
- ☐ Je comprends comment mes données seront gérées et conservées.
- ☐ J'accepte de participer à l'étude décrite ci-dessus. En remplissant ce formulaire de consentement, je consens à participer à l'étude.

Pour la demande d'anonymisation

- ☐ Je demande que toute mention permettant de m'identifier (nom et affiliation) soit supprimée de l'étude.

Prénom et nom du/de la participant·e _____

Signature _____

Date _____

Participant Consent Form

Project Title	How Can French Public Libraries Self-decolonise (tentative)
Researcher	Tony Cheng ([adresse mail]) *École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*
Supervisor	Elisabeth Noël ([adresse mail]) *École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*

Tick boxes to indicate agreement and consent

☐ I confirm that I have read and understood the participant information sheet related to this research and have had the opportunity to ask questions.
☐ I fully understand the purpose of this study.
☐ I understand that my participation is voluntary and that I am free to withdraw at any time without giving any reason.
☐ I understand any information which might potentially identify me will not be used in published material without my prior consent.
☐ I understand how my data will be managed and stored.
☐ I agree to take part in the above study. By completing this consent form, I consent to participate in the study.

For requesting anonymisation

☐ I request that any identifiable mentions of my name and affiliation be removed from the study.

Name of participant _____

Signature _____

Date _____

INFORMATION SUPPLEMENTAIRE : TENTATIVES DE CONTACT

L'auteur a également contacté les établissements suivants. Cependant, aucun entretien n'a été programmé avec eux en raison de disponibilité des personnes contactées.

France

- Bibliothèque Bernheim Nouvelle-Calédonie §
- Bibliothèque départementale de La Réunion §
- Bibliothèque municipale de Nantes
- Bibliothèque municipale du Havre §
- Bibliothèque Nelson Mandela (Vitry-sur-Seine) §
- Bibliothèque de l'institut du monde arabe
- Bibliothèque de Sciences Po
- Bibliothèques de Bordeaux §
- Médiathèques de Bobigny §
- Médiathèque de l'Abbaye – Nelson Mandela (Créteil) §
- Médiathèque de Te Fare Tauhiti Nui (Polynésie française) §
- Médiathèque Jean-Jacques Rousseau (Champigny-sur-Marne) §
- Médiathèque territoriale de Guyane §
- Médiathèques de Colombes §
- Médiathèques de Gennevilliers §
- Plaine commune les médiathèques (Saint-Denis) §
- Réseau des bibliothèques d'Est Ensemble §
- SCD, Université de Bordeaux §
- SCD, Université de la Nouvelle-Calédonie §
- SCD, Université de la Rochelle §

Étranger

- École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal §
- Library, Goldsmiths, University of London
- Library, McGill University §
- Library, University of East London
- Library, University of the Arts London §
- McMillan Memorial Library (Book Bunk Trust) (Nairobi)
- Ottawa Public Library
- Toronto Public Library
- Winnipeg Public Library
- X̱wi7x̱wa Library, University of British Columbia §

§ – aucune réponse n'a été reçue

GRILLE COMPARATIVE DES INITIATIVES

@ absent de la partie 3

Institution	***3.1. Médiation***	***3.2. Politique documentaire***	***3.3. Classification***	***3.4. Management***	***3.5. Restitution***	***3.6. Formation***	***3.7 Transformation***
SOAS (PRA-01)	*co-creators* (audit rayonnages, liste décentrée) ; expo partition Inde/Pakistan @ ; accueil diaspora malgache @	—	crochets sur termes coloniaux ; audit Carissa Chew en cours @	*grassroots* depuis 2016-2019 @	numérisation missionnaire, autocritique ; *summer school* prévue @	—	pression médiatique (lettre Quamina) @ ; réseau JiscMail @
Edmonton (PRA-02)	1er poste dédié (2007) ; *Voices of Amiskwaciy* @	ligne budgétaire dédiée ; *picture books* afro-canadiens @	2 scans environnementaux (2021/2023) @ ; réunions régionales Alberta @	équipe autochtone complète	—	—	—
Audencia (PRA-03)	tension neutralité, « tout est politique »	indicateurs pays d'origine ; *African Book Collective* @ ; catalogage agriculture latino-américaine *open access* @ ; exposition livres interdits	—	—	—	justice citationnelle ; contact Bristol/MOOC @	—
Christchurch (PRA-04)	*Kaihautū*, *Ngā Aho*, collection séparée ; services Pacifique/multiculturel @	—	révision en cours de la « *core list* » de la collection maorie, vers une vision contemporaine plutôt qu'uniquement traditionnelle @	*Kaihautū* en direction stratégique	—	—	bibliothèques reconstruites post-séisme (*co-design*) @
LSE (PRA-05)	—	acquisitions pilotées par demande usagers post-Covid ; accord tacite non-chevauchement SOAS @	LC inchangée, pression sectorielle	groupe de travail EDI (dissous) @	—	—	réseau RLUK Inclusive Collections
Allard Pierson Museum (PRA-06/14)	—	—	glossaire *Words Matter* ; réseau UKB @	formations privilège/ intersectionnalité @	valorisation Suriname ; rapport national d'inventaire des collections coloniales @	—	renommage salle VOC → *Kartini zaal* @
RVM Laval (PRA-07)	—	—	révision par co-création par nation : catalogue collectif bilingue (18 université) @ ; statut universitaire, hors mandat de francisation	formation équipe technique (2022) @	—	—	—

Institution	***3.1. Médiation***	***3.2. Politique documentaire***	***3.3. Classification***	***3.4. Management***	***3.5. Restitution***	***3.6. Formation***	***3.7 Transformation***
BM Montréal (PRA-08)	contraintes temps/moyens	partenariat « Je lis autochtone ! »	reclassement hors 917 par sujet réel @ ; concept *thin/thick translation* @	comité ADS+ @	—	—	—
IALS (PRA-09)	*Liberate Our Library* à Goldsmiths (2017) @ ; collection de *zines* @	—	schéma juridictionnel (Moys)	—	—	formation à la justice citationnelle (Goldsmiths) @	déplacement collections, Equality Act, film *Changes in Light*
UdeM (PRA-10)	—	—	—	poste dédié créé janv. 2025 @	retrait *The Sacred Scrolls of the Ojibwe*	atelier *zines* avec étudiant·e·s Premiers Peuples @	groupe interdisciplinaire mutualisé ; mur de visualisation cartographique @
Vancouver (PRA-11)	*Storyteller-in-Residence* (2008) ; programme colonial traduit en mandarin @	—	—	poste *Indigenous Planner* (2020-21) @ ; clause obligatoire « *Indigenous considerations* » @	Connection to Kith and Kin	—	UNDRIP municipal ; rapport comparatif co-gouvernance historique @
Cambridge (PRA-12)	structure décentralisée	—	reclassement chronologique (litt. française) ; fonds cinéma par pays du réalisateur @	lettre ouverte 2018/20 (*Rhodes Must Fall*) @ ; groupe officiel vs militant @	—	bibliothèque médecine, sources hors canon	réflexion logiciels open source @
Calgary (PRA-13)	équipe dédiée, *Elders Guidance Circle*, interfilage ; suppression frais pour résidents de réserve @	*Treaty 7 Books*	terminologie + reclassification 398.2	comité de sélection artistique corrigé @	—	—	kits de *smudge* @
BULAC (PRA-15)	neutralité déontologique ; programme DÉCRIPT (Inalco/BPI) @	réseau 35+ fournisseurs ; accords d'échange internationaux @	refonte complète 2021, indice 323 dédié @	gouvernance collégiale	—	—	—
VU (PRA-16)	—	—	*template* OCLC de réattribution des vedettes ; pilote reclassification religion/théologie	—	—	atelier i*nclusive searching*	démarches CILIP sur l'influence du gouvernement US sur les LCSH @
Wellington (PRA-17)	—	politique de développement des collections révisée (2023) @	système atua	—	—	poste bibliothécaire histoire orale @	co-design *Tūranga* ; projet de nommage des bâtiments @
Auckland (PRA-18)	—	—	aspire au modèle wellingtonien	restructuration *Te Waka Kerewai* (3 équipes) @	poste histoire orale, logique du *mana*	*Whakapapa Research Open Days* @	architecture *Takaanani* ; *He Kupenga Horopounamu* (recherche pluriannuelle) @ ; renommage parcs/bibliothèques @

A2 – GUIDE D'ENTRETIEN

ÉMOTIONS-PERCEPTIONS

Questions communes

- Pouvez-vous vous présenter ? (poste, responsabilité, expériences)
- Pouvez-vous présenter brièvement votre établissement ? (histoire, collection, plan de classement, publics et nombre d'employés)
- Quand on parle de la décolonisation, quelles émotions cela évoque-t-il ?
- Avez-vous déjà entendu parler de la décolonisation des bibliothèques auparavant ? Si oui, dans quel contexte ?
- Considérez-vous la décolonisation comme une question importante ?
- Selon vous, que signifie la décolonisation dans les bibliothèques ?
- Pourquoi, selon vous, nous parlons encore peu de la décolonisation de bibliothèque en France ?
- Pensez-vous que la décolonisation des bibliothèques puisse susciter des résistances ? Pourquoi ?
- Selon vous, ce travail de décolonisation est-il une priorité aujourd'hui par rapport à d'autres enjeux des bibliothèques ?

Pour les établissements qui n'ont pas encore réagi sur ce sujet

- Pensez-vous que votre établissement a un lien important avec le colonialisme ?
- Pensez-vous que votre établissement est un lieu neutre ?
- Comment, selon vous, pouvons-nous décoloniser une bibliothèque ?
- Comment décrirez-vous vos collections actuelles en termes de leur représentativité (auteurs, cultures, langues, régions) ?
- Comment décrirez-vous votre public actuel ? Serait-il intéressé par des sujets non occidentaux ?
- Estimez-vous qu'il y ait une nécessité de diversifier vos collections ?

Pour les établissements qui ont déjà réagi sur ce sujet

- Qu'est-ce qui vous a motivé·e pour commencer l'introspection ?
- Comment avez-vous initié le processus ?
- Quelles théories/méthodes/actions avez-vous adoptées/mobilisées ?
- Y avait-il des obstacles (méthodologiques, institutionnelles, physiques, liées aux ressources, etc.) ?
- Que pourrait-on faire / fera-t-on à l'avenir sur ce sujet ?
- Avez-vous des recommandations pour les autres bibliothèques qui veulent prendre des mesures contre leur colonialité ?

PRATIQUES

Common questions

- Can you introduce yourself? (position, responsibility, experience)
- Can you briefly present your library? (history, collection, classification system, users and staff)
- What has initiated the decolonisation process in your establishment?
- Who is involved?
- What theories/methods/actions have you adopted?
- Were there any difficulties/obstacles? (methodological, institutional, physical, resource-related, etc.) What factors influence the process?
- What might be done/will be done in the future on this topic?
- Do you have recommendations for other libraries who wish to take action against their coloniality?

+ specific questions to the establishment

FOR EDMONTON PUBLIC LIBRARY

- How is Indigenous knowledge treated differently from Western knowledge systems within cataloguing practices?
- In what ways are Indigenous communities involved in decision-making around collections, classification, and programming?

FOR CHRISTCHURCH CITY LIBRARIES

- What is the place of Māori culture in Christchurch, an 'English city'?
- How does the Treaty of Waitangi shape CCL's approach to indigenisation/decolonisation?
- How is Māori knowledge treated differently from Western knowledge systems?
- In what ways are Māori people involved in decolonisation efforts?

FOR LONDON SCHOOL OF ECONOMICS AND POLITICAL SCIENCES

- Has there been any changes/new additions to the practices mentioned in the chapter in *Narrative Expansions* (2022)?
- In what ways are users from the Global South and disadvantaged communities involved in decolonisation efforts?
- How often is the collectively written collections policy revised?

FOR SCHOOL OF ORIENTAL AND AFRICAN STUDIES

- Has there been any changes/new additions to the practices mentioned in the chapter in *Narrative Expansions* (2022)?
- What has been done to address the eurocentrism of the Dewey system?
- How do one identify offensive subject headings?

- Do you have some concrete examples of replacing outdated/offensive subject headings?
- In what ways are users from the Global South and disadvantaged communities involved in decolonisation efforts?

FOR CAMBRIDGE UNIVERSITY DECOLONISING THROUGH CRITICAL LIBRARIANSHIP GROUP

- Which library do you work in?
- How to identify bias in classification schemes/cataloguing practices?
- What are the good principles of a good decolonial in-house classification system?

FOR VANCOUVER PUBLIC LIBRARY

- How is Indigenous knowledge treated differently from Western knowledge systems within cataloguing practices?
- How to ensure better subject access of materials related to indigenous communities?
- In what ways are Indigenous communities involved in decision-making around collection development and terminology and classification used in catalogue records?
- In what ways has VPL addressed the eurocentrism in DDC?

FOR CALGARY PUBLIC LIBRARY

- How is Indigenous knowledge treated differently from Western knowledge systems within cataloguing practices?
- How to ensure better subject access of materials related to indigenous communities?
- In what ways are Indigenous communities involved in decision-making around collection development and terminology and classification used in catalogue records?
- In what ways has CPL addressed the eurocentrism in DDC?

FOR VRIJE UNIVERSITEIT AMSTERDAM

- How is the topic of decolonisation perceived in the Netherlands?
- Do you know other Dutch libraries who are also doing decolonial work?
- Do you have some more examples of updating outdated and/or offensive subject headings by using alternative ones?

FOR ALLARD PIERSON MUSEUM

- How is the topic of decolonisation perceived in the Netherlands?
- Do you know other Dutch libraries who are also doing decolonial work?

FOR INSTITUTE OF ADVANCED LEGAL STUDIES, UNIVERSITY OF LONDON

- How can a law library address the coloniality of its collection and that of the legal system?
- How are non common law traditions (such as indigenous or non-Western case laws) represented at the library?

FOR WELLINGTON CITY LIBRARY

- How is Māori knowledge treated differently from Western knowledge systems?
- In what ways are Māori people involved in decolonisation efforts?

FOR OTTAWA PUBLIC LIBRARY

- How is Indigenous knowledge treated differently from Western knowledge systems within cataloguing practices?
- How to ensure better subject access of materials related to indigenous communities?
- In what ways are Indigenous communities involved in decision-making around collection development and terminology and classification used in catalogue records?
- In what ways has OPL addressed the eurocentrism in DDC?

FOR AUCKLAND COUNCIL LIBRARY

- How is Māori knowledge treated differently from Western knowledge systems?
- In what ways are Māori people involved in decolonisation efforts?

POUR BULAC

- Y-a-t-il une « neutralité » en bibliothèque ?
- Comment traduire et construire une « neutralité » dans ses services ?
- En quoi les choix de classement et d'acquisition influencent-ils la représentation des savoirs et des cultures ?
- Comment avez-vous révisé votre plan de classement ? Quelle est la philosophie ou principe guidant de cette réorganisation (ordre, hiérarchie, etc.) ?
- Quelles évolutions majeures observez-vous entre l'organisation actuelle des collections et celle qui prévalait auparavant ?
- Comment acquérir des documents produits par des communautés éloignées du monde de l'édition commerciale ?
- Quels sont les défis/difficultés pour décentrer l'aspect eurocentriste de l'établissement ?

POUR LE REPERTOIRE DE VEDETTES-MATIERE DE L'UNIVERSITE LAVAL

- Quelles actions concrètes le RVM a-t-il mises en place en répondant aux appels à l'action de CVR ?
- Quels mécanismes existent pour identifier et corriger des termes hérités d'une vision coloniale ou eurocentrée, ou encore gênants, biaisés, irrespectueux ?
- Comment le RVM collabore-t-il avec des communautés autochtones ? Quel est leur rôle ?
- Quelles sont les bonnes pratiques pour une co-construction du vocabulaire documentaire ?
- Quels défis ou résistances le RVM rencontre-t-il dans la mise en œuvre de pratiques décoloniales, tant sur le plan institutionnel que professionnel ?

POUR LES BIBLIOTHEQUES MONTREAL

- Que signifie pour vous « décoloniser la bibliothèque » dans votre rôle de catalogueur ?
- Quelle est la relation entre votre établissement avec le RVM ?
- En quoi les connaissances autochtones sont-elles traitées différemment des systèmes de connaissances occidentaux dans les pratiques de catalogage ?
- De quelle manière les communautés autochtones participent-elles à la prise de décision concernant les collections et la classification ?

POUR L'UNIVERSITE DE MONTREAL

- Comment les documents sur les peuples autochtones / écrits par les peuples autochtones sont-ils valorisés ?
- Comment la bibliothèque remet-elle en question les systèmes de classification traditionnels qui reflètent les préjugés coloniaux ?
- Les communautés autochtones sont-elles consultées dans le choix des descripteurs ou dans la description des documents ?

POUR ALLARD PIERSON MUSEUM

- Comment le sujet de la décolonisation est-il perçu aux Pays-Bas ?
- Quel est le défi principal pour mener des actions décoloniales dans une bibliothèque muséale si particulier ?

A3 – QUESTIONNAIRE

Une reproduction du questionnaire originel

DECOLONISATION DES BIBLIOTHEQUES EN FRANCE : QUESTIONNAIRE SUR LES EMOTIONS

Bonjour,

Dans le cadre de mon Master 2 en politiques des bibliothèques et de la documentation à l'Enssib, je prépare un mémoire sur le sujet de la décolonisation des bibliothèques.

Ce questionnaire vise à explorer les émotions, les ressentis et les perceptions des professionnel·le·s des bibliothèques face à cette thématique. Ce questionnaire est destiné aux professionnel·le·s de bibliothèque travaillant en France métropolitaine ou d'outre-mer.

Ce questionnaire n'a aucune vocation évaluative. Il n'existe ni bonne ni mauvaise réponse : seules comptent vos perceptions personnelles et votre vécu professionnel. Les réponses sont strictement anonymes et seront utilisées uniquement à des fins de recherche. Votre participation est volontaire et vous pouvez interrompre le questionnaire à tout moment.

Il vous faudra environ 15 minutes pour remplir ce questionnaire.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Tony Cheng ([adresse mail]) par courriel.

N'hésitez pas à partager ce questionnaire avec vos collègues.

Je vous remercie par avance.

Sauf mention contraire, toutes les questions attendent une réponse

Q1. Avez-vous déjà entendu parler de la « décolonisation des bibliothèques » ?

oui / non

Q2. Si oui, où ?

- dans les littératures et documentations académiques/professionnelles
- dans les médias
- sur les réseaux sociaux
- lors de colloques, conférences, séminaires, ateliers
- par les collègues/ami·e·s (du même métier)
- par les collègues/ami·e·s (d'un autre métier)
- Non : sélectionnez cette option si vous n'avez jamais entendu parler de ce sujet auparavant
- Autre : _____

Q3. Quand vous entendez l'expression « décolonisation des bibliothèques », qu'est-ce qui vous vient à l'esprit en premier lieu ?

_____

Pas du tout d'accord 1 ← → 4 Tout à fait d'accord

Q4. Le mot « décolonisation » pour moi, cela évoque :

Q4-1. La perturbation

Q4-2. L'incertitude

Q4-3. La confusion

Q4-4. La réflexion

Q4-5. La responsabilité

Q4-6. La lucidité

Q4-7. La honte

Q4-8. Le regret

Q4-9. L'anxiété

Q4-10. L'espoir

Q4-11. La motivation

Q4-12. La joie

Q4-13. La solidarité

Q4-14. L'écoute

Q4-15. Le respect

Q4-16. Si vous le souhaitez, saisissez ici des mots qui ne sont pas dans la liste. Indiquez le niveau d'accord entre parenthèses.

Ex. xxx (3) ; yyy (2), etc.

_____ [facultative]

Q5. Je considère que je travaille dans un établissement ou une ville qui a un lien avec le colonialisme français.

oui / non

Pas du tout d'accord 1 ← → 4 Tout à fait d'accord

Q6. Si on parle de la décolonisation des bibliothèques, je pense que :

Q6-1. C'est un sujet pertinent aujourd'hui.

Q6-2. Cela nous est bénéfique.

Q6-3. C'est nécessaire.

Q6-4. Cela a / aura un impact tangible sur l'établissement où je travaille.

Q6-5. Cela remettra en cause des inégalités et des injustices encore présentes dans le monde de bibliothèque aujourd'hui.

Q7. Personnellement,

Q7-1. Je me sens suffisamment informé.e sur ce sujet.

Q7-2. Je comprends les enjeux de ce sujet.

Q7-3. Je pense être capable de traiter ce sujet.

Q7-4. J'ai envie d'en apprendre plus sur ce sujet.

Q7-5. Je souhaite mener des actions sur ce sujet.

Q8. Votre profil

Q8-1. Type d'établissement

- bibliothèque publique
- bibliothèque universitaire
- Autre : _____

Q8-2. Localisation

- métropole
- DROM-COM

Q8-3. Précisez la ville

Si vous êtes basé en outre-mer, je vous invite cordialement à répondre à cette question afin que je puisse obtenir davantage d'informations.

_____ [facultative]

Q8-4. Responsabilité

- A
- B
- C

Q9. Souhaitez-vous ajouter quelque chose que ce questionnaire ne vous a pas permis d'exprimer ?

_____ [facultative]

A4 – RESUME DU QUESTIONNAIRE

Le questionnaire a été ouvert le 23 janvier 2026 et a clôturé le 7 août 2026.

Note générale : pour le pourcentage, le chiffre est arrondi à la première décimale.

n = 181

Option *Occurrence* *%*

Q1. Avez-vous déjà entendu parler de la « décolonisation des bibliothèques » ?

Oui	96	53,0
Non	85	47,0

Q2. Si oui, où ?

1. Littératures et documentations académiques/professionnelles	34	35,4
2. Médias	5	5,2
3. Réseaux sociaux	15	15,6
4. Colloques, conférences, séminaires, ateliers	18	18,8
5. Collègues du même métier	15	15,6
6. Collègues d'un autre métier	3	3,1
7. Non	* 80	--
8. Source mixte déclarée	6	6,3

* Pour les 85 personnes qui ont choisi « Non » pour Q1, 5 personnes parmi elleux ont indiqué « 2. Médias » pour cette question, soit 5,9% pour ce groupe de « Non ».

Q3. Quand vous entendez le terme « décolonisation des bibliothèques », qu'est-ce qui vous vient à l'esprit en premier lieu ?

181 réponses reçues. Un résumé :

En ordre décroissant de fréquence

1. ***Collection / politique documentaire***

   Revoir les choix d'acquisition et la composition des fonds pour sortir d'une vision eurocentrée : diversifier les auteurs, les origines géographiques, les points de vue représentés.

   - « Réflexion sur la diversité des auteurs et points de vue […] qui parle, qui produit la recherche » (nº 7)
   - « Décoloniser la politique documentaire (acquisitions courantes et documents patrimoniaux) » (nº 60)
   - « Tenter de rendre les collections moins euro-centrées […] moins orientalistes » (nº 75)

Q3. Résumé (suite)

2. Réflexivité professionnelle / pratiques

Une remise en question qui dépasse les seules collections : accueil du public, espaces, animations, recrutement, posture professionnelle des bibliothécaires eux-mêmes.

- « Repenser les bibliothèques depuis une perspective qui donne moins de pouvoir à la culture dominante » (n° 8)
- « Enlever toute notion impérialiste […] services, espaces, animations » (n° 14)
- « Remise en question des pratiques de bibliothéconomie et d'accueil des publics » (n° 33)

3. Autre / non catégorisable

Réponses trop courtes, isolées ou hors des grandes tendances pour être rattachées à une catégorie substantielle (mots uniques, notions annexes).

- « La "francophonie" » (n° 6)
- « Genre et race » (n° 77)
- « Pluralisme » (n° 147)

4. Histoire

Association avec le fait colonial en tant qu'objet historique et mémoriel : événement, période, devoir de mémoire, enseignement de l'histoire.

- « Époque coloniale » (n° 26)
- « Mémoire coloniale, violence, abus, rapports de domination » (n° 66)
- « Les "oublis" dans les manuels d'histoire, réinterprétation de l'histoire » (n° 133)

5. Restitution / spoliation

Le rapprochement avec la restitution d'œuvres ou d'objets pillés. Sujet largement associé aux musées, transposé aux bibliothèques (fonds patrimoniaux).

- « […] la restitution des œuvres pillées pendant la colonisation dans les musées français » (n° 4)
- « Décolonisation des musées – Spoliation » (n° 47)
- « Biens culturels spoliés » (n° 96)

Q3. Résumé (suite)

6. Scepticisme

Réponses exprimant une distance critique, voire du rejet : terme perçu comme un effet de mode, associé au « wokisme », à la censure, ou jugé illégitime.

- « Wokisme » (n° 16)
- « Que c'est une connerie » (n° 30)
- « Bullshit, wokisme » (n° 32)

7. Représentation des minorités

La volonté de donner davantage de visibilité aux auteurs et voix issus des minorités, des anciennes colonies ou de l'immigration dans les collections.

- « Faire intervenir plus d'auteur·ices, chercheur·ses noires […] » (n° 12)
- « Mettre en avant les auteurs issus de milieux intersectionnels » (n° 20)
- « Rendre visible des ouvrages de minorités jusque-là invisibilisées » (n° 177)

8. Classification / indexation

La critique des outils bibliothéconomiques eux-mêmes jugés porteurs d'une vision occidentale ou raciste dans leur structure.

- « Plan de classement raciste » (n° 2)
- « Remise en question de la Dewey et de son ethnocentrisme occidental » (n° 51)
- « Les vedettes matières (Rameau) » (n° 108)

9. Incertitude / notion floue

Réponses admettant ne pas connaître le terme, ne pas s'être interrogé dessus, ou exprimant une perplexité franche.

- « Un sujet exploratoire à travailler » (n° 24)
- « Rien » (n° 113)
- « Je connaissais la décolonisation des musées, mais je n'avais pas encore entendu le terme pour les bibliothèques » (n° 167)

10. Retrait ou censure de documents

L'idée d'ôter physiquement certains documents des collections (par opposition à les conserver en les recontextualisant).

- « Retirer les documents colonialistes et refuser ceux néo-colonialistes » (n° 21)
- « Supprimer les ouvrages écrits par l'autorité dominante » (n° 111)
- « Désherbage de collections » (n° 170)

Q3. Résumé (suite)

11. Recontextualisation critique

Une approche qui consiste à conserver les documents problématiques tout en les accompagnant d'un regard critique ou d'éléments de contexte, plutôt que de les retirer.

- « Remettre en contexte des œuvres (racistes, coloniales)… intégrer des ouvrages décoloniaux » (n° 17)
- « Ne pas les sortir mais au moins les mettre en comparaison avec les critiques actuelles » (n° 122)
- « Contextualisation de la rédaction de certains ouvrages » (n° 150)

12. Références spécifiques

Réponses citant directement un·e auteur·ice, une œuvre ou un courant théorique précis en lien avec le sujet.

- « L'ouvrage de Ngũgĩ wa Thiong'o "Decolonizing the mind" » (n° 84)
- « Françoise Vergès » (n° 92)
- « Les post-colonial studies » (n° 155)

Option	*Occurrence*	*%*

Q4. Le mot « décolonisation » pour moi, cela évoque :

Q4-1. La perturbation

1 – Pas du tout d'accord	84	46,4
2	52	28,7
3	31	17,1
4 – Tout à fait d'accord	14	7,7

Q4-2. L'incertitude

1 – Pas du tout d'accord	88	48,6
2	47	26,0
3	39	21,5
4 – Tout à fait d'accord	7	3,9

Q4-3. La confusion

1 – Pas du tout d'accord	104	57,5
2	41	22,7
3	24	13,3
4 – Tout à fait d'accord	12	6,6

Option	*Occurrence*	*%*

Q4. (suite)

Q4-4. La réflexion

1 – Pas du tout d'accord	9	5,0
2	8	4,4
3	38	21,0
4 – Tout à fait d'accord	126	69,6

Q4-5. La responsabilité

1 – Pas du tout d'accord	14	7,7
2	7	3,9
3	36	19,9
4 – Tout à fait d'accord	124	68,5

Q4-6. La lucidité

1 – Pas du tout d'accord	14	7,7
2	17	9,4
3	45	24,9
4 – Tout à fait d'accord	105	58,0

Q4-7. La honte

1 – Pas du tout d'accord	71	39,2
2	55	30,4
3	34	18,8
4 – Tout à fait d'accord	21	11,6

Q4-8. Le regret

1 – Pas du tout d'accord	71	39,2
2	55	30,4
3	34	18,8
4 – Tout à fait d'accord	21	11,6

Q4-9. L'anxiété

1 – Pas du tout d'accord	111	61,3
2	46	25,4
3	18	9,9
4 – Tout à fait d'accord	6	3,3

Q4-10. L'espoir

1 – Pas du tout d'accord	27	14,9
2	19	10,5
3	68	37,6
4 – Tout à fait d'accord	67	37,0

Option *Occurrence* *%*

Q4. (suite)

Q4-11. La motivation

1 – Pas du tout d'accord	29	16,0
2	20	11,0
3	72	39,8
4 – Tout à fait d'accord	60	33,1

Q4-12. La joie

1 – Pas du tout d'accord	53	29,3
2	34	18,8
3	59	32,6
4 – Tout à fait d'accord	35	19,3

Q4-13. La solidarité

1 – Pas du tout d'accord	24	13,3
2	15	8,3
3	53	29,3
4 – Tout à fait d'accord	89	49,2

Q4-14. L'écoute

1 – Pas du tout d'accord	18	9,9
2	15	8,3
3	43	23,8
4 – Tout à fait d'accord	105	58,0

Q4-15. Le respect

1 – Pas du tout d'accord	15	8,3
2	17	9,4
3	19	10,5
4 – Tout à fait d'accord	130	71,8

Regroupement des 15 mots :

Émotions négatives

La perturbation, la confusion, la honte, le regret, l'anxiété

Émotions positives

L'espoir, la joie, la motivation

État cognitif et réflexif

L'incertitude, la réflexion, la lucidité

Valeurs et posture relationnelle

La responsabilité, la solidarité, l'écoute, le respect

Q4. (suite)

Q4-16. Si vous le souhaitez, saisissez ici des mots qui ne figurent pas dans la liste. Indiquez le niveau d'accord entre parenthèses. [facultative]

99 termes uniques reçus à partir de 61 personnes. Le nombre d'occurrence est indiqué entre parenthèses. La lettre « X » indique que la personne interrogée n'a pas précisé de niveau pour le terme.

Regroupement et résultat :

Émotions

Le ressentiment (4), la souffrance (4), la culpabilité (4), la culpabilité collective (4), l'effroi (3), le désarroi (3), l'agacement (4), l'émotion (4), l'humilité (3, 4), la modestie (4), la curiosité (3), « ras le bol d'avoir à culpabiliser sempiternellement. On est tous le colonisé de quelqu'un » (X)

État cognitif et réflexif

Le débat (3), l'introspection (3), la réflexivité (4), l'observation (3), la décentration (4), la conscience (4, 4), la conscientisation (X), l'esprit critique (X), l'apprentissage (4), la découverte (4), la connaissance (X), l'ouverture (4, X, 4), l'enrichissement (4), le scepticisme (4), l'indexation (4), la classification (4)

Histoire et société

La colonie (4), l'esclavagisme (4), la suprématie (4), le passé (4), la guerre (3), la guerre d'Algérie (X), la guerre d'Indochine (X), les indépendances (X), les années soixante (X), l'exil (4), les USA (X), le devoir de mémoire (4, X), la politique (4, 4, 4, X), l'indépendance (4), la souveraineté des peuples (4), l'instrumentalisation (4), l'autonomie (4), l'américanisation (4), la censure (1), l'oppression (2), l'ordre mondial (3), la violence (X), l'accusation (4), l'instabilité politique (X), l'actualité (4), l'actualité sociale (X), la mode (X), la mode actuelle (4), le conservatisme (3), l'intersectionnalité (4), la diversité (4), la complexité (3), la pluralité (3), « La mise en perspective de témoignages qui n'étaient pas écoutés et qui ont résulté en un traumatisme profond que des centaines de peuples traînent aujourd'hui encore. » (X)

Valeurs et posture relationnelle

L'éthique (4, X), la déontologie (X), la dignité humaine (X), l'humanisme (X), le droit (4), le droit international (2), le respect des droits de l'homme (4), l'équité (4, X), l'équitabilité (4), l'égalité (4), la justice (4, X, X, X, 4, 3), la réparation (X, 4, 4, 4), le dédommagement (X), le devoir (3), la responsabilité (4, 3), la liberté (3)

Actions

La réappropriation (4), le mouvement (4), le changement (4, 4), la nécessité (3, 4), la lutte (4), le renouveau (4), l'innovation (4), l'inventivité (4), la créativité (4), la participation (4), la déconstruction (4), la revendication (X), l'urgence (X), la progression (X), l'actualisation (X), la résilience (X), l'accompagnement (3), le dialogue (4), le partage (4), la réconciliation (4), l'acceptation (X), l'humanité (X), l'autre (4), « La méprise, la difficulté à faire bouger les choses, la victimisation, le fait de ne pas voir le positif » (X)

Option	*Occurrence*	*%*

Q5. Je considère que je travaille dans un établissement ou dans une ville qui a un lien avec le colonialisme français.

Oui	120	66,3
Non	61	33,7

Q6. Si on parle de la décolonisation des bibliothèques, je pense que :

Q6-1. C'est un sujet pertinent aujourd'hui.

1 – Pas du tout d'accord	15	8,3
2	24	13,3
3	25	13,8
4 – Tout à fait d'accord	117	64,6

Q6-2. Cela nous est bénéfique.

1 – Pas du tout d'accord	17	9,4
2	19	10,5
3	40	22,1
4 – Tout à fait d'accord	105	58,0

Q6-3. C'est nécessaire.

1 – Pas du tout d'accord	15	8,3
2	19	10,5
3	31	17,1
4 – Tout à fait d'accord	116	64,1

Q6-4. Cela a / aura un impact tangible sur l'établissement où je travaille.

1 – Pas du tout d'accord	38	21,0
2	36	19,9
3	55	30,4
4 – Tout à fait d'accord	52	28,7

Q6-5. Cela remettra en cause des inégalités et des injustices encore présentes dans le monde de bibliothèque aujourd'hui.

1 – Pas du tout d'accord	27	14,9
2	20	11,0
3	56	30,9
4 – Tout à fait d'accord	78	43,1

Option	*Occurrence*	*%*

Q7. Personnellement,

Q7-1. Je me sens suffisamment informé·e sur ce sujet.

1 – Pas du tout d'accord	56	30,9
2	60	33,1
3	46	25,4
4 – Tout à fait d'accord	19	10,5

Q7-2. Je comprends les enjeux de ce sujet.

1 – Pas du tout d'accord	24	13,3
2	35	19,3
3	81	44,8
4 – Tout à fait d'accord	41	22,7

Q7-3. Je pense être capable de traiter ce sujet.

1 – Pas du tout d'accord	41	22,7
2	80	44,2
3	40	22,1
4 – Tout à fait d'accord	20	11,0

Q7-4. J'ai envie d'en apprendre plus sur ce sujet.

1 – Pas du tout d'accord	11	6,1
2	11	6,1
3	46	25,4
4 – Tout à fait d'accord	113	62,4

Q7-5. Je souhaite mener des actions sur ce sujet.

1 – Pas du tout d'accord	29	16,0
2	33	18,2
3	57	31,5
4 – Tout à fait d'accord	62	34,3

Q8. Votre profil

Q8-1. Type d'établissement

1. Bibliothèque publique (municipale, départementale, etc.)	87	48,07
2. Bibliothèque universitaire (SCD, CDI de laboratoire, grande école)	64	35,36
3. Bibliothèque privée (association, école, entreprise, etc.)	5	2,76
4. BnF/BNU	8	4,42
5. CDI	3	1,66
6. Archives	3	1,66
7. Autres	11	6,08

Option *Occurrence* *%*

Q8. (suite)

Q8-2. Localisation

DROM-COM [pour la France seulement]	6	3,31
Métropole	175	96,69

Q8-3. Localisation précise [facultative]

100 réponses reçues. Le nombre d'occurrence est indiqué entre parenthèses.

À l'étranger (1), Fort-de-France (1), La Réunion (1) **

Espagne (2) ***

Aix-en-Provence (3), Alençon (1), Aubervilliers (4), Avranches (1), Besançon (1), Bordeaux (4), Carpentras (1), Caylus (1), Champigny-sur-Marne (1), Champs-sur-Marne (1), Clermont-Ferrand (6), Condé-en-Normandie (1), Couesnon marches de Bretagne (1), Dijon (2), EPT Est Ensemble (1), Espalion (1), Granville (2), Grenoble (2), La Hague (1), La Roche-sur-Yon (1), Le Havre (1), Le Mans (2), Lille (2), Lyon (3), Mareuil-sur-Lay-Dissais (1), Melun (1), Montarnaud (1), Montpellier (1), Montreuil (2), Mulhouse (2), Nancy (1), Nantes (1), Nice (1), Paris (23), Poitiers (1), Pouldreuzic (1), Rennes (1), Rochefort (1), Rouen (2), Saint-Cloud (1), Saint-Dié-des-Vosges (1), Sélestat (1), Strasbourg (2), Suisse (1), Toulouse (3), Vienne (1), Villejuif (1)

** Parmi les réponses, deux entrées (n^{os} 111 et 162) sont provenues des DROM-COM mais pas de localisation précise. L'entrée nº 94 a répondu étant basé sur les DROM-COM mais a répondu « Aix-en-Provence » dans cette question, ce qui est ignorée.

*** Les entrées n^{os} 8 et 105.

Q8-4. Niveau de responsabilité

A	92	50,8
B	62	34,3
C	27	14,9

Q9. Souhaitez-vous ajouter quelque chose que ce questionnaire ne vous a pas permis d'exprimer ?

71 réponses reçues. Un résumé :

1. ***Demande récurrente de définition du concept***

   Beaucoup de répondants signalent ne pas savoir ce qu'est la « décolonisation des bibliothèques » et auraient aimé une définition en préambule, ce qui questionne aussi la fiabilité de leurs réponses à la partie émotions.

   « Il est tout à fait regrettable de ne pas présenter une définition du concept. N'étant pas familier avec celui-ci, j'aurais apprécié que vous fassiez preuve de pédagogie. » (n° 10)

Q9. (suite)

« Je ne sais toujours pas ce qu'est la décolonisation des bibliothèques » (n° 56)

« A la fin du questionnaire on ne sait toujours pas de quoi il s'agit véritablement. S'il s'agit d'une épuration c'est odieux. » (n° 145)

2. Suggestions méthodologiques concrètes et retours

« j'ai répondu "non" […] mais plus par manque de connaissance que par réelle conviction, une option "ne sais pas" […] aurait peut-être été bienvenue » (n° 75)

« les émotions sont complexes et souvent multiples et simultanées, le fait de répondre sur une échelle à 4 marches […] me paraît difficile et difficilement exploitable » (n° 92)

« […] Le sens des mots et leur histoire sont importants et doivent faire partie de la réflexion sur la décolonisation des bibliothèques où le verbe est roi. L'outre-mer est donc pour moi l'Hexagone qui se trouve au-delà de l'océan qui m'entoure. L'emploi des mots est un élément essentiel à mon sens de la décolonisation. Si l'on parle de métropole on parle de colonie, et si l'on parle d'outre-mer cela sous-entend que le regard est centralisé, il part du centre et du dominant. Décoloniser c'est admettre un rapport égalitaire, pas de dominant, pas de dominé, et donc pas de vision centralisée de l'identité, de l'histoire, de la littérature, de la culture simplement. Je préfère nommer la Martinique comme une collectivité territoriale française caribéenne ou située hors hexagone. […] »(nº 116)

« Ne voyant pas de quoi il s'agissait, j'ai fait une petite recherche […] Vous devriez reformuler ainsi : "décolonisation EN bibliothèque" » (n° 153)

3. Ressource et piste bibliographique

« https://www.canal-u.tv/chaines/callisto/cfcb-decoloniser-les-collections-en-bibliotheque-conference-de-raphaelle-bats-3. Conférence suivie en 2025. » (nº 109)

« Prise de connaissance de ce sujet lors d'une formation sur le PSBC en 2025 » (n° 129)

4. Oppositions

« rien de tel que ce sujet militant superflu pour faire des bibliothèques des cibles en cas de victoire de l'extrême droite […] » (n° 30)

« Il y a des personnes qui se préparent à de belles séances de psychanalyse dans les années à venir ! Décolonisation ? laquelle ? celle du 19 è siècle des européens seulement ? Celle des huns ? des mongols ? des romains ? des Phéniciens ? des français en Bretagne ? la liste peut être encore longue, non ? Vive l'universalisme ! » (n° 87)

« Encore un sujet de victimisation de la gauche on n'en peut plus… » (n° 90)

« Nous ne "flagellons" pas l'Allemagne pour la seconde guerre mondiale […] sans se battre la coulpe et culpabiliser ad vitam aeternam ! » (n° 128)

Q9. (suite)

> « ce mot prolonge l'idée d'un péché originel […] Sortons de cette vision idéologique et manichéenne » (n° 173)

Changements

Pour Q2. Si oui, où ?, une numérotation et changement d'appellation (cf. A2)

1. Littératures et documentations académiques/professionnelles
2. Médias
3. Réseaux sociaux
4. Colloques, conférences, séminaires, ateliers
5. Collègues du même métier
6. Collègues d'un autre métier
7. Non
8. Source mixte déclarée

Pour Q8-1. Type d'établissement, une numérotation et changement d'appellation (cf. A2)

1. Bibliothèque publique (municipale, départementale, etc.)
2. Bibliothèque universitaire (SCD, CDI de laboratoire, grande école)
3. Bibliothèque privée (association, école, entreprise, etc.)
4. BnF/BNU
5. CDI
6. Archives
7. Autres

Télécharger les données brutes ici : https://tinyurl.com/TCmemoireSupplements

A5 – SYSTEME DE CLASSIFICATION MAORI A LA *TE AWE LIBRARY* (WELLINGTON)

Atua Classes

A		**Hine-te-iwaiwa** The atua related to women, birth, and cycles of the moon. Associated with weaving, and kapa haka. Subjects include: Whānau (Wāhine) (birth), Maramataka, Mahi ā-Rēhia (recreational activities, including waiata & kapa haka), Raranga (weaving).
E		**Rongo** The atua of peace and of the kumara and cultivated foods. Subjects include: Peace, Ahu whenua (agriculture), Ahu māra (gardening), Kai (food, cooking).
H		**Tāne** The atua of forests, their inhabitants, plants, insects, animals. The atua associated with waka. The origin of knowledge. Subjects include: Pūtaiao (science), Koiora (living organisms, including plants, birds), Mātauranga, Hauora (health, including Rongoā), Waka, Hangatanga (the building of structures).
I		**Haumie-Tiketike** The atua of the fern root and uncultivated (wild) foods. Subjects include: Mahinga kai o te whenua (land-based food gathering), Hekaheka (fungi).
K		**Rūaumoko** The atua of volcanoes and earthquakes, and the world of matter. The origin of facial and body tattoos. Subjects include: Rū whenua (earthquakes), Pahūtanga (eruptions), Tā moko.
M		**Papatūānuku** Principal atua of the earthly realm. The origin of living things made of flesh and earth. Subjects include: Whenua (land), Whakapapa, Tāngata whenua.
N		**Ranginui & Papatūānuku** Rangi and Papa held each other in a tight embrace before being pushed apart by their sons. Subjects include: Te ao wairua (the spiritual world), Te Taiao (the environment/the world), Te reo Māori (language and literature).
O		**Ranginui** Principal atua of the celestial realm. The origin of knowledge and life. Subjects include: Atua, Whānau mārama (heavenly bodies), Taonga.
P		**Tāwhirimātea** The atua of winds, storms, and weather. Subjects include: Āhua-o-te-rangi (weather), Taonga puoro (traditional wind instruments).
R		**Whiro** The atua associated with difficulties, evil, sickness, and death. Subjects include: Aituā (misfortune), Hara (crime), Mate hōrapa (epidemics, diseases).
T		**Tangaroa** The atua of the oceans, lakes and rivers and all life within them. The guardian of knowledge of carving. Subjects include: Moana, Awa, Ika (fishes), Mahi toi (art and the arts), Whakairo (carving).
U		**Tūmatauenga** The atua of conflict and war, and of human activities. Subjects include: Pakanga (wars), Tāngata (people of Aotearoa), Tōrangapū (politics), Ohaoha (economics), Ture (laws), Whakapono (religion), Tikanga, Tākaro (outdoor recreation).
W		**Hinenuitepō** The atua of death and death rituals, and of natural disasters. Subjects include: Matenga (death rituals), Tangihanga.

Wellington City Libraries Māori Classification System at Te Awe Library

Introduction

This classification scheme has been developed for the Māori lending collection and has been trialled at Te Awe Library on Brandon Street.

The purpose of the classification scheme is to organise books in the collection so they sit together on the shelves with their whanaunga: either books of the same topic or books that they share a whakapapa with.

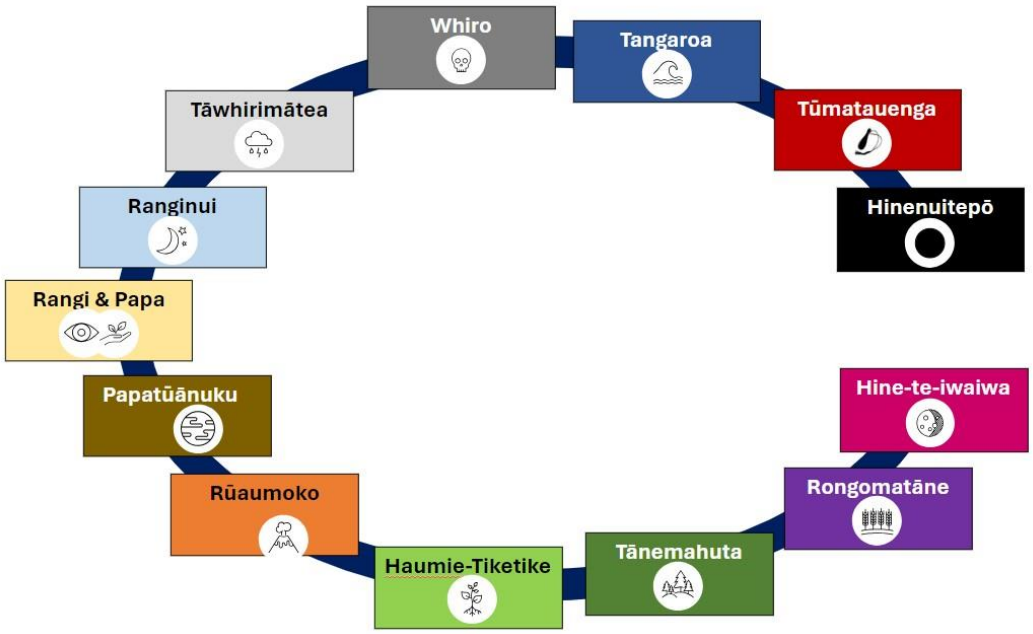
The atua classes

To organise the collection we developed a structure of 13 atua classes, drawing on pūrākau, *He Pātaka Kupu*, and Ngā Upoko Tukutuku; the thesaurus of Māori subject headings.

Bird's eye view of the structure

The diagram below illustrates the 13 atua groups, with Ranginui and Papatūānuku combined at the centre with two branches flowing out from there. Hineteiwaiwa on the left and Hinenuitepō on the right welcome you into the structure.

Atua are placed around the structure in a way guided by their relationships to each other. For example, Rūaumoko's close relationship to Papatūānuku is reflected, while the tension between war and peace, Tūmatauenga and Rongomatāne, is also acknowledged.



Spine labels

Rather than using the Dewey Decimal numerical system to indicate where books are placed on the shelves, we have developed a notation scheme using the letters of Te Pū Taka Māori. This distinguishes these books from the material in the general collection. For example, the book *Takitimu* sits at 993.46 MIT under Dewey, and MHEH/KAH under this system.

Some examples: Dewey versus Māori Classification

Below are three illustrations of how the application of Dewey Decimal Classification (DDC) can cause mamae, and how the Māori Classification system works to address this.

1) He Whakaputanga, Te Tiriti o Waitangi

In DDC, books about Te Tiriti o Waitangi can be scattered across several Dewey classes (from the 300s (Social Sciences) to the 900s (History and Geography), depending on the focus of the subject. Material focused on Te Tiriti – and also He Whakaputanga – from a political perspective (as opposed to its historical context) would be assigned to 323.1199442: Civil and political rights of Māori. This illustrates a colonial bias.

In our Māori Classification system, He Whakaputanga has been given its own class number under Tūmatauenga – Tōrangapū, UHA, and Te Tiriti o Waitangi also has a unique number, UHE. This means that books about He Whakaputanga appear directly before those about Te Tiriti on the shelf.

2) Tā moko

In DDC, books on Tā moko would be assigned to the number for Tattooing under "Costume and personal appearance". This is painfully unsatisfactory, however there is no better alternative.

In our Māori Classification system, Tā moko comes under Rūaumoko, highlighting its coming from/origin in Rarohenga.

3) Kapa haka

In DDC books about Kapa haka would be assigned to the number for "Folk and national dancing". This is another example of how jarring DDC can be in its treatment of Indigenous worlds.

In our Māori Classification system, Kapa haka comes under Hineteiwaiwa. We made this choice based on the pūrākau of Tinirau and Kae. In that story Hineteiwaiwa (wife of Tinirau) is sent to confirm the identity of Kae, who had killed and eaten Tinirau's pet whale Tutunui. This was done by performing for Kae's village and making him laugh, baring his crooked teeth. This is considered to be the first kapa haka performance.

Moving forward

We are now working on a review of how the system has been going. Are the right topics with the right atua? Is the project successful in terms of what we set out to achieve? Does it make things easier for our patrons? Our hope is that once these questions have been answered satisfactorily we can name the system and extend it to our other collections across the network.

Source : Wellington City Libraries

GLOSSAIRE

autochtonisation	Intégration de savoirs et de personnels autochtones au sein de structures occidentales par ailleurs inchangées — distincte d'une décolonisation au sens strict, qui suppose l'abandon effectif du pouvoir décisionnel par l'institution.
bibliodiversité	Diversité culturelle appliquée au monde du livre : pluralité nécessaire des productions éditoriales — genres, thèmes, cultures, langues — mises à disposition des publics.
colonialité (*coloniality*)	Persistance des hiérarchies de pouvoir, de savoir et de représentation instaurées par la colonisation, bien après la fin politique des empires coloniaux (Quijano).
cosmopolitisme	Au sens de Mbembe : l'idée d'un monde commun, porteur d'une histoire et d'un avenir partagés — l'alternative que Mbembe oppose à l'universalisme républicain, plutôt que le communautarisme.
Critical Race Theory (CRT)	Courant de pensée juridique né aux États-Unis, analysant comment le droit et les institutions produisent et perpétuent des hiérarchies raciales, y compris sous une apparence de neutralité.
droits culturels	Référentiel juridique (Déclaration de Fribourg (2007), loi NOTRe (2015), loi Robert (2021)) prescrivant la reconnaissance active des identités culturelles, dont le droit de connaître et de voir respectées sa propre culture et celles d'autrui.
matrice coloniale du pouvoir (*colonial matrix of power*)	Système de pouvoir structuré autour du contrôle de l'économie, de l'autorité politique, du genre et de la sexualité, et de la connaissance, permettant de penser ensemble les différentes formes de domination héritées de la colonisation (Quijano, Mignolo).
Sud global	Catégorie géopolitique, et non strictement géographique, désignant les pays et régions structurellement défavorisés par les rapports de pouvoir hérités de la colonisation. Par opposition au « Nord global », qui regroupe les anciennes puissances coloniales et les économies dominantes, indépendamment de leur position réelle sur le globe.
universalisme abstrait / universel concret	Distinction proposée par Grosfoguel entre un universalisme qui dissout les particularités dans une norme occidentale non déclarée comme telle, et un universel « riche de tous les particuliers » (Césaire), qui les fait au contraire coexister.
vocational awe	Terme forgé par Fobazi Ettarh (2018) désignant la tendance à considérer les bibliothèques comme des institutions intrinsèquement bonnes et sacrées, à l'abri de toute critique.

MOTS EN MAORI

atua	dieu, divinité
haka	danse cérémoniale
hapū	sous-tribu
iwi	tribu, littéralement « os »
kaimahi	travailleur, salarié
kaitiakitanga	protection, direction
koha	cadeau
mahi	travail
mana whenua	le pouvoir lié à la possession et à l'occupation des terres tribales ; groupe identitaire
manaakitanga	hospitalité, gentillesse, générosité, soutien
marae	maison communale
māramatanga	illumination, intuition, compréhension
mātauranga	connaissances, sagesse, compréhension, compétences
tangata whenua	littéralement : personne ou peuple du pays ; peuple appartenant à une région tribale ; les habitants, par opposition aux visiteurs
taonga	biens, marchandises, trésor, tout ce qui a de la valeur
te ao Māori	le monde maori ; les concepts, les savoirs, les structures et les pratiques qui constituent le fondement de la culture maorie
te reo Māori	la langue maorie
te Tiriti o Waitangi[349]	Le traité de Waitangi : signé en 1840 entre la Couronne et les chefs de nombreux *iwi*, qui constitue le texte fondateur des relations officielles entre la Couronne et les Maoris
whakapapa	présenter l'histoire, la généalogie, un tableau généalogique, la lignée, la descendance
whānau	famille élargie, groupe familial, terme familier désignant un ensemble de personnes : l'unité économique fondamentale de la société maorie traditionnelle. Dans le contexte moderne, ce terme est parfois utilisé pour inclure des amis qui n'ont pas nécessairement de liens de parenté avec les autres membres.
whanaungatanga	relation, lien de parenté, sentiment d'appartenance à la famille
whenua	terre, nation, territoire, domaine

[349] *Cf.* aussi *The Encyclopedia of New Zealand* (https://teara.govt.nz/en/te-tiriti-o-waitangi-the-treaty-of-waitangi).

Terme spécifique pour Christchurch

Ngā Aho	la stratégie biculturelle des bibliothèques municipales de Christchurch ; document de référence qui définit la manière dont le biculturalisme est mis en œuvre au sein de l'organisation.

Termes spécifiques pour Wellington

Kōkiritia	littéralement « faire avancer et défendre une cause » ; programme de formation pour les employées de la mairie de Wellington pour renforcer leurs compétences culturelles, pour les sensibiliser et pour les rendre compétents culturellement
Tākai Here	les partenariats officiels entre la mairie de Wellington et les *iwi* reconnus comme *tangata whenua* dans la région de Wellington
Tūpiki Ora	la stratégie visant à mettre en œuvre *Tākai Here*

Merci à manageur PP et Kathleen Lockett pour les définitions.

Source des définitions pour les termes maoris : https://teara.govt.nz/en/glossary, https://maoridictionary.co.nz/ et les personnes interrogées